



En raison de son poids et afin de faciliter son téléchargement, le rapport a été découpé en cinq fichiers. Pour permettre la navigation entre les fichiers, utilisez la table des matières active (signets) à gauche de l'écran.

NB :

Des ralentissements peuvent intervenir lors du téléchargement des fichiers n° 4 et 5 qui comportent des cartes. En cas de problème persistant, merci de bien vouloir nous contacter :

rapportspublics@ladocumentationfrancaise.fr

Rapport d'activité 2003

Le ministère des Affaires étrangères

Sommaire

Préface

Introduction

1 - Une administration moderne

- La définition des métiers
- Optimiser les moyens pour une action efficace
- L'informatique

2 - Au service des français à l'étranger

- Renforcer la sécurité des Français à l'étranger
- Le concept de proximité à l'étranger
- La coopération consulaire européenne
- Asile et immigration

3 - L'avenir de l'Europe

- L'Europe au quotidien
- Le défi de l'élargissement
- La rénovation des institutions et la Convention européenne
- Le rôle du couple franco-allemand
- Politique européenne de sécurité et de défense

4 - L'action multilatérale de la France

- La gestion des crises
- Les droits de l'homme : disparitions forcées
- La bioéthique et le clonage
- La gouvernance internationale environnementale

5 - Renforcer la sécurité collective

- La lutte contre le terrorisme dans le cadre du G8
- Désarmement et non-prolifération : Iran
- Derniers développements à l'OTAN

6 - Vers une économie plus équitable

- Environnement et développement durable
- La présidence française du G8 et ses grands thèmes
- L'espace
- L'énergie et les transports

7 - La politique de la France dans le monde

- Relations dans les Balkans
- Relations avec la Russie et l'Asie centrale
- Proche-Orient
- L'Afrique
- L'Amérique
- L'Asie et L'Océanie

8 - Le développement et le dialogue des cultures

- Un effort accru de solidarité internationale
- Un rôle de premier plan dans le dialogue culturel

9 - La communication et l'information

- Présenter et expliquer la politique étrangère de la France
- Promouvoir l'action du ministère des Affaires étrangères et l'image de la France dans le monde

Annexes

- Chronologie 2003
- Le budget du ministère des Affaires étrangères
- Organigramme du ministère des Affaires étrangères
- Carte du réseau diplomatique et consulaire
- Carte des déplacements à l'étranger du président de la République, du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères, des ministres délégués et du secrétaire d'État
- Glossaire
- Pour en savoir plus sur le ministère et la politique étrangère de la France

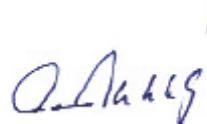
Préface

Tout au long de l'année 2003, la France a fait entendre sa voix. Elle a agi, sous l'impulsion de Dominique de Villepin, dans les enceintes multilatérales, au sein de l'Union européenne et pratiqué un dialogue constant avec l'ensemble des acteurs internationaux : gouvernements, organisations non-gouvernementales et société civile. Elle a, je crois, réussi à faire passer un message fort dans un contexte international dominé par le terrorisme et les crises régionales.

Pour défendre ses positions dans le monde et jouer pleinement son rôle au sein d'une Europe qui se réunifie en accueillant désormais dix nouveaux membres, la France a besoin d'une diplomatie forte et moderne, au service et à l'écoute des Français. Elle compte sur tous ceux qui concourent à son rayonnement par leur présence à l'étranger, dans des conditions parfois difficiles, et qui comprennent la nécessité pour le ministère de continuer à se moderniser, dans le cadre plus large de la réforme de l'Etat.

Ce quatrième rapport annuel dresse un panorama exhaustif de notre politique étrangère. Il met l'accent sur le fonctionnement au quotidien du ministère et sur ses différents métiers, souvent méconnus, dont certains touchent directement à la défense des intérêts de nos compatriotes expatriés, en temps normal et en temps de crise.

Je suis convaincu que cette publication contribuera à diffuser l'image d'une diplomatie de notre temps, dont les priorités s'exercent dans la sphère politique et au service des Français de l'étranger, mais impliquent la même détermination dans la résolution des problèmes liés au développement et une implication constante dans les grands enjeux culturels de la planète.



Michel Barnier

Ministre des Affaires étrangères

Introduction

Avec la crise iraquienne et les défis qu'a dû affronter la communauté internationale, 2003 a été pour la France une année de mobilisation et d'action.

Davantage peut-être qu'à tout moment depuis la chute du mur de Berlin, nous vivons dans un monde en plein bouleversement, qui exige une adaptation permanente de notre action extérieure. La modernisation du ministère des Affaires étrangères, inscrite dans la stratégie ministérielle de réforme, doit permettre à la diplomatie française de conserver en permanence sa force d'initiative, l'un des éléments clés en étant la vocation interministérielle : il n'y a plus d'affaires spécifiquement "étrangères", mais un traitement international d'affaires qui ont également des effets internes.

La France participe à la construction d'un cadre multilatéral efficace et équitable. Cette nouvelle architecture mondiale doit répondre aux exigences de sécurité et de solidarité face à de nouvelles menaces. En exerçant sa présidence du Conseil de sécurité et du G8, la France a travaillé avec ses partenaires pour renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme, en approfondissant le partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive. De même, fidèle à cette vision du monde, le ministre des Affaires étrangères s'est rendu à Téhéran avec ses homologues britannique et allemand pour tenter d'obtenir de l'Iran le respect de ses engagements de non-prolifération. L'avenir dira si Téhéran fera preuve d'un comportement à la hauteur des enjeux.

C'est dans ce contexte que le secrétaire général des Nations unies présentera des propositions, fin 2004, pour la réforme du système international et de ses réponses collectives aux menaces à la sécurité mondiale. La France apporte sa contribution à ce travail fondamental.

En Afrique, en Amérique, en Asie, en Europe, la France a défendu au cours de l'année écoulée un système multilatéral rénové capable de relever les défis internationaux. Pour ne citer que deux exemples,

- La France a œuvré au **Proche-Orient** en faveur de l'application de la feuille de route – dans une période de blocage extrêmement difficile – car elle considère que la solution du conflit israélo-palestinien constitue une des clefs de la situation régionale. Lors de la crise iraquienne, elle a défendu jusqu'au bout le rôle des Nations unies dans le désarmement de ce pays. En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, elle a plaidé pour une transformation progressive, venant de l'intérieur, s'appuyant notamment sur l'action de l'Union européenne.
- Fidèle à son engagement pour **l'Afrique**, la France a travaillé, notamment au sein du G8, en faveur d'un plan d'action pour l'Afrique et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Elle a joué un rôle clé dans le maintien de la paix sur le continent. Ainsi, les accords de Marcoussis, l'envoi d'un contingent français et le soutien apporté à la force de la Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont contribué à la stabilisation en Côte d'Ivoire. En République démocratique du Congo, l'opération "Artémis", conduite dans le cadre de la politique européenne de

sécurité et de défense, au sein de laquelle la France a joué le rôle de nation-cadre, a permis aux Nations unies de reprendre le contrôle de la situation à Bunia, à l'est du pays.

Le ministère des Affaires étrangères	
Chiffres-clés	
Nombre d'agents	
• administration centrale (Paris et Nantes)	3 993
• services diplomatiques et consulaires	4 201
• établissements culturels	1 215
total	9 409
Réseau diplomatique, consulaire et culturel	
• ambassades	156
• représentations permanentes	17
• consulats généraux et consulats	98
• agences consulaires	543
• centres et instituts culturels	148
• alliances françaises	283
Budget 2003 : 4,1 milliards d'euros (1,5 % du budget de l'État ; crédits ouverts disponibles : 4 007,56 millions d'euros)	

En 2003, la coopération franco-allemande a affirmé, lors du 40e anniversaire du traité de l'Elysée, la volonté de construire une **Europe** unie et forte.

L'Europe est en effet au cœur de l'action de la France. Avec la signature du traité d'adhésion à Athènes, l'Union européenne a choisi d'accueillir dix nouveaux états membres. Les perspectives, tant économiques que politiques, de l'élargissement sont prometteuses, grâce à l'extension de l'Union à soixante-quinze millions de nouveaux citoyens.

La Convention pour l'avenir de l'Europe a marqué une nouvelle étape dans la construction européenne en remettant son projet de traité instituant une Constitution européenne. Bien que ce projet n'ait pu aboutir en 2003 au Conseil européen, chacun des partenaires a pris conscience de la nécessité d'une Constitution pour une Europe à vingt-cinq. La France considère que le texte sur lequel la Convention s'est prononcée constitue la bonne réponse à l'ambition européenne.

L'affirmation progressive de l'Union sur la scène internationale accompagne son élargissement. La stratégie européenne de sécurité, préparée par M. Javier Solana, et adoptée par le Conseil européen, constitue un texte clé de la politique étrangère et de sécurité commune. L'année passée a marqué une étape essentielle pour le développement de la politique européenne de sécurité et de défense, l'Union européenne conduisant sous son propre drapeau, à la demande de Nations unies et sous l'impulsion de la France, sa première mission autonome de gestion de crise en dehors de l'Europe. Avec l'engagement de la mission "Artémis" en République démocratique du Congo, qui fait suite aux

missions de l'Union européenne dans les Balkans, la PESD est désormais entrée, sur le terrain, dans une phase opérationnelle.

S'il fallait dégager un fil conducteur pour cette année mouvementée, ce serait le caractère central de la légitimité. Même si elle ne suffit pas à assurer le succès d'une action (diplomatique, militaire ou bien, comme c'est parfois le cas, mixte), l'absence de légitimité renforcera la probabilité de l'échec. Or l'une des sources essentielles de la légitimité est le soutien de la communauté internationale unie à une action. Assurer cette unité face à des défis nouveaux et diversifiés relève de la gageure. Cette gageure est relevée avec détermination dans le cadre des Nations Unies, à la demande du Secrétaire général dans son discours du 23 septembre 2003. Elle est également relevée dans le cadre de l'Union européenne, à travers la Stratégie européenne de sécurité. Notre action s'inscrit, et continuera de s'inscrire, résolument dans ce cadre.

Une administration moderne

La définition des métiers : construire la ressource humaine de demain

Dans un contexte de modernisation de ses missions et d'amélioration de la performance, le ministère a poursuivi sa réflexion sur la définition des métiers. Confronté à un nombre élevé de départs à la retraite dans la décennie à venir, 40 % des agents devant cesser leur activité d'ici 2013, il s'est attaché à en mesurer l'impact sur les compétences.

Le recensement et la description des métiers du ministère font l'objet d'un "répertoire des métiers" élaboré après concertation avec les services et partenaires sociaux dans le cadre de l'Observatoire des métiers et des compétences créé l'an passé. Les agents du ministère ont pu apporter leur contribution à ces travaux en participant à un forum électronique sur le thème des "métiers". Un "référentiel des compétences" a été également mis en chantier, qui déclinera les savoirs techniques, académiques ou comportementaux requis par tous les métiers.

Grâce à ces travaux qui sont venus compléter les études statistiques et démographiques menées depuis 2001, le ministère dispose désormais d'une base solide pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Aide à la décision s'agissant des recrutements par métier, meilleure visibilité des formations nécessaires pour faire émerger des professionnels expérimentés à même de remplir ses missions rénovées, définition plus rationnelle des parcours professionnels, sont quelques-uns des acquis qui émergent de cette approche. Les acquis seront consolidés, dans le cadre de l'Observatoire des métiers et des compétences, par la poursuite de travaux spécifiques destinés à préciser métier par métier les différents paramètres (économiques, techniques, sociaux) qui pourraient affecter leur évolution.

Le service de la Logistique diplomatique

Créé il y a cinq ans, le service de la Logistique diplomatique a pour vocation essentielle de renforcer notre capacité à assumer la responsabilité de conférences et de réunions internationales en France et à l'extérieur. Il compte plus de 300 agents civils et militaires et fait travailler plus de 2 000 personnes, si l'on tient compte des personnels sur marchés (une cinquantaine) qui travaillent pour le ministère de façon régulière (nettoyage, accueil, gardiennage) ou ponctuellement (prestataires et experts divers mobilisés lors de conférences et sommets internationaux). Il est engagé dans des tâches qui concernent la présidence de la République, le Premier ministre, le ministère des Affaires étrangères et de nombreuses autres administrations.

Le sommet du G8 d'Evian - juin 2003

Le sommet du G8 à Evian a soulevé des problèmes d'organisation d'une complexité sans précédent, liés :

- au format exceptionnel (26 états et Organisations internationales étaient conviés au "dialogue élargi") ;
- à la localisation géographique (petite ville de 7 500 habitants, éloignement de l'aéroport international le plus proche – Genève – coopération indispensable avec la Suisse) ;
- à la multiplicité des sites à aménager : si les hôtels Royal et Ermitage ont servi de cadre unique et préservé aux réunions et repas de travail, il a fallu aménager d'autres sites : palais des Congrès, Casino, centre de presse pour 3 000 journalistes et mettre en place des navettes nautiques Lausanne/Evian pour les délégations étrangères et les journalistes ;
- à des défis techniques (utilisation pour les sherpas de la technologie innovante du stylo numérique permettant la retransmission à distance de données saisies sur papier numérisé par un stylo doté d'une caméra intégrée, ou encore transmissions sur écrans plasma, pour permettre le travail des interprètes, des images filmées en salle de réunion) ;
- au contexte politique international (contraintes de sécurité exceptionnelles – 1 650 agents des forces de l'ordre et de secours, et près de 8 000 pour la partie suisse) ;
- à des contraintes lourdes, tant sur le plan administratif (mise en place d'une trentaine de marchés publics et conventions pour répondre à des besoins spécifiques) que financier. Le budget de l'exercice a pu être contenu, grâce à une rigueur constante, y compris le versement d'une contribution à la partie suisse ;
- à une importante coordination par le secrétariat général du sommet de multiples interlocuteurs : Elysée, Protocole, SPHP, préfecture, élus locaux, partenaires suisses, etc.

Il s'appuie pour assurer ses missions sur trois sous-directions :

La sous-direction des conférences internationales, des déplacements officiels et du service intérieur :

- gestion matérielle des déplacements hors de France du président de la République et du Premier ministre, questions financières liées aux visites en France de personnalités étrangères, organisation des conférences internationales ;
- gestion du centre de conférences internationales ;
- gestion du service intérieur et du garage.

La sous-direction de l'interprétation et de la traduction :

- interprétation du président de la République, du Premier ministre et du ministre ;
- traduction des documents officiels dans le cadre de conférences internationales ou des textes transmis par les directions et services de l'administration centrale.

La sous-direction du courrier, de la valise diplomatique et des transports :

- transport et acheminement des correspondances du gouvernement avec les missions diplomatiques et les postes consulaires ainsi qu'une importante activité de fret.

Au titre des **conférences internationales et des voyages officiels**, l'activité a été particulièrement soutenue et diversifiée :

- plusieurs rencontres majeures : organisation des discussions de Marcoussis et d'un sommet de chefs d'Etat sur la Côte d'Ivoire (janvier), sommet Afrique-France à Paris (février), G8 d'Evian (juin), réunion France-Océanie à Papeete (juillet) ;
- nombreuses conférences ministérielles : "routes de la drogue" (mai), ministérielle G8 (mai), dialogue 5+5 (Ste-Maxime – avril – et Esclimont – octobre) ;
- calendrier chargé au Centre de conférences internationales de l'avenue Kléber avec une activité liée à la présidence française du G8 : réunions des sherpas, sous-sherpas, groupes de Lyon et de Rome, Senior Officials Group, Multilateral Plutonium Disposition Group, Non Proliferation Experts Group. De plus, les réunions ministérielles G8/Développement, G8/Environnement, G8/Emploi et Solidarité, G8/Justice-Intérieur ;
- le CCI a été mobilisé pour des réunions récurrentes : Conseil supérieur des Français de l'étranger, Rencontres de la coopération multilatérale de la DGCIID, Conférence des ambassadeurs, CTPM, diverses réunions syndicales, manifestations organisées par l'association "Bienvenue en France" qui s'occupe des conjoints de diplomates étrangers. Le CCI a également reçu le forum de l'OCDE, avec une affluence de 1 500 personnes en 3 jours.

Au total, en 2003, le CCI a accueilli 35 699 personnes dans le cadre de 1 453 réunions ;

- le service de la Logistique diplomatique a assuré la gestion financière d'une quarantaine de déplacements officiels à l'étranger du président de la République et du Premier ministre. La France a accueilli, pour sa part, cent vingt personnalités en visite officielle ou visite d'état ;
- en dehors de ses missions traditionnelles et dans un contexte budgétaire particulièrement restrictif, la **sous-direction de la valise diplomatique** a été mobilisée par deux crises :
 - La guerre en Iraq a induit des dépenses importantes et imprévues pour l'équipement des postes de la zone en matériels de sécurité. Le surcoût pour la valise a été d'environ 350 000 euros.
 - L'apparition de l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) a constitué un défi auquel il a fallu faire face prioritairement. L'envoi dans les postes d'Asie de matériels de prophylaxie pour l'ensemble des populations françaises a conduit cette sous-direction à faire des expéditions parfois hors marché en raison de l'importance des volumes en cause.

La valise diplomatique peut désormais, grâce au perfectionnement de son logiciel "TOVA", assurer la traçabilité du fret aérien, au moyen d'un code-barre identifiant chaque envoi ; par ailleurs, la mise au point d'un système de scellés plastifiés pour les sacs de valise apporte une fiabilité qui vient combler les failles du système traditionnel reposant sur des scellés de cire.

Dans un esprit de modernisation, la **sous-direction de l'interprétation et de la traduction** s'est dotée du logiciel d'aide à la traduction TRADOS, a développé sa base de données terminologiques MULTITERM, tout en obtenant l'accès au système de traduction automatique Systran-CE utilisé par les institutions européennes et désormais disponible sur l'intranet du ministère. Elle expérimente également, depuis le 1er janvier, le télétravail avec un traducteur à domicile.

Enfin, au sein du garage, la régulation, en charge de la gestion du parc automobile (130 véhicules) et des agents (72 conducteurs, dont 20 en pool) s'est vue doter d'un logiciel spécifique permettant une gestion plus rationnelle pour l'ensemble de ses missions.

La gestion des personnels diplomatiques étrangers par le service du Protocole

La sous-direction des priviléges et immunités consulaires constitue l'une des composantes du Protocole. Elle assume la gestion des personnels à **statut non diplomatique** affectés auprès des ambassades, des organisations internationales implantées en France et des délégations auprès de ces dernières, ainsi que de l'ensemble des agents exerçant dans les consulats. Aux personnels eux-mêmes s'ajoutent leurs ayants droit : conjoints, enfants de moins de 21 ans, parents ou beaux-parents.

Parmi les **25 000 personnes** concernées, environ 6 000 requièrent une attention particulière. Il s'agit des ressortissants français et des étrangers résidents de longue durée, qui doivent pouvoir bénéficier pleinement des dispositions de la législation française en matière de **droit du travail**.

La quasi-totalité des missions diplomatiques se montrant soucieuses d'appliquer la réglementation française, la sous-direction est souvent sollicitée : cela a notamment été le cas lors de l'introduction des dispositions relatives à la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Elle se voit également soumettre des cas de contentieux du travail et s'attache alors à contribuer à leur résolution, dans le respect des usages diplomatiques.

Les quelque **600 employés privés** des agents diplomatiques et consulaires les suivant en France relèvent également du droit du travail français. La sous-direction des priviléges et immunités consulaires se doit d'être particulièrement attentive à leur situation. Elle a ainsi, au cours des dernières années, multiplié les mesures de **prévention et de contrôle**. La mise en place, il y a environ cinq ans, d'un **entretien annuel** préalable à la remise ou à la prorogation du titre de séjour spécial a permis d'obtenir une information plus précise sur la situation de ces personnels et sur leurs conditions d'emploi. Une interprétation en plusieurs langues est mise à la disposition des personnes reçues au ministère des Affaires étrangères.

Des infractions sont parfois signalées par un employé ou par une organisation non-gouvernementale, telle que le Comité contre l'esclavage moderne : rémunération non conforme au salaire prévu par le contrat, durée hebdomadaire du travail excessive, repos hebdomadaire insuffisant, confiscation du passeport et du titre de séjour spécial. Dans ces cas, le service du Protocole intervient auprès de l'employeur ou de la mission étrangère dont il est membre. Toutefois, le processus de prévention et de contrôle est désormais bien connu des employeurs et le nombre d'infractions a diminué de manière significative, même s'il convient de demeurer vigilant.

Surmonter les difficultés liées aux régulations budgétaires

En gestion 2003, les annulations et gels de crédits ont amputé le budget du ministère de 284 MZ, soit 15 % des crédits hors rémunérations et engagements internationaux.

Cette régulation, qui s'est faite par à-coups, a rendu très difficile l'exécution du budget 2003 et a constitué un véritable défi qui n'a pu être relevé qu'au prix d'une remise en cause de certaines programmations.

Fin 2003, les annulations nettes de crédits ainsi que la persistance de gels résiduels ont porté la perte totale de crédits en fin d'année à 267 M€ en crédits de paiement et 82 M€ en autorisations de programme.

Optimiser les moyens pour une action efficace

Innover en faveur d'une meilleure gestion des crédits est l'une des priorités du ministère des Affaires étrangères, mise en œuvre en 2003 selon les axes suivants :

- **l'extension de la gestion déconcentrée des crédits** s'est poursuivie, renforçant et consacrant le rôle d'ordonnateur secondaire unique de l'ambassadeur à l'étranger ;
- **le développement de services administratifs et financiers uniques**, afin de regrouper au sein d'un seul service les structures de gestion existant dans les postes à l'étranger. Le regroupement des structures de gestion des services du MAE a débuté en 2003 et sera généralisé à l'été 2004. Parallèlement, des négociations avec les autres administrations ont été entreprises de manière à unifier les structures de gestion de l'ensemble des services extérieurs de l'état à compter de 2006 ;
- **la mise en place de "budgets-pays" pour l'ensemble du réseau à l'étranger** devrait permettre à chaque ambassadeur, ordonnateur secondaire unique à l'étranger, de disposer ex ante d'une vision globale des moyens budgétaires et humains déployés par l'état dans son pays de résidence. A cet effet, en octobre, une **conférence d'orientation budgétaire** a réuni autour de chaque ambassadeur l'ensemble des chefs de service relevant du ministère ainsi que les chefs de services extérieurs relevant d'autres administrations, en vue de la préparation des budgets des services pour l'année à venir ;
- **la mise en œuvre d'une expérimentation des futures modalités des lois de finances (LOLF) à l'échelle de cinq pays** ("Budget-pays LOLF" pour l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et la Chine) permettra, en 2004, de tester les mécanismes de fongibilité asymétrique entre crédits de fonctionnement et crédits de rémunération, en contrepartie d'un renforcement du contrôle de gestion et de la recherche de la performance. En octobre, un important exercice de dialogue de gestion a été mené entre les ambassadeurs des cinq pays choisis et l'Administration centrale, de manière à préparer au mieux cette première anticipation de la LOLF.

Mise en œuvre de la LOLF

Généralités et organisation

La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 participe du processus plus général de modernisation du ministère des Affaires

étrangères, mené sous l'impulsion du comité de pilotage des réformes, présidé par le secrétaire général, et qui a abouti à la stratégie ministérielle de réforme. Elle est dirigée, sous l'autorité du ministre et du secrétaire général, par le directeur général de l'administration, qui représente le ministère des Affaires étrangères au comité de pilotage interministériel. Le ministère des Affaires étrangères a fait le choix d'impliquer le plus possible les structures existantes dans la mise en œuvre de la loi organique, afin de diffuser dès maintenant la nouvelle culture de gestion qui résulte de la LOLF, et de faciliter la transition.

Pour assurer le travail de coordination transversale des travaux, un poste de chargé de mission auprès du directeur des Affaires budgétaires et financières a été créé en avril. Celui-ci participe aux réunions du réseau et aux groupes de travail organisés par la Direction de la réforme budgétaire.

Enfin, dans le cadre du renforcement du contrôle de gestion et de la détermination des objectifs et des indicateurs qui figureront dans les projets annuels de performance, a été créée une cellule de contrôle de gestion placée sous l'autorité du directeur général de l'administration.

Le logiciel ACCORD

A l'administration centrale, la préparation du raccordement du ministère à l'application interministérielle comptable ACCORD a fait l'objet d'une forte mobilisation tout au long de l'année. D'importantes ressources humaines et financières (4,5 millions d'€) ont été consacrées à ce projet d'envergure qui s'inscrit dans le cadre de l'optimisation des moyens de l'état. Comptant parmi les derniers à être raccordés, le ministère des Affaires étrangères exploite la nouvelle version de ce logiciel, Accord 1 Bis, qui intègre des avancées technologiques novatrices comme le raccordement à Internet.

Les échanges de diplomates entre la France et l'Allemagne

Les échanges de fonctionnaires entre ministères français et allemand des Affaires étrangères constituent un des socles principaux de la coopération franco-allemande dans le domaine administratif et n'ont pas d'équivalent pour d'autres administrations ou avec d'autres pays, du fait de leur ancienneté, de leur densité et de leur régularité. Ils ont concerné plus d'une centaine de diplomates en administration centrale (catégories A et B) depuis leur lancement en 1986 et sur la base d'un arrangement administratif depuis 1994.

Les premiers échanges traditionnels de durée limitée ont été complétés par de véritables affectations de longue durée. Les affectations des diplomates d'échange en 2003 montrent l'intensité de cette coopération : un diplomate allemand au cabinet de la ministre déléguée aux Affaires européennes, un diplomate français à la cellule "France" de l'Auswaertiges Amt, un échange croisé dans le secteur consulaire et une diplomate française au service de presse de l'ambassade d'Allemagne à Paris. Le diplomate d'échange est véritablement intégré à sa structure d'accueil, ce qui peut surprendre ses interlocuteurs parfois encore peu habitués à ce qu'un Allemand exprime la position de la France et vice versa.

Un réseau informel s'est aussi constitué au fil des ans. Il s'est réuni à Berlin à la Pentecôte, ce qui fut l'occasion tant de réfléchir sur l'avenir de la relation franco-allemande que d'approfondir des liens d'amitié précieux.

Des échanges temporaires et réguliers entre personnels des ambassades de France et d'Allemagne sont également mis en place au sein des réseaux diplomatiques et consulaires.

Structuration du budget en programmes et actions

Deux orientations ont guidé ce travail :

- une analyse méthodologique a tout d'abord consisté, à partir des propositions de chaque direction, à déterminer une vingtaine d'actions permettant de synthétiser l'ensemble des activités du ministère. Ce travail a été mené à partir d'une comptabilité analytique et d'une décomposition des coûts, conformément aux indications données par le ministère du Budget ;
- cette démarche a été complétée par un travail plus général, réunissant à plusieurs reprises l'ensemble des directions autour du secrétaire général, et consistant à assembler ces actions autour d'un nombre réduit de programmes en fonction des principaux objectifs politiques du ministère. Plusieurs scénarios ont été envisagés. Ainsi, la possibilité de réunir l'ensemble des activités du ministère dans un programme unique a été écartée, car si cette solution offrait un maximum de fongibilité, elle ne permettait pas

de mettre en avant les principales priorités. De même, la possibilité d'organiser les programmes du ministère selon des zones géographiques a été évoquée. Le souci permanent du ministère, conformément à la loi organique relative aux lois de finances, demeure de faire apparaître les priorités politiques et ne pas plaquer les programmes sur les structures existantes.

La maquette des programmes et actions comprend quatre programmes :

- un programme "**action de la France en Europe et dans le monde**" (1 276 MZ) ;
- un programme "**rayonnement culturel et scientifique**" (333 MZ) ;
- un programme "**solidarité à l'égard des pays en développement**" (1 752 MZ) ;
- un programme "**Français à l'étranger et étrangers en France**" (566 MZ).

Ces programmes sont le reflet des principaux métiers des agents (diplomatie, action culturelle, coopération et activités consulaires) et correspondent aux trois grandes politiques du ministère.

Performance

Le ministère des Affaires étrangères a également entamé le travail de définition des objectifs et indicateurs qui figureront dans les projets et rapports annuels de performance. Ceux-ci donnent lieu actuellement à un travail en commun avec la direction de la réforme budgétaire et figureront en annexe de la loi de finances pour 2005.

L'informatique

Le ministère des Affaires étrangères a placé son système d'information et de communication au cœur de ses préoccupations de modernisation. Support privilégié de l'action du réseau diplomatique et consulaire, l'intranet mondial couvre désormais la quasi-totalité de ses implantations et étend depuis quelques mois ses ramifications à de nouveaux partenaires. Par la mise en commun d'équipements et d'informations, il contribue ainsi à la mission de coordination de l'action extérieure de la France.

L'achèvement de l'unification du système d'information, bâti grâce à la mise en place d'une infrastructure technique communicante (serveur EOLE), aura été l'un des axes de travail majeurs au cours de l'année. Un environnement informatique homogène, installé sur près de 300 sites et sur plus de 13 600 postes de travail, dont 8 400 à l'étranger, est désormais proposé à tous les agents en fonction tant dans les postes qu'à l'administration centrale. La maîtrise des nombreuses applications informatiques concourant au bon déroulement de l'action du ministère en est d'autant facilitée.

Les agents de la direction des affaires juridiques, avocats devant les juridictions internationales

La direction des affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères a pour mission de représenter la France devant toutes les juridictions internationales et européennes. Ce travail d'avocat recouvre à la fois la rédaction des mémoires soumis par la France dans la phase écrite de la procédure et le prononcé des plaidoiries lors de la phase orale. Compte tenu du grand nombre et de la variété des instances auxquelles la France est partie, ce travail revêt une dimension interministérielle forte. D'autres ministères intéressés sont en effet appelés à fournir des données utiles à la préparation des thèses françaises et à donner leur avis sur les projets de mémoires et de plaidoiries préparés par les agents de la direction des affaires juridiques. Ceux-ci sont pour moitié des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et pour moitié des fonctionnaires détachés d'autres ministères, y compris plusieurs magistrats judiciaires ou administratifs, ainsi que des universitaires recrutés par contrat.

S'agissant du contentieux "luxembourgeois" (Cour de Justice et tribunal de première instance des Communautés européennes), la France était partie en 2003 à près de 115 affaires : une trentaine de recours de la Commission contre la France, une cinquantaine d'affaires préjudiciales (ayant pour origine une question posée par un juge national à la CJCE), une trentaine d'affaires opposant la Commission à un autre état, au Conseil ou à une entreprise, trois recours de la France contre des actes des institutions communautaires.

S'agissant du contentieux "strasbourgeois" (Cour européenne des droits de l'homme), la France est concernée par 10,8 % des arrêts. Une centaine de nouvelles affaires concernant notre pays a été communiquée par la Cour.

La France était en outre partie en 2003 à deux affaires contentieuses devant la Cour internationale de justice et à un arbitrage.

L'Inspection générale des Affaires étrangères

Pour la première fois, début 2004, l'Inspection générale des Affaires étrangères (IGAE) a rendu public son rapport annuel, jusqu'ici réservé aux responsables du ministère et aux chefs de poste. Disponible sur le site France Diplomatie, il consigne les principales observations faites sur le terrain à la faveur de l'inspection de 53 postes, dont 32 ambassades, constituant un échantillon représentatif de notre réseau diplomatique et consulaire.

Une attention particulière a été portée dans ce rapport annuel à la situation des agents, à la fonction de communication et à la gestion de notre parc immobilier. Des missions dans nos implantations en Allemagne et en Espagne ont conduit l'Inspection à réfléchir à la nécessaire évolution de notre réseau consulaire dans les pays de l'Union européenne. L'approche régionale, encouragée par la stratégie ministérielle de réforme, a fait l'objet d'une évaluation et de propositions à l'occasion de missions dans l'ensemble des pays d'Afrique australe et d'Asie centrale.

L'IGAE a par ailleurs poursuivi ses activités d'audit de services parisiens (direction de la coopération militaire et de défense). Avec d'autres inspections ministérielles, elle a procédé à des audits de la rémunération des agents à l'étranger (Inspection générale des finances), de l'adoption internationale (Inspection générale des Affaires sociales et Inspection générale des services judiciaires) et de la nouvelle structuration du budget du ministère des Affaires étrangères dans le cadre de la LOLF (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et contrôle général des armées). Enfin, avec l'Inspection générale de l'administration, elle a été chargée d'une étude sur la création d'un fichier des empreintes digitales des demandeurs de visa prévue par la nouvelle loi sur l'immigration.

Que ce soit à travers ses missions traditionnelles à l'étranger ou dans le cadre de travaux interministériels à Paris, l'IGAE s'est ainsi efforcée de jouer pleinement son rôle d'instrument d'évaluation permanente au service de la modernisation des outils de notre politique étrangère.

L'année a néanmoins été marquée, comme la précédente, par les conséquences de la régulation budgétaire, qui ont ralenti la mise en place de certains projets informatiques et

freiné l'amélioration ou le renouvellement des infrastructures vieillissantes. Une gestion optimale de ces "gels" a cependant permis d'en minimiser l'impact sur le système d'information global du ministère. La généralisation de l'architecture EOLE, qui contribue à la simplification de la diffusion et de l'installation des nouveaux logiciels, a également permis de limiter le besoin de missions techniques.

L'achèvement de la mise en place sur plus de 200 sites à l'étranger de l'application informatique "Réseau mondial Visa v.2", destinée à l'instruction de l'ensemble des demandes de visas dans les représentations consulaires, a constitué l'une des opérations majeures menées à terme au cours de l'année écoulée. La diffusion de l'outil de la réforme comptable à l'étranger, le logiciel COREGE, s'est quant à elle poursuivie, une cinquantaine de nouvelles représentations à l'étranger disposant de cette application au 1er janvier 2004.

Au cours de l'été, la connexion de l'intranet mondial du ministère au réseau interministériel ADER a été l'occasion de mener à bien la première phase d'un projet plus ambitieux, consistant à ouvrir les postes de travail de tous les agents du ministère (en France et à l'étranger) aux sources d'information disponibles sur Internet, tout en maintenant un haut niveau de sécurité. Ce nouveau service, indispensable à la modernisation de l'action diplomatique, mais qui n'offrait à la fin de l'année l'accès qu'à un nombre restreint de sites Web de l'administration française, sera étendu à un éventail plus conséquent de sites au cours des mois à venir.

L'intensification très marquée des échanges d'informations entre les représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger et l'administration centrale a été à l'origine de la volonté affichée du ministère d'améliorer la qualité et la vitesse de son réseau mondial de communication. En conséquence, un nouveau marché public a été passé au cours du second semestre, prémissé à l'amélioration du débit des communications terrestres et satellitaires du ministère, tout en maîtrisant les coûts de ces liens.

Enfin, la nouvelle feuille de route des systèmes d'information et de communication du ministère pour les cinq prochaines années a été préparée à la fin de l'année 2003. Ce plan pluriannuel s'efforce d'œuvrer pour l'amélioration globale et continue des infrastructures. Mais la priorité est accordée au développement de nouveaux services destinés à améliorer très sensiblement le travail réparti entre les multiples points de présence de l'action de la France à l'étranger, les services centraux, les partenaires institutionnels du ministère et, bien évidemment, les usagers, dans le cadre des nouvelles procédures liées à la téléadministration.

La modernisation du patrimoine : les grands travaux 2003

Le ministère a consacré en 2003 un budget d'environ 81 MZ à la gestion de ses opérations immobilières couvrant, outre quelques opérations nouvelles, la rénovation et la remise à niveau du patrimoine, la décoration et la sécurité des bâtiments.

Le patrimoine est caractérisé par son extrême dispersion géographique et son hétérogénéité. Il regroupe des monuments historiques, notamment à Rome, Lisbonne ou Prague et des bâtiments plus contemporains. Son utilisation est très diverse : bureaux, logements et campus résidentiels, établissements d'enseignement et établissements culturels.

Le service de l'équipement s'appuie, outre les agents en centrale, sur dix-huit antennes régionales et environ quinze volontaires internationaux.

Les principaux chantiers de l'année, dont certains sont encore en cours, concernent les ambassades de France à Varsovie, Bamako, Pretoria, Abidjan et Zagreb, le consulat d'Annaba, les lycées français d'Alger, Milan et Moscou et le centre culturel de Riga.

Des travaux ont été lancés concernant la construction d'un immeuble des archives et de la valise diplomatique à La Courneuve, celle d'une nouvelle ambassade à Kinshasa et d'un lycée français à Damas, la rénovation des consulats généraux de Londres et Oran, de la résidence de l'ambassadeur à Brazzaville et du centre culturel de Tallin

Les publications de la Direction des archives

Les collections des archives du ministère des Affaires étrangères constituent un fonds documentaire dont la publication se poursuit et s'accélère. Elle vise à la fois :

- le public universitaire, à travers trois collections, Instructions aux ambassadeurs et ministres de France, des traités de Westphalie à la Révolution française, Documents diplomatiques français et Diplomatie et histoire, mises en œuvre par des universitaires indépendants sous financement du ministère. Les ventes se situent en France et hors de France (autres pays européens, Etats-Unis, Australie, Japon).
- le grand public, grâce à un partenariat avec de grands éditeurs. En 2003, Aventuriers du monde (1866-1914) (direction scientifique : Pierre Fournié, conservateur) a été un succès de librairie, après celui de Mémoires du monde (première vente en France de beaux livres en 2001-2002) et de Trésors et secrets du Quai d'Orsay.

Un travail collectif des directions des Archives, de la communication et de l'information, et de la direction générale de l'administration, a, en outre, permis de publier en 2001 et 2003 les deux

premiers volumes d'une collection sur les plus beaux bâtiments du patrimoine à l'étranger (Ambassades I et II).

Vers la paix en Algérie et La présence des Bourbons en Europe (parus en 2003), L'Entente cordiale dont le centenaire est célébré en 2004, l'Histoire de la diplomatie française et le Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères marquent les plus récentes étapes de cette politique de publication.

Au service des Français à l'étranger

Renforcer la sécurité des Français à l'étranger

Le président de la République, le Premier ministre, le ministre, le secrétaire d'état ont affirmé à maintes reprises, devant les ambassadeurs et les délégués du Conseil supérieur des Français à l'étranger l'importance qu'ils attachaient à la sécurité de nos compatriotes.

Les attentats de Karachi, Djerba, Bali attestent des risques pouvant peser sur nos ressortissants à l'étranger dans un contexte international marqué par une menace terroriste protéiforme et durable. Les crises en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine ont montré que l'instabilité politique, sociale et économique affecte lourdement la sécurité de nos compatriotes. D'autres risques interviennent : risques sanitaires telle l'épidémie de SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère), catastrophes naturelles ou accidents, tels le naufrage du Joola au Sénégal ou la récente et tragique catastrophe de Charm el-Cheikh.

La crise iraquienne a appelé une mobilisation particulière du ministère et de nos postes au Proche et au Moyen-Orient en raison des dangers exceptionnels qu'elle aurait pu créer, en particulier en cas de recours à des armes bactériologiques et chimiques. Des mesures ont été prises pour relever ce défi : cellule de coordination interministérielle, missions d'évaluation sur le terrain, sensibilisation accrue de nos postes, concertation avec les entreprises, les Organisations non-gouvernementales et, naturellement, nos partenaires européens. Ce travail a permis de déterminer avec plus de certitude les régions du monde où le risque terroriste était particulièrement élevé et où nos ambassades et nos communautés étaient les plus exposées : Moyen-Orient, Corne de l'Afrique, Asie du Sud et du Sud-Est.

La prévention des différents risques impose des investissements importants pour nos ambassades et nos consulats : amélioration des conditions de sécurité des bâtiments, renforcement des réseaux de communication avec la communauté française, pré-positionnement de matériels logistiques dans la perspective de regroupements et d'évacuation.

Quelle que soit l'importance de ces efforts d'équipement, la sécurité n'est pas uniquement une affaire de matériel. Il est essentiel que les chefs de poste, leurs principaux collaborateurs et les membres de la communauté française soient constamment attentifs aux différents risques pouvant les affecter. La généralisation des comités de sécurité dans tous les postes auxquels sont désormais associés les représentants locaux des Français à l'étranger, la motivation accrue des ambassadeurs et des consuls généraux attestent de notre mobilisation.

Dans un contexte budgétaire peu favorable, les crédits réservés à la sécurité de nos compatriotes n'ont pas été affectés par le gel budgétaire. La dotation initiale de 1,3 million d'euros a été augmentée en cours d'année à 2,6 millions d'euros en fin d'exercice.

Le Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE)

Dans le droit fil de la volonté gouvernementale d'accroître la participation des citoyens, la commission temporaire chargée de la réforme du Conseil supérieur des Français de l'étranger a vu la plupart de ses conclusions reprises dans le décret n° 2003-794 du

25 août 2003.

Ce texte :

- aménage le fonctionnement de l'assemblée représentative des Français établis hors de France, en renforçant le rôle des trois vice-présidents et en valorisant les travaux des commissions permanentes ;
- prend en compte l'importance croissante des questions communautaires par la création d'une commission de l'Union européenne ;
- élargit la composition du bureau (ex-bureau permanent), à l'instar de la Conférence des présidents au Parlement ;
- permet d'améliorer et de développer le travail des délégués à Paris, en assurant une plus large publicité à leurs travaux.

Afin d'associer les Français établis hors de France à la décentralisation, une réflexion est désormais engagée sur la possibilité de donner plus de pouvoirs et de responsabilités aux élus, essentiellement au niveau local, dans les activités animées par les consulats.

Le concept de proximité à l'étranger

Le temps où tous les postes consulaires étaient organisés partout sur le même modèle et offraient des services standardisés est révolu. Une adaptation est nécessaire pour répondre aux attentes de nos compatriotes et éviter qu'ils ne soient exposés au "manque de France" qu'évoquait le Premier ministre en 2002 devant le Conseil supérieur des Français de l'étranger.

S'il est illusoire d'espérer mettre à la disposition de nos compatriotes à l'étranger un réseau administratif aussi dense et diversifié qu'en France, des regroupements de compétences seront nécessaires pour mieux servir le public. Hors de notre pays, la proximité ne devra pas être mesurée en fonction de la distance à parcourir pour se rendre au consulat mais bien en fonction de la facilité à entrer en relation avec le représentant de l'administration française.

Ce concept de proximité appliqué à l'étranger a plusieurs illustrations :

Le regroupement des compétences, qui permet une spécialisation de certains postes dans certains domaines d'activité, est la garantie d'un service de meilleure qualité, dans la mesure où il est fourni par des agents mieux formés, habitués à traiter des dossiers complexes, et plus expérimentés que des agents amenés à traiter des mêmes questions de façon occasionnelle. En outre, le regroupement de compétences peut permettre de concentrer des moyens techniques importants dans un poste donné pour mieux rentabiliser un investissement coûteux par un volume de travail suffisant en provenance de plusieurs postes. Ces deux aspects sont actuellement illustrés de façon très concrète :

- une expérience est actuellement en cours en Belgique qui permet, depuis le 1er juin, au consulat général de France à Bruxelles d'effectuer certaines opérations administratives conjointement avec les consulats généraux à Anvers et à Liège. Depuis le 1er janvier 2004, les activités d'état civil pour l'ensemble des Français établis en Belgique sont assurées par le seul consulat général à Bruxelles ;
- la fabrication des passeports lisibles en machine est normalement assurée depuis le 1er octobre 2003 par une structure spécialisée à l'administration centrale. Toutefois, cinq pôles régionaux (sur les six prévus) de fabrication de passeports lisibles en machine ont été créés. Chaque pôle a une compétence nationale (Genève pour la Suisse ; Montréal pour le Canada) ou régionale (Bruxelles pour la Belgique et le Luxembourg ; Londres pour le Royaume-Uni et la République d'Irlande ; Hong-Kong pour plusieurs pays d'Asie).

Le recours à des moyens de télétransmission d'informations pour effectuer des démarches administratives sera développé. Ce mode de relations qui existe déjà entre les postes consulaires et l'Administration centrale pour transmettre les éléments nécessaires (y compris la photo) pour fabriquer des passeports, préfigure ce qui, dans un avenir proche, devrait être le moyen normal de relation entre un usager et un poste consulaire pour effectuer certaines opérations ou obtenir certains documents.

La circonscription consulaire, critère de compétence territorial défini par la Convention de Vienne sur les relations consulaires, ne disparaît pas, mais ne doit pas être un obstacle à une action administrative de proximité. Chaque fois que nos compatriotes sont gênés par la géographie et résident plus près d'un autre poste consulaire que celui qui est normalement compétent, il faut passer par-dessus les barrières des circonscriptions consulaires pour privilégier une offre de service rapide. Ainsi, à titre d'exemple, les Français du sud de la Suède, qui n'ont qu'un trajet de quelques minutes par la route pour se rendre à Copenhague alors que Stockholm est à plusieurs centaines de kilomètres, devraient pouvoir s'adresser à l'ambassade de France au Danemark.

12 000 décisions individuelles par jour

L'activité de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, très diverse, touche à quasiment tous les domaines de la vie, de l'acte de naissance au certificat de décès.

Chaque jour, dans le réseau diplomatique et consulaire, et dans les services centraux de la DFAE :

- 10 000 demandes de visas sont instruites ;
- 5 900 actes d'état civil sont établis ;
- 6 800 lettres arrivent au service central de l'état civil ;
- 8 500 lettres sont expédiées de ce même service ;
- 800 passeports sont délivrés ;
- 23 avis sont donnés par la DFAE sur les demandes d'asile à la frontière.

S'y ajoutent les décisions de l'OFPRA sur les demandes d'asile : 350 par jour.

Quelques autres chiffres significatifs pour 2003 :

- 1 280 Français sont décédés à l'étranger ;
- 1 572 Français ont été emprisonnés à l'étranger ;
- 680 Français en voyage à l'étranger ont bénéficié

d'allocations de secours ;

- 572 Français indigents ont été rapatriés ;
- 45 rapatriements sanitaires ont eu lieu.

La DFAE compte 667 agents à l'administration centrale (204 à Paris et 463 à Nantes). Dans les 236 sections consulaires d'ambassades et dans les consulats travaillent plus de 2 000 agents, titulaires et contractuels de recrutement local.

La direction des Français à l'étranger et des étrangers en France se distingue des autres services du ministère en ce sens qu'elle traite pour l'essentiel de cas individuels, d'affaires concernant les personnes privées. Lorsqu'elle négocie une convention ou un accord, celui-ci porte toujours sur des sujets intéressant les particuliers. C'est ce qui fait la spécificité du métier consulaire et le distingue du métier diplomatique, les deux étant et devant rester intimement liés.

La coopération consulaire européenne

Coopération en matière de sécurité des ressortissants de l'Union européenne dans les états tiers

L'article 20 du traité instituant la Communauté européenne établit le concept de "citoyenneté de l'Union" et dispose que "Tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où l'état membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout état membre dans les mêmes conditions que les nationaux de cet état." Cette protection couvre l'assistance en cas de décès, d'accident ou de maladie grave, d'arrestation ou de détention, l'aide aux victimes de violences et le rapatriement des citoyens communautaires en difficulté.

Par ailleurs, le groupe de travail de l'Union européenne COCON (Groupe de coopération consulaire) œuvre actuellement au développement de la protection consulaire des ressortissants de l'Union en cas de crise dans les états tiers. Il conviendra, à cet égard, de rechercher une répartition pragmatique et équitable, entre les représentations des états membres, de la prise en charge des ressortissants des états ne disposant pas d'une représentation diplomatique ou consulaire, y compris ceux des dix nouveaux états membres. Nécessitant bien entendu une coordination accrue entre les capitales des états membres et les instances de Bruxelles, une telle politique aura, à terme, pour avantages :

- d'assurer des économies d'échelle ;
- d'offrir une égalité de traitement des Européens ;
- de donner de la substance au concept de citoyenneté européenne ;
- de protéger plus efficacement tous nos ressortissants.

Titres européens d'identité et de voyage

Il n'existe pas, à ce jour, de passeport européen. La présentation et le format des passeports des états membres sont uniformes mais les modes de sécurisation sont encore différents. Les états membres de l'Union européenne ont toutefois défini, par résolution du Conseil du 17 octobre 2000, les critères de sécurisation des titres de voyage qu'ils délivrent. Ces dispositions sont applicables au plus tard le 1er janvier 2005 pour les passeports et le 1er janvier 2006 pour les cartes nationales d'identité et les passeports valables à court terme ayant une validité de plus de six mois.

Un exemple de la coopération consulaire franco-allemande en pays tiers

La coopération existe en matière de visas par la voie de la représentation dans le cadre de l'accord Schengen. L'Allemagne délivre ainsi des visas pour la France dans six états et la France pour l'Allemagne dans seize états. Par ailleurs, le ministère des Affaires étrangères et l'Auswärtiges Amt ont demandé à leurs postes consulaires hors Union européenne de développer une coopération dans plusieurs domaines : échanges d'informations, protection des personnes en difficulté, suivi des détenus, administration et information des communautés, participation réciproque aux réunions consulaires, formation croisée des agents, utilisation de locaux communs. Un récent bilan montre que la formation croisée des agents est en particulier bien instaurée. Elle permet de comparer les pratiques administratives des deux pays et de les faire évoluer en vue d'un rapprochement des services (bureaux communs des visas par exemple). Cette coopération se construit également par le biais de locaux communs (au Malawi, en Bosnie, en Serbie-

Monténégro), de consuls honoraires communs et le rapprochement des plans de sécurité (Nicaragua, Iran).

Plan d'action "Sécurité"

A la suite des attentats de Karachi et de Bali, le ministère a conçu et mis en place un plan d'action sécurité, qui comporte :

- la création d'un Comité de sécurité interministériel, présidé par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, qui réunit tous les services de l'état concernés (présidence de la République, Premier ministre, secrétariat général de la Défense nationale, ministère de la Défense, état-major des Armées, ministère de l'Intérieur, DREE, secrétariat d'état au Tourisme). Ce Comité s'est réuni régulièrement pour traiter en particulier la crise iraquienne et renforcer le dispositif de sécurité de nos postes dans la région ;
- la révision de l'ensemble des fiches du site conseils aux voyageurs après réévaluation des risques dans chaque pays ;
- l'organisation de missions d'audit dans les postes particulièrement exposés à certaines menaces (Pakistan, Koweit, Arabie Saoudite, Jordanie, Israël, Tunisie, Maroc) pour permettre une adaptation des équipements et des organisations et pour aider les postes à se préparer à gérer, le cas échéant, des situations de crise ;
- la mise en place d'un programme de formation des diplomates susceptibles de gérer des problèmes liés à la sécurité de nos ressortissants ;
- la préparation d'une base de données informatique sécurisée sur les risques et les moyens d'intervention (Application de gestion et d'intervention sur les risques des communautés françaises à l'étranger - AGIR), qui permettra d'adapter nos moyens selon l'évolution des situations, le plus en amont possible, et de suivre les demandes de nos ambassades avec plus d'efficacité ;
- le renforcement de la concertation avec les entreprises, les professionnels du tourisme, les compagnies aériennes, les organisations non-gouvernementales, les associations et nos partenaires européens.

Asile et immigration

L'activité de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France a été marquée par la réforme du droit d'asile (loi du 10 décembre 2003).

Une seule autorité, l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides, est désormais compétente en matière d'asile conventionnel et d'asile territorial, auparavant accordé par le ministère de l'Intérieur après avis du ministère des Affaires étrangères.

L'OFPRA peut octroyer, selon les cas, l'asile conventionnel ou l'asile territorial, qui prend à cette occasion l'appellation internationalement reconnue de "protection subsidiaire". La compétence de la Commission des recours des réfugiés est étendue désormais à cette dernière.

Elle vise en premier lieu les personnes qui établissent qu'elles sont menacées dans leur pays de la peine de mort ou de traitements contraires à l'article 3 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle vise également, dans les situations de conflits armés ou de guerres civiles, les civils sur qui pèserait une menace grave, directe et personnelle.

Le statut de réfugié pourra dorénavant être accordé même si les menaces de persécutions proviennent d'acteurs non étatiques. Cette mesure vaut également pour la protection subsidiaire.

La protection des personnes est normalement assurée par les autorités étatiques. La France reconnaît toutefois au titre de sa nouvelle loi que, dans certaines circonstances, des autorités autres que l'état, telles que des Organisations internationales, pourront également être considérées comme protectrices.

Il convient que ces autorités, s'apparentant à un État, exercent un contrôle sur le territoire sur lequel le retour du demandeur

est envisagé, veuillent et puissent faire respecter les droits de cette personne et la protéger des atteintes de la même manière qu'un État.

La notion d'asile interne est introduite dans l'ordre juridique français. Elle permet de rejeter les demandes d'asile de

personnes qui auraient accès à une protection sur une partie du territoire de leur pays d'origine.

La procédure prioritaire (traitement accéléré) est étendue aux personnes ayant la nationalité d'un pays considéré comme un pays d'origine sûr (respectant les principes de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit). Toutefois, la garantie d'un examen au fond de chaque dossier sera respectée, conformément à nos principes constitutionnels.

La Cellule de veille

L'activité de la Cellule de veille a été dominée en 2003 par les crises en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine, le tremblement de terre en Algérie et l'épidémie de pneumonie atypique (SRAS). Un nombre global de 150 volontaires a été affecté à ces différentes occasions, qui ont suscité plus de 30 000 appels téléphoniques.

L'équipe de la Cellule de veille sur la sécurité des Français à l'étranger est passée à huit agents, organisés en binômes pour gérer, si nécessaire, deux crises simultanées en préservant l'activité normale du service.

Un système d'astreinte a été mis en place pour que la cellule puisse remplir plus efficacement son rôle de veille, tout au long de l'année. En semaine, les membres de la Cellule de veille peuvent être joints de 6h00 à 22h00. Les cadres assurent l'astreinte une nuit sur deux de 22h00 à 6h00 et un week-end sur deux.

Pour assurer la coordination interne et interministérielle qu'impose la gestion de certaines crises (Irak, SRAS), des chargés de mission ayant eu l'expérience de la direction d'un consulat général ont été temporairement affectés en renfort au service des Français à l'étranger.

Les moyens techniques de la Cellule de veille et de la Cellule de crise ont été renforcés pour tenir compte de la nécessaire augmentation des capacités de traitement de l'information et l'ensemble du parc informatique a été modernisé.

Avec 1,4 M1 en 2003, le budget consacré à la sécurité des Français à l'étranger a connu son augmentation la plus sensible de ces dernières années. Au regard de l'ensemble des demandes des postes, il s'agit d'un premier pas.

Les Consuls honoraires

Le ministère des Affaires étrangères s'appuie sur un réseau de 525 consuls honoraires répartis dans l'ensemble du monde. Ils exercent à titre bénévole des fonctions de représentation et de protection consulaire sous la responsabilité du chef de poste consulaire. Ils sont nommés par le ministre, sur proposition du chef de circonscription consulaire, après accord du chef de mission diplomatique.

La mobilisation des consuls honoraires a été renforcée pour en faire des relais des postes diplomatiques et consulaires, dynamiques et actifs en matière de protection de nos ressortissants.

Un site extranet reliant les consuls honoraires à leur poste de rattachement leur permet d'accéder aux informations administratives et techniques nécessaires à leur mission.

La direction des Français à l'étranger et des étrangers en France gère les agences consulaires et les subventions accordées à ces agences (1 068 980 1 en 2003).

Dans le cadre de la coopération franco-allemande, la possibilité de nommer un consul honoraire exerçant ses fonctions pour le compte à la fois de la France et de l'Allemagne est étudiée. à ce jour six consuls honoraires exercent leurs fonctions pour le compte des deux pays : Australie (2), Panama (2), Bulgarie (1), Nouvelle-Guinée (1).

L'avenir de L'Europe

L'Europe au quotidien

L'Union européenne a pour ambition de mieux répondre aux attentes des Européens, principalement dans deux domaines : la croissance durable et la sécurité intérieure.

S'agissant de la croissance, le constat est désormais bien connu : depuis près de trente ans, l'Europe connaît un retard structurel de croissance par rapport à son partenaire le plus proche économiquement, les Etats-Unis. Après une phase de rattrapage au cours des années 50 et 60, l'écart se creuse. Ainsi, actuellement, le PIB par habitant de l'Union correspond-il à 80 % de celui des Etats-Unis.

Partant de ce constat, l'Union européenne cherche à trouver les voies d'une croissance plus élevée, plus riche en emplois, plus respectueuse de l'environnement. Le premier élément repose sur l'approfondissement du marché intérieur européen, dont la prochaine échéance concernera l'ouverture des services. Le second relève de la réforme structurelle, par exemple en ce qui concerne les marchés du travail et les politiques de l'emploi, dans le prolongement du rapport remis en novembre par M. Wim Kok, ancien Premier ministre des Pays-Bas. à cela s'ajoutent les avancées concernant la gouvernance économique, suite à la mise en place de l'euro, afin de renforcer la coordination des politiques économiques. Avec l'action européenne pour la croissance, adoptée en décembre par le Conseil européen, l'Union cherche aussi, par le financement de projets d'infrastructures en matière de transport et de recherche, à éléver la productivité de l'économie européenne. Tel sera l'un des enjeux de la négociation des perspectives financières de l'Union européenne pour l'après 2006 : comment, à partir de ressources financières limitées, mieux mettre le budget européen au service de la croissance et de l'emploi, tout particulièrement par le soutien à l'économie de la connaissance. Dans le même temps, l'Union recherche les voies d'une croissance plus respectueuse de l'environnement. Il faut citer à ce titre la dernière réforme de la PAC, en juin, ainsi que les dispositions prises pour la mise en œuvre du protocole de Kyoto.

La sécurité intérieure demeure également l'un des grands objectifs de l'Union, dans le prolongement des engagements pris aux sommets de Tampere et de Séville. Qu'il s'agisse de la lutte commune contre le crime, de la lutte contre l'immigration clandestine et du contrôle des frontières, l'Union se dote progressivement d'outils juridiques et opérationnels communs lui permettant de mieux contrôler sa sécurité intérieure.

Le défi de l'élargissement

Près de quinze ans après la chute du mur de Berlin, l'Union européenne accueillera le 1er mai 2004 dix nouveaux états membres : la République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie. Plus de cinq années de négociations particulièrement complexes ont été nécessaires pour conduire à la signature, le 16 avril, du traité d'adhésion à Athènes.

Avec cet élargissement, le cinquième de son histoire, l'Europe avance avec détermination vers l'unification du continent. Cet élargissement inclusif et irréversible devrait s'achever avec l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie que l'Union s'est donné pour objectif d'accueillir en 2007.

L'intégrité de la construction européenne sera préservée. Les futurs états membres appliqueront dès le 1er mai 2004 toutes les obligations qui découlent de leur adhésion. Ils bénéficieront également de l'ensemble des politiques communes. Le traité d'Athènes garantit enfin que la sécurité des personnes et des biens sera assurée dans toutes ses dimensions.

En offrant à chacun de nos états un nouvel horizon et un nouvel élan, ce cinquième élargissement constitue une chance qu'il nous appartient de faire fructifier. En accueillant des pays qui ont une croissance de plusieurs points supérieure à celle des états membres actuels, l'Union élargie constituera un espace de croissance durable propre à favoriser l'emploi, le progrès social et la préservation de notre planète pour les générations futures. Il renforcera la cohésion des Européens autour de valeurs partagées pour approfondir la construction européenne. Enfin, cet élargissement demeure la meilleure garantie de paix pour notre continent. à vingt-cinq, l'Europe devient un géant politique et économique, prêt à offrir une vision du monde propre à favoriser la paix, la stabilité et la prospérité.

La rénovation des institutions et la Convention européenne

Le 18 juillet, le président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, M. Giscard d'Estaing, a remis officiellement à la présidence italienne du Conseil le projet complet d'un traité instituant une Constitution pour l'Europe, au terme de dix-sept mois de travaux réunissant cent cinq conventionnels chargés de son élaboration.

Le projet de traité consacre les droits des citoyens en incorporant la Charte européenne des droits fondamentaux, en leur offrant de nouvelles possibilités de participation et en renforçant les pouvoirs du Parlement européen. Par ailleurs, il dote l'Europe d'institutions plus stables et plus efficaces. Il donne un visage au Conseil par la désignation d'un président permanent du Conseil européen, simplifie la prise de décision au sein du Conseil et propose de réduire la taille de la Commission pour faciliter son fonctionnement. Enfin, un partage plus clair des compétences entre les institutions est établi donnant aux Parlements nationaux des moyens d'intervenir pour le faire respecter.

La conférence intergouvernementale chargée d'examiner ce projet de traité en vue de sa signature, convoquée le 4 octobre, n'a cependant pas pu conclure ses travaux comme prévu en décembre.

L'ensemble de ces négociations a mobilisé, au sein du ministère, la mission sur l'avenir institutionnel de l'Union, créée en 2002 pour élaborer les propositions de position française au sein de la Convention et de la conférence intergouvernementale, en liaison avec toutes les directions et avec le SGCI.

Le Conseil de l'Europe

Créé en 1949 à l'initiative de dix pays, le Conseil de l'Europe a connu une forte expansion après la chute du mur de Berlin. Forte de 45 états, l'organisation strasbourgeoise est actuellement avec l'OSCE (55 états), une des principales enceintes de dialogue politique du continent et une référence en matière normative.

L'objectif du Conseil de l'Europe est selon l'article 1er de son statut "de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social". Ce but est assuré par les principaux organes du Conseil de l'Europe (Comité des ministres, Assemblée parlementaire, Cour européenne des droits de l'homme et Congrès des pouvoirs locaux). Le Conseil est doté d'un budget de 180,5 M€. Il gère 193 conventions.

Depuis l'élargissement de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe s'interroge sur son avenir. Le projet de traité constitutionnel de l'Union européenne prévoit l'adhésion de celle-ci à la Convention européenne des droits de l'homme. L'intégration au traité de la Charte des droits fondamentaux, inspirée de la CEDH et de la Charte sociale du Conseil de l'Europe renforcera la poursuite des objectifs communs.

La coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures devrait s'intensifier. Le Conseil de l'Europe a favorisé l'accès des dix nouveaux entrants dans l'Union aux critères de Copenhague et devrait poursuivre son action, selon le souhait de la Commission, envers les futurs membres de la région des Balkans.

Le fleuron du Conseil, la Cour européenne des droits de l'homme, fait l'objet d'un projet de réforme pour améliorer son efficacité.

La perspective d'un troisième sommet après ceux de Vienne et de Strasbourg est envisagée, après la fin de la CIG, courant 2005.

Le mandat d'arrêt européen

Adoptée le 13 juin 2002, la décision-cadre relative au mandat d'arrêt européen vise à remplacer, entre états membres de l'Union européenne, le système multilatéral fondé sur la convention européenne d'extradition du 13 décembre 1957.

Les principales caractéristiques de la nouvelle procédure sont les suivantes : la phase administrative de la procédure (décret d'extradition) est supprimée ; le contrôle de la double incrimination l'est également pour 32 catégories d'infractions ; les motifs de refus d'exécution du mandat sont limités (disparition du refus lié au caractère politique de l'infraction et de celui tiré de la nationalité de la personne réclamée).

Les dispositions législatives nécessaires à la mise en œuvre, en France, du mandat d'arrêt européen figurent dans le projet de loi portant adaptation de la justice à l'évolution de la criminalité dite "loi Perben II".

La procédure qui sera mise en œuvre pour exécuter un mandat d'arrêt européen en France est schématiquement la suivante : toute personne appréhendée à la suite d'un mandat d'arrêt européen devra être conduite dans les 48 heures suivantes devant le procureur général territorialement compétent, puis présentée devant la chambre de l'instruction de la Cour d'appel dans un délai de cinq jours ouvrables. Celle-ci peut à tout moment remettre en liberté la personne interpellée. Si cette dernière consent à sa remise et si les conditions légales d'exécution du mandat sont remplies, la chambre de l'instruction statue, sauf complément d'information, dans les dix jours de la comparution de la personne interpellée et accorde la remise. Cette décision n'est susceptible d'aucun recours. Le procureur général prend les mesures nécessaires afin que la personne soit remise à l'autorité judiciaire requérante dans un délai de dix jours suivant la date définitive de la décision de la chambre de l'instruction. Si la personne recherchée ne consent pas à la remise, la chambre de l'instruction statue, sauf complément d'information, dans un délai de vingt jours de la comparution devant elle de la personne réclamée. Le procureur général prend les mesures nécessaires afin que la personne soit remise à l'autorité judiciaire requérante dans un délai de dix jours suivant la date définitive de la chambre de l'instruction, à moins que la personne interpellée ou le procureur général lui-même ne fasse un pourvoi contre cette décision. Dans ce cas, la chambre criminelle statue dans le délai de quarante jours à compter de la date du pourvoi.

Le rôle du couple franco-allemand

L'année a été marquée par le 40e anniversaire du traité de l'Elysée. Célébré les 22 et 23 janvier à Paris et à Berlin, il a donné lieu à des événements symboliques forts (tenue d'un premier conseil des ministres conjoint, intervention du Chancelier et du président de la République devant l'Assemblée nationale et le Bundestag réunis au château de Versailles, organisation d'un "Parlement des jeunes", inauguration de la nouvelle ambassade de France à Berlin).

Lors du Conseil des ministres conjoint, le président et le Chancelier ont remis à chaque "tandem ministériel franco-allemand" une feuille de route indiquant les orientations, les objectifs et les grands axes de la coopération franco-allemande qui devront être mis en œuvre conjointement. L'ensemble de ces feuilles de route constitue un véritable programme de travail gouvernemental.

La déclaration du 40e anniversaire du traité de l'Elysée, adoptée à cette occasion, rappelle l'acquis de 40 ans de coopération franco-allemande et réaffirme le rôle moteur du couple franco-allemand dans la construction européenne en soulignant les engagements communs des deux pays en faveur de l'élargissement de l'Union européenne et d'une union plus forte, plus démocratique, plus solidaire, plus efficace.

Les procédures et les structures de concertation bilatérale ont été renforcées et deux secrétaires généraux pour la coopération européenne, Mme Lenoir en France et M. Bury en Allemagne, ont été nommés. Ils disposent chacun au sein des ministères des Affaires étrangères d'une structure d'appui.

De nombreuses initiatives bilatérales pouvant servir de modèle à des programmes européens ont également été lancées à cette occasion, telles la mise en place d'une "journée franco-allemande" le 22 janvier dans les établissements scolaires des deux pays, la création d'un Eurodistrict Strasbourg-Kehl, et la mise en place d'un réseau intégré d'établissements d'enseignement supérieur.

La dynamique enclenchée par le 40e anniversaire s'est traduite également par une étroite concertation bilatérale sur les grands dossiers internationaux et l'approche commune par nos deux pays des questions européennes : initiatives communes déposées auprès de la Convention sur l'avenir de l'Europe puis la CIG, préparation des prochaines perspectives financières (2007-2013) de l'Union européenne, déclaration commune sur la croissance en Europe, position commune sur l'Iraq, mise en place d'une Union européenne de sécurité et de défense.

Politique européenne de sécurité et de défense

L'Europe de la défense a réalisé des avancées importantes en 2003, malgré le contexte tendu dans les relations transatlantiques, lié à la crise iraquienne.

Au plan opérationnel

L'UE a entrepris trois opérations : l'opération militaire "Artémis" en République démocratique du Congo (juin-septembre), conduite avec des moyens autonomes ; l'opération militaire "Concordia" en ancienne République yougoslave de Macédoine (juin-décembre), conduite avec le recours aux moyens et capacités de l'OTAN dans le cadre de "Berlin Plus" ; et la mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (MPUE). Elle a lancé en décembre une mission de police en Macédoine ("Proxima").

Le Conseil européen de Bruxelles des 12 et 13 décembre a confirmé la volonté de l'UE de prendre la relève de **l'opération militaire de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine (SFOR)**. Cette opération s'inscrira dans une approche globale de l'Union européenne à la fois civile (mission de police de l'UE) et militaire (relève de la SFOR). Pour le volet militaire, cette mission s'appuiera sur des moyens de commandement de l'OTAN dans le cadre de "Berlin Plus".

Au plan institutionnel

Le Conseil européen de Bruxelles des 12 et 13 décembre n'a pas permis d'adopter le projet de Traité constitutionnel, mais les dispositions concernant la défense (clause de défense mutuelle, coopérations structurées, agence) n'ont pas été remises en cause.

La création d'une **Agence européenne de l'armement** dès 2004 contribuera à la mise en place d'une politique européenne de l'armement et des capacités militaires au service de la PESD.

Au plan conceptuel

Le Conseil européen de Bruxelles a approuvé la stratégie européenne de sécurité élaborée par M. Solana. Cette stratégie permet à l'UE d'identifier les nouvelles menaces internationales, d'y répondre et de définir les objectifs stratégiques de l'Union européenne.

Renforcement de la capacité de l'Union européenne à planifier et à conduire des opérations autonomes

Au **sommet du 29 avril**, la France, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique ont formulé plusieurs propositions en vue de **renforcer les capacités européennes**. Un **accord** sur ces propositions a pu être dégagé en fin d'année. Le Conseil européen de Bruxelles a chargé M. Solana de formuler des propositions sur trois points :

- une **cellule de l'UE à l'OTAN (SHAPE)** pour les opérations conduites dans le cadre de "Berlin Plus" ;
- des **arrangements de liaison de l'OTAN** auprès de l'état-major de l'Union européenne (EMUE) ;
- une cellule **civilo-militaire à l'état-major de l'Union européenne**. Cette cellule aura vocation à conduire des opérations autonomes de l'UE (sans recours aux moyens de l'OTAN).

Comment fonctionne la représentation permanente à Bruxelles

La représentation permanente de la France à Bruxelles joue un rôle essentiel dans l'expression des positions françaises auprès des institutions européennes. Soumis à l'autorité d'un ambassadeur, ce relais administratif de la capitale est chargé de veiller à l'établissement d'une articulation cohérente entre le système décisionnel national et celui de l'UE.

Le représentant permanent participe chaque semaine au COREPER (réunion des ambassadeurs), tandis que les conseillers prennent part aux travaux des différents groupes de travail du Conseil (affaires juridiques, institutions, JAI, relations extérieures, politique commerciale, affaires économiques, financières et monétaires, politiques internes de l'Union, PESC/PESD) au sein desquels ils apportent leur expertise et défendent les positions de la France, élaborées sous l'autorité du SGCI. De nombreux télégrammes quotidiens rendent compte des négociations en cours dans chaque groupe du Conseil permettant ainsi une information en temps réel de l'administration centrale.

La RP travaille en relation avec tous ceux qui sont concernés par les activités de l'UE : parlementaires nationaux et européens, journalistes, représentants des entreprises et des organisations syndicales, collectivités locales, associations et ONG, chercheurs... Elle informe les opérateurs publics et privés français sur les dossiers européens et les opportunités offertes par les programmes communautaires et fonds structurels. Elle veille, enfin, à la place des Français et du français dans les institutions européennes.

Pour ce faire, la représentation permanente compte près de cent trente conseillers provenant de différents ministères à côté des diplomates de carrière qui constituent environ un tiers de l'effectif des agents de catégorie A, les conseillers et attachés appartiennent à plus de dix ministères, grands corps d'État (Conseil d'État) et administrations diverses (DATAR, CNRS). En parallèle avec l'extension et la diversification de l'agenda communautaire, l'effectif des agents de catégorie A a triplé depuis 1965. Le poste de représentant permanent – actuellement M. Pierre SELLAL – a toujours été confié à un ambassadeur issu de la carrière diplomatique.

L'action multilatérale de la France

La gestion des crises

L'Iraq

Malgré le déclenchement en mars d'une intervention militaire contre l'Iraq, sans l'aval du Conseil de sécurité, la diplomatie française avait montré auparavant qu'il existait une autre solution que la guerre. Etant donné l'importance de cette crise et ses répercussions à l'échelle régionale et internationale, la France a abordé la suite des événements dans un esprit constructif, jouant le rôle de force de proposition.

- *Surmonter les désaccords passés pour faire face à l'urgence humanitaire*

Avant même la fin des opérations militaires, l'adoption des résolutions 1472 puis 1476 par le Conseil de sécurité a permis aux Nations unies de faire face, dans le cadre du programme "pétrole contre nourriture", à la situation d'urgence humanitaire. La France a accordé la plus grande attention à l'extinction ordonnée de ce programme, étant donné que 60 % d'Iraquiens dépendaient encore de l'aide alimentaire six mois après la fin des combats.

- *Travailler à une sortie de crise respectueuse de la souveraineté iraquienne*

La France a abordé les discussions au Conseil de sécurité des Nations unies avec le souci de privilégier l'intérêt des Iraquiens et le rétablissement rapide de leur souveraineté. La résolution 1483 prend acte de l'occupation de l'Iraq et rappelle les droits mais aussi les devoirs et les responsabilités que le droit international humanitaire impose aux puissances occupantes. La France a continué de faire valoir que la restauration de la souveraineté iraquienne devait être au cœur du processus de sortie de crise. Le principe de la mise en place d'un gouvernement provisoire a d'ailleurs été repris par les Iraquiens, puis retenu en novembre par les puissances occupantes, avec pour échéance le 30 juin 2004.

- *Donner un exemple concret de notre conception de l'ordre international*

La France a continuellement plaidé pour que les Nations unies jouent un rôle central dans la reconstruction de l'Iraq, y compris la transition politique. Il était crucial que ce pays, débarrassé du régime de Saddam Hussein, puisse tirer tout le parti de l'expérience, de l'indépendance et de la légitimité des Nations unies.

La République démocratique du Congo

La communauté internationale s'est mobilisée sur tous les plans pour œuvrer en faveur d'une résolution durable du conflit en RDC. La France a joué tout son rôle dans cette mobilisation.

- *Répondre à l'urgence humanitaire en Ituri et éviter l'effondrement du processus de paix*

à la suite des violents combats interethniques en Ituri, dans le nord-ouest de la RDC, le Conseil de sécurité a autorisé par sa résolution 1484 le déploiement d'une force multinationale intérimaire à Bunia. Cette force a été déployée du 1er juin au 1er

septembre par l'UE (opération Artémis), la France assurant le rôle de Nation-cadre. Elle a mis un terme à une dangereuse dégradation de la situation menaçant le processus de paix en RDC, permis d'améliorer la situation humanitaire et favorisé le déploiement d'une présence renforcée de la MONUC dans la région. Cette opération a montré la capacité de l'Europe à apporter en urgence un soutien aux Nations unies.

- *Lutter contre l'alimentation du conflit*

Le Conseil de sécurité a, par sa résolution 1493, imposé un embargo sur l'assistance militaire et la fourniture d'armes à destination de l'est congolais afin de réduire la capacité de nuisance des groupes armés. Le groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC a rendu son rapport final en octobre. Le travail accompli par ce groupe, dont la France a été à l'origine, a permis à la communauté internationale de mieux comprendre les liens existant entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et la poursuite du conflit en RDC. La France plaide pour la poursuite de cette action.

L'Afghanistan

L'année a été marquée par la poursuite de notre engagement diplomatique et militaire en Afghanistan pour consolider le processus de redressement politique et économique lancé par les accords de Bonn. La détermination des Nations unies à accompagner la transition afghane a été confortée par les évolutions positives sur le terrain. Mais beaucoup reste à faire.

- *Un suivi régulier de la situation*

Notre ambassade à Kaboul a continué à s'acquitter de ses missions politiques, culturelles et de coopération, dans des conditions parfois difficiles. La France a soutenu l'engagement continu des Nations unies présentes sur place avec la MANUA (Mission des Nations unies en Afghanistan), de l'Union européenne à travers son représentant spécial, et de l'OTAN, qui assure depuis août le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

- *Poursuivre la restauration de la sécurité en Afghanistan*

Alors que la situation sécuritaire est encore en voie de stabilisation, la France reste militairement très engagée : elle a constitué, depuis l'origine, l'un des principaux contributeurs de la FIAS, avec un contingent de 550 hommes. Les forces françaises ont participé également à la lutte contre les réseaux terroristes dans le cadre de l'opération Enduring Freedom et à la formation de la nouvelle armée afghane. Le Conseil de sécurité a autorisé l'extension du mandat de la FIAS qui peut se déployer en dehors de Kaboul pour fournir un soutien de sécurité aux tâches de la communauté internationale prévues par l'accord de Bonn.

- *Soutenir le processus de reconstruction politique*

Grâce à l'action des Nations unies aux côtés des Afghans, l'année a vu la réalisation d'un objectif clef du processus de Bonn : la tenue de la Loya Jirga constitutionnelle qui a conclu ses travaux le 4 janvier 2004 par l'adoption d'une nouvelle Constitution. La préparation des élections générales qui doivent se tenir en juin 2004 a commencé. à cette fin, la MANUA a été dotée d'une unité électorale.

Les droits de l'homme : disparitions forcées

A l'initiative de la France, la Commission des droits de l'homme des Nations unies a entamé l'élaboration d'un instrument normatif juridiquement contraignant pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Celui-ci vise à prévenir et réprimer les disparitions forcées, dont les Nations unies ont recensé plus de 42 000 cas non élucidés dans 78 pays.

Le représentant permanent de la France auprès des Nations unies à Genève assure la présidence du groupe de travail chargé de cette négociation.

Sommet mondial sur la Société de l'information Genève, 10-12 décembre

Le ministère des Affaires étrangères a coordonné la préparation de la première phase du sommet mondial sur la Société de l'information, qui s'est tenue à Genève du 10 au 12 décembre et à laquelle a participé le Premier ministre.

Cette conférence représente une étape importante dans l'émergence de la société de l'information et a permis une double prise de conscience de l'impératif d'une solidarité accrue pour réduire la fracture numérique et de la nécessité de mieux définir les règles de gouvernance de la société de l'information. Les états ont ainsi défini à Genève les principes fondateurs de cette société naissante, pour garantir que les progrès techniques se feront dans le respect de l'équité, des libertés et de la diversité culturelle.

Les états se sont fixé des objectifs ambitieux pour permettre l'accès de tous aux technologies de l'information et de la communication et garantir le développement d'applications adaptées aux besoins des peuples. Une étude destinée à proposer des améliorations des mécanismes de financement existants doit être réalisée avant décembre 2004. La seconde phase du SMSI, à Tunis en novembre 2005, devrait permettre de concrétiser ces objectifs.

La bioéthique et le clonage

Vers l'établissement de normes internationales en matière bioéthique

Les perspectives ouvertes par les derniers progrès des sciences de la vie conduisent à de nouvelles interrogations éthiques. Devant le risque de dérives inacceptables, telles que l'eugénisme, le clonage reproductif, les discriminations fondées sur le patrimoine génétique, l'offre de services de "mères porteuses", le trafic d'organes, le président de la République, dans son intervention à la 32e Conférence générale de l'UNESCO le 14 octobre, a appelé les états membres à établir un cadre normatif universel en matière de bioéthique. Un projet de déclaration relative aux normes universelles en matière de bioéthique sera présenté par le directeur général de l'UNESCO aux états membres en 2005. La France souhaite, par la suite, l'adoption d'une convention-cadre en la matière.

Les organes spécialisés de l'UNESCO (Comité international de bioéthique et Comité intergouvernemental de bioéthique) avaient amorcé le processus de consultation des comités nationaux de bioéthique en décembre (consultation des comités des états membres de l'UE). L'élaboration d'un code éthique universel devra réunir des conceptions politiques, philosophiques et religieuses différentes et concilier liberté d'expérimentation et protection de la personne.

Le clonage

En 2001, à la suite du sommet franco-allemand, les deux ministres des Affaires étrangères avaient décidé de lancer une initiative en vue d'interdire le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction. Cette initiative s'est cependant heurtée à l'opposition d'états qui souhaitaient une interdiction étendue à toutes les autres formes de clonage, notamment au clonage aux fins de recherche scientifique et thérapeutique. Mais la communauté internationale étant très divisée sur ce point, les discussions se poursuivent sur la définition du champ de la convention future.

La gouvernance internationale environnementale

La transformation du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en une Organisation des Nations unies pour l'environnement (ONUE) a été proposée par le président de la République lors du sommet de Johannesburg et de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre.

Elle participe du choix stratégique d'assurer une meilleure maîtrise de la mondialisation en privilégiant des approches multilatérales et la promotion d'un développement durable. Elle marque la volonté de renforcer le pilier environnemental au sein du système des Nations unies et d'assurer une meilleure efficacité des multiples instruments internationaux adoptés au cours de la dernière décennie. Pour construire le nécessaire consensus international, a été créé un groupe de travail intergouvernemental animé par la France.

Cette initiative s'est accompagnée d'un relèvement significatif de notre contribution financière au PNUE, dont la France est devenue le cinquième contributeur.

La diversité culturelle

La France a été à l'origine du mandat donné par la 32e Conférence générale de l'UNESCO (septembre- octobre) au directeur général de l'Organisation pour préparer un projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. Elle souhaite que cette convention puisse être adoptée en 2005.

La convention sur la diversité culturelle devrait consacrer en droit l'égale dignité de toutes les cultures, la possibilité pour les états de conduire des politiques publiques soutenant la création, ainsi que le caractère exceptionnel des biens culturels.

Le lancement de ce projet confirme l'engagement déterminé de la communauté internationale en faveur de la préservation et de la promotion de la diversité des cultures et des langues.

Il traduit de manière concrète la volonté de la France de contribuer à l'élaboration d'un cadre international permettant de relever les défis que pose la mondialisation à l'expression et au développement des cultures.

Contributions de la France au système des Nations unies en 2003

En millions d'euros	Organisation	Montant
Contributions obligatoires (chapitre 42-31 article 10)	ONU	238,53
	=> budget ordinaire	84,35
	=> opérations de maintien de la paix	139,96
	=> tribunaux pénaux internationaux	14,22
	Institutions spécialisées	107,32
	Total	345,85
Contributions volontaires (Chapitre 42-32 article 10)	ONU	0,4
	Fonds et programmes	44,10
	Institutions spécialisées	1,54
	Autres (1)	3,59
	Total	49,63

(1) comprend notamment la contribution de la France au Haut commissariat aux droits de l'Homme, au bureau de la coordination humanitaire (BCAH) et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

La France était au 4ème rang des contributeurs à l'ONU et a payé 6,466 % du budget ordinaire, 7,914 % du budget des OMP et 7,873 % du budget des TPI.

Renforcer la sécurité collective

La lutte contre le terrorisme dans le cadre du G8

Le renforcement de la mobilisation internationale contre le terrorisme a été une priorité de la présidence française du G8.

Le sommet d'Evian a adopté un plan d'action pour renforcer la volonté politique et développer les capacités de lutte contre le terrorisme à l'échelon international et créé à cet effet un Groupe d'action contre le terrorisme (GACT).

En liaison avec le Comité du contre-terrorisme des Nations unies (CCT), ce groupe s'efforce d'améliorer l'efficacité de l'assistance technique et de la formation des pays tiers, notamment les pays en développement, pour la mise en œuvre de leurs obligations au titre de la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le GACT s'est réuni deux fois sous présidence française, avec la participation du G8, de la Suisse, de l'Australie, de la présidence du comité du contre-terrorisme des Nations unies et de l'UNODC. Précédés de réunions de coordination locales dans les ambassades de France dans soixante-neuf pays, ces travaux ont permis de mieux identifier l'assistance fournie par les principaux donateurs et de resserrer la coordination sur certaines zones clés (Asie du Sud-Est) et sur certaines problématiques (financement du terrorisme).

Parallèlement se sont poursuivis les travaux du groupe d'experts du G8 sur le contre-terrorisme, rebaptisé Groupe de Lyon/Rome après le 11 Septembre. Sur la base de ces analyses communes, les ministres des Affaires étrangères du G8 ont réaffirmé leur détermination à lutter contre le terrorisme et tous ses vecteurs de financement.

La France a intensifié l'action diplomatique du G8 en faveur de l'adhésion universelle aux douze conventions des Nations unies relatives au terrorisme. Au titre de sa présidence, elle a effectué des démarches dans près de cent pays. Une quarantaine d'États sont ainsi devenus parties en 2003 à la convention des Nations unies pour la répression du financement du terrorisme, lancée sur initiative française à la suite des attentats du 7 août 1998 à Nairobi et Dar-es-Salam.

Deux autres initiatives importantes sont à mettre à l'actif de la présidence française :

- L'adoption, par les ministres de l'Intérieur et de la Justice du G8, de vingt-neuf principes pour la traçabilité, le gel, la saisie et la confiscation des avoirs terroristes et criminels. Les investigations en matière bancaire constituent un élément essentiel de l'efficacité de la lutte contre la criminalité organisée et contre le financement du terrorisme. Ces vingt-neuf principes sont destinés à faciliter, d'une part, la recherche et l'identification des avoirs d'origine criminelle ou finançant le terrorisme, notamment par un meilleur accès aux informations bancaires, d'autre part, leur appréhension temporaire et leur confiscation définitive.
- La France et les Etats-Unis ont organisé les 24-26 mars une conférence du G8 sur la protection des infrastructures vitales d'information, première du genre, jetant les bases d'une coopération internationale dans ce domaine nouveau. Les infrastructures indispensables à la vie d'une nation et au fonctionnement de son état (énergie électrique, télécommunications, transports, chaîne de transactions interbancaires, réseau de vigilance

sanitaire, chaîne de prestations sociales, distribution d'eau potable) reposent aujourd'hui sur des systèmes d'information et de communication dont l'interdépendance dépasse les frontières. Les onze principes pour la protection des infrastructures d'information et de communication élaborés par le G8 ont été diffusés dans d'autres enceintes, notamment dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies.

Désarmement et non-prolifération : Iran

Depuis la fin des années 1990, les autorités françaises avaient acquis la conviction que l'Iran menait, sous couvert d'un programme nucléaire civil, des activités clandestines à finalité militaire. Dès lors, la France a invité l'Iran à prendre de nouveaux engagements en matière de non-prolifération (notamment protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Code de conduite sur la prolifération des missiles balistiques).

La France a soulevé la question dans les enceintes internationales pertinentes (G8, Comité préparatoire du traité de non-prolifération, NSG (groupe des fournisseurs nucléaires), Union européenne). Elle a contribué, avec ses partenaires, notamment britannique et américain, à sensibiliser la communauté internationale à l'importance et à l'urgence de cette question et s'est engagée activement et directement dans le traitement politique de la crise de prolifération en Iran au mois d'août. Les trois ministres des Affaires étrangères de France, du Royaume-Uni et d'Allemagne ont écrit à leur homologue iranien le 4 août afin de demander à l'Iran de clarifier ses intentions en matière nucléaire.

Ces efforts conjugués ont permis d'obtenir, par la déclaration conjointe de Téhéran du 21 octobre, de nouveaux engagements de la part de l'Iran afin d'aider l'AIEA à vérifier la nature de ses activités nucléaires, notamment la clarification du programme, la mise en œuvre d'un protocole additionnel de garanties avec l'AIEA et la suspension des activités liées à la production de matières fissiles.

La France et ses partenaires européens ont veillé à maintenir la cohésion de la communauté internationale à chaque étape du processus et notamment lors des réunions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA en juin, septembre et novembre. à cette occasion, la communauté internationale a fait preuve de fermeté en adoptant deux résolutions (12 septembre et 26 novembre) dont les trois pays européens sont les auteurs principaux, qui appellent l'Iran à prendre une série de mesures concrètes. Ces résolutions ont été adoptées par consensus, c'est-à-dire avec le soutien de pays dont les orientations politiques sont divergentes (non alignés, Russie, Chine, Etats-Unis).

La France continue de s'employer à obtenir de l'Iran des garanties à long terme dans le sens du respect par ce pays de ses engagements en matière de non-prolifération.

Plus globalement, la France continue de travailler au renforcement du régime international de non-prolifération. Elle a participé activement à la préparation d'une résolution du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et a proposé un sommet du Conseil sur ce thème.

La coopération militaire et de défense

Conduite par le ministère des Affaires étrangères en concertation avec le ministère de la Défense et la gendarmerie nationale, elle s'appuie sur un budget de près de 100 millions d'euros et sur un réseau de 358 coopérants permanents à l'étranger.

AU SERVICE DE LA PAIX ET DU DIALOGUE

Sur le terrain

- Au Mali, appui à l'installation d'une école de maintien de la paix à vocation régionale qui dispense des formations aux militaires africains engagés dans les opérations de paix jusqu'au niveau de la brigade.
- Collaboration avec la CEDEAO dans les domaines de la prévention et de la résolution des conflits.
- Formation des cadres de deux bataillons de l'armée nationale afghane.

En France

- Organisation de sessions internationales avec l'IHEDN et le Centre des hautes études de l'armement ; Forum de l'IHEDN sur le continent africain au profit de 48 pays ; session euro-méditerranéenne au profit des pays riverains de la Méditerranée ; session trilatérale (France, Royaume-Uni et Allemagne) au profit des nouveaux pays adhérents à l'UE et l'OTAN. Au total, plus de 350 auditeurs.
- Séminaire sur les questions de défense avec l'Institut d'études politiques de Paris destiné à des officiers supérieurs de l'armée chinoise.

AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

- Lutte contre les facteurs de déstabilisation et appui à l'état de droit : professionnalisation des appareils de défense, action de l'état en mer et formations professionnelles, notamment dans le domaine de la santé, dans de nombreux pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie.

AU SERVICE DE LA SECURITE ET DES SORTIES DE CRISE

- Rééquipement de plusieurs brigades territoriales de gendarmerie et d'une unité d'intervention en République centrafricaine.
- Organisation, équipement et entraînement d'un bataillon des forces armées centrafricaines, noyau initial d'une brigade.
- Coopération engagée avec la police d'intervention rapide en République démocratique du Congo.
- Session internationale rassemblant neuf pays d'Europe orientale et des Balkans à l'école de gendarmerie franco-roumaine de Bucarest.

La mise en place de la Cour pénale internationale

Après l'adoption de son statut en 1998 et l'entrée en vigueur de celui-ci en 2002, la Cour pénale internationale a commencé à fonctionner en 2003. L'assemblée des états parties a élu en début d'année les juges et le procureur de la Cour, M. Luis Moreno-Ocampo (Argentine). Les juges, qui ont prêté serment le 18 mars, ont élu le président, M. Philippe Kirsch (Canada) et le greffier, M. Bruno Cathala (France).

Toutefois, plusieurs mesures d'ordre statutaire et budgétaire, des recrutements (175 postes à pourvoir en 2004) et la conclusion d'un accord avec l'ONU sont encore nécessaires pour rendre la Cour pleinement opérationnelle.

Le procureur a commencé à examiner les premières situations susceptibles d'être soumises à la Cour.

Le 16 juillet, il a déclaré que la situation en Ituri (République démocratique du Congo) avait été identifiée comme étant "le cas le plus urgent à suivre" par son bureau. Il a ensuite précisé que les faits qui avaient été portés à sa connaissance pourraient être constitutifs de "génocide, crimes contre l'humanité et de crimes de guerre".

La France est le deuxième pays contributeur au budget de la Cour adopté en septembre, qui s'élevait à 53 millions d'euros. Elle a ratifié le 18 décembre l'accord sur les priviléges et immunités de la Cour, confirmant son engagement en faveur de cette institution. La France a pris une part active aux programmes visant à promouvoir le statut de Rome auprès des états non parties en participant à de nombreuses conférences sur le thème de la CPI, et en apportant une assistance technique à certains états pour leur permettre de ratifier le statut et d'adapter leur législation interne.

Derniers développements à l'OTAN

Sept pays ont été invités lors du sommet de Prague (novembre 2002) à rejoindre l'Alliance : la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie deviendront donc membres à part entière de l'OTAN, une fois les procédures de ratification achevées, pour le sommet d'Istanbul (juin 2004).

Pour s'adapter au nouveau contexte de sécurité, l'OTAN a entrepris de réformer sa structure militaire. La NRF (Nato Response Force), dont le principe a été décidé à Prague, permettra de déployer jusqu'à 20 000 hommes, dans des délais très brefs (5 à 30 jours) et sera "pleinement opérationnelle" en 2006 (25 000 hommes). Depuis octobre 2003, elle dispose d'une capacité initiale d'environ 8 000 hommes. La France participe à la NRF et aux activités du commandement de la transformation (ACT, basé à Norfolk).

S'agissant des relations avec l'Union européenne, la finalisation en mars des accords de "Berlin Plus" (mise à disposition de l'UE des moyens et des capacités collectifs de l'OTAN pour des opérations dans lesquelles l'Alliance ne serait pas engagée

militairement en tant que telle) a permis à l'UE de prendre la relève de l'OTAN en ex-République yougoslave de Macédoine.

Dans les Balkans, l'OTAN est engagée à hauteur de 26 000 hommes environ.

En Afghanistan, l'Alliance exerce, depuis août, le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), dont les missions ont été étendues à la fin de l'année au soutien des équipes régionales de reconstruction (PRT).

En Irak, l'OTAN apporte un soutien technique à la Pologne.

La France participe activement à l'ensemble des opérations de l'OTAN. Elle est le troisième contributeur de forces pour l'ensemble des opérations de l'Alliance avec environ 5 000 hommes. Il est prévu que la France prenne le commandement de la force de l'OTAN au Kosovo (KFOR) d'octobre 2004 à octobre 2005, et qu'elle participe, au sein du Corps européen, au commandement de la FIAS d'août 2004 à janvier 2005.

La Convention des Nations unies contre la corruption

Après moins de deux années de négociations, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté le 31 octobre la Convention des Nations unies contre la corruption. La conférence de signature, tenue à Mérida, au Mexique, en décembre, a réuni 95 états, dont la France. La convention entrera en vigueur après le 30e dépôt d'instrument de ratification.

Premier instrument pénal universel en la matière, ce texte permettra de prévenir et de lutter plus efficacement contre la corruption, notamment par une coopération judiciaire renforcée. La France a participé activement à sa négociation, tant à titre national qu'à la faveur de sa présidence du G8 (plan d'action pour lutter contre la corruption et améliorer la transparence, adopté à évian par les chefs d'état et de gouvernement du G8). Elle a contribué par de nombreuses propositions à enrichir le projet de texte. La convention établit, pour la première fois en droit international et à l'initiative de la France, un principe de restitution des produits des infractions de détournement de fonds publics et de blanchiment de ces fonds, qui répond à une attente forte des pays du Sud.

Vers une économie plus équitable

Environnement et développement durable

Le ministère a participé en 2003 à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action diplomatique pour le climat, en liaison avec la mission interministérielle de l'effet de serre, le ministère de l'environnement et du développement durable et le ministère de l'économie et des finances. Ce plan vise à mobiliser les administrations centrales et le réseau diplomatique autour de trois objectifs : renforcer notre crédibilité en démontrant des progrès dans l'application du protocole de Kyoto, améliorer la préparation de négociations internationales sur ce sujet, et intensifier le dialogue avec les pays en développement du G 77 en tenant compte de la spécificité de leurs intérêts.

Au sein de l'Union européenne, une directive a été adoptée le 13 octobre, établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Elle prévoit l'établissement au sein de l'Union, à partir du 1er janvier 2005, d'un marché de ces quotas et a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, au moindre coût économique et en préservant la compétitivité des entreprises concernées.

Au niveau international, des efforts diplomatiques ont été déployés, notamment du côté français, pour convaincre la Russie de ratifier le protocole de Kyoto. Moscou a cependant maintenu sa position d'attente, ce qui n'a pas permis à la 9e Conférence des parties à la convention climat de Milan de devenir la 1re Conférence des parties au protocole. Toutefois, cette réunion a réaffirmé le soutien de l'Union européenne au protocole de Kyoto et a restauré en partie la confiance entre pays du Nord et du Sud. Des discussions techniques majeures y ont abouti, notamment sur la prise en compte des forêts.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, 2003 a été une année de prise de conscience. à la suite de l'échec de la négociation sur les objectifs chiffrés de développement des énergies renouvelables à Johannesburg, l'Union européenne et d'autres états ont lancé la "Coalition de Johannesburg pour les énergies renouvelables", qui s'est réunie pour la première fois à Bruxelles en juin. Deux décisions y ont été prises : les pays industrialisés devront présenter, lors d'une conférence internationale à Bonn, en juin 2004, des objectifs chiffrés d'engagement en faveur des énergies renouvelables et des dispositions incitatives pour développer leur marché dans les pays du Sud devront être étudiées. En France, un groupe de travail interministériel, placé sous la présidence de l'ambassadeur itinérant délégué à l'environnement, prépare cette échéance.

La présidence française du G8 et ses grands thèmes

La France a exercé la présidence du Groupe des pays les plus industrialisés et a accueilli à évian, les 2 et 3 juin, le sommet du G8, cinquième à se tenir en France depuis celui de Rambouillet. Le président de la République a organisé, la veille du sommet, une réunion des membres du G8 avec les dirigeants de pays représentatifs des grands équilibres du monde et des grandes organisations internationales, ainsi qu'une réunion avec les chefs d'état initiateurs du NEPAD. Ces rencontres étaient destinées à manifester la volonté du G8 de travailler avec les autres acteurs de la vie internationale, en particulier pour traiter des questions de développement. La présidence française a également correspondu à une intégration plus complète de la Russie au sein du G8.

Dans un contexte international marqué par les tensions liées au conflit irakien, les Huit sont parvenus à faire passer au premier plan leur communauté d'analyse sur la plupart des sujets politiques, sans pour autant renier leurs positions respectives sur l'Irak. Préparé par la réunion des ministres des Affaires étrangères, le sommet a permis des échanges entre les chefs d'état et de gouvernement et certaines avancées sur plusieurs zones de crise, Proche-Orient, Corée du Nord, Afghanistan.

Il a renforcé la confiance dans la stabilité des économies développées et dans le retour à la croissance, à un moment où la reprise de l'économie mondiale était encore incertaine, tout en mettant un accent particulier sur les exigences de transparence et de responsabilité sociale des entreprises et sur la lutte contre la corruption.

Le sommet a été riche en résultats puisqu'il a abouti à l'adoption de quinze plans d'action comportant plus d'une centaine

d'engagements concrets. Ces mesures couvrent trois domaines principaux :

- le renforcement de la lutte contre le terrorisme, avec l'appui au comité du contre-terrorisme des Nations unies grâce à la création d'un groupe de donateurs ; l'identification d'un ensemble de mesures de sûreté des transports, y compris la coopération contre l'acquisition de systèmes portatifs de défense aérienne par des terroristes ; le renforcement et l'élargissement du partenariat global contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes ;
- le développement, avec la reconnaissance de la priorité de la lutte contre le sida, notamment par un soutien au Fonds mondial ; l'avancée sur la question de l'accès aux médicaments en cas d'urgence sanitaire qui a permis la conclusion d'un accord à l'OMC fin août ; le succès des propositions françaises sur le thème de l'eau et du financement des infrastructures et l'ouverture d'une réflexion à la Banque mondiale sur la possibilité de prêts à des entités non souveraines ; la reconnaissance de la nécessité de nouveaux modes de financement du développement pour réaliser les objectifs du Millénaire en matière de réduction de la pauvreté, de santé, d'éducation, de lutte contre la famine. Dans les efforts en faveur du développement, le continent africain doit bénéficier d'une attention prioritaire : le G8 a adopté un plan d'action pour l'Afrique qui met l'accent sur la prévention des conflits, l'appui à la mise en place d'un examen entre pairs par les pays africains, l'accès à l'eau, la santé et la réduction de l'insécurité alimentaire ;
- l'environnement, avec le lancement d'une réflexion sur le rôle de la recherche et de la technologie pour favoriser le développement durable, en particulier dans les domaines de l'observation globale, de l'énergie et de l'agriculture, et des initiatives sur l'environnement marin, qui ont permis de faire progresser la notion de zone maritime spécialement vulnérable.

Le projet ITER

La fusion nucléaire contrôlée présente des perspectives intéressantes pour la fourniture d'énergie : elle devrait être une source respectueuse de l'environnement, quasiment inépuisable et sans risque démesuré. Depuis longtemps, la France en a fait l'un des axes majeurs de sa recherche.

En 1985, le président Gorbatchev a proposé que la recherche dans ce domaine devienne internationale, ce qui s'est traduit par le lancement du projet de réacteur thermonucléaire expérimental ITER, pour un coût global de 10 milliards d'euros sur 35 ans.

En 2003, le nombre des partenaires s'est accru, les Etats-Unis, la Chine et la Corée ayant rejoint les partenaires originels (Union européenne, Russie, Canada et Japon).

Le choix du lieu d'implantation des installations est une des premières étapes du processus. Quatre sites ont été initialement proposés : Cadarache (France), Vandellos (Espagne), Clarington (Canada) et Rokkasho-mura (Japon).

En novembre, Cadarache a été désignée à l'unanimité comme candidat européen. Après le retrait de l'offre canadienne, le choix est désormais entre ce site et Rokkasho-mura.

En décembre, à Washington, les partenaires ne sont pas parvenus à s'accorder sur le site d'accueil. Cadarache a reçu le soutien de la Russie et de la Chine, tandis que les Etats-Unis et la Corée exprimaient leur préférence pour Rokkasho-mura.

L'espace

L'Agence spatiale européenne a décidé en fin d'année de garantir à l'Europe un accès autonome à l'espace. L'engagement de la France et sa détermination à voir l'Europe disposer d'une gamme de lanceurs performants ont amené les pays européens à prendre trois décisions capitales :

- le lanceur Ariane 5 bénéficiera d'un soutien exceptionnel : près d'un milliard d'euros lui permettront de bénéficier de 2005 à 2009 de conditions d'exploitation comparables à celles de ses principaux rivaux ;
- le lanceur russe Soyouz, plus léger, s'installera aux côtés d'Ariane sur la base de Kourou ;
- enfin les premiers travaux de développement du lanceur du futur, le successeur d'Ariane à l'horizon 2020, ont été engagés.

Ces trois décisions témoignent de notre ambition de faire de l'Europe une puissance spatiale de premier rang.

L'énergie et les transports

L'énergie

En matière d'énergie, la France doit suivre de près les évolutions (par exemple les nouveaux atouts de l'Afrique en matière pétrolière). C'est un domaine où il est indispensable de raisonner à très long terme, notamment pour les projets de **fusion nucléaire et d'économie de l'hydrogène**. Le recours à l'hydrogène, qui n'est pas en soi une source d'énergie mais un vecteur d'énergie pour les piles à combustible, permettrait de pallier l'appauvrissement des ressources énergétiques fossiles tout en préservant l'environnement.

L'intérêt croissant pour cette technologie est illustré par l'augmentation des dépenses de recherche publique et privée aux Etats-Unis, au Japon et en Europe occidentale et le lancement de **deux grandes initiatives, européenne et américaine**. L'Union européenne a mis en place en 2002 un "groupe de haut niveau" puis créé une **plateforme technologique**, financés par le 6e programme-cadre de recherche et développement. Les Etats-Unis ont adopté en 2003 un "programme national pour la promotion de l'hydrogène" et lancé un **partenariat mondial de l'économie de l'énergie** auquel participent la France et l'Union européenne.

Les transports

Dans le domaine des **transports terrestres**, l'ambitieux projet de **liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin** (15 milliards euros) vise à assurer un trafic de marchandises reposant sur l'utilisation d'un tunnel transfrontalier de 52 km de long et un trafic de voyageurs grâce à la construction d'une ligne à grande vitesse empruntant le même tunnel. Il a fait l'objet du traité franco-italien du 29 janvier 2001, ratifié en 2002. Le gouvernement a confirmé le

18 décembre sa volonté de réaliser le projet, la fin des études étant théoriquement prévue pour 2006 et l'achèvement des travaux une dizaine d'années plus tard.

2003 a vu la préparation de la **fusion des compagnies aériennes Air France et KLM** qui, avalisée par la Commission européenne et les autorités de la concurrence américaine, donnera naissance au premier groupe mondial en termes de chiffre d'affaires, au quatrième pour le nombre de passagers transportés et au deuxième pour l'emport de fret. Une société de droit français contrôlera les deux entreprises, qui garderont leur identité au moins pendant trois ans. Elle représentera un chiffre d'affaires de 19, 2 milliards d'euros (2002/2003), aura 106 191 salariés, disposera de deux plates-formes performantes, Paris-CDG et Amsterdam-Schipol, et d'une flotte d'environ 530 avions sur 226 destinations. L'alliance SkyTeam, créée en 2000 par Air France et Delta Airlines, se trouvera, à terme, renforcée par la participation de KLM et de ses alliés américains et deviendra la deuxième alliance mondiale.

Parmi les mutations qui touchent actuellement l'aéronautique, figure l'apparition d'une nouvelle génération d'avions, en tête desquels l'**Airbus A 380**. Véritable défi technologique et commercial, le plus gros porteur du monde a déjà été commandé à plus de 130 exemplaires. Dès 2006, il décollera de 11 aéroports internationaux, emportant à son bord de 550 à 800 passagers.

La lutte contre la corruption au sein de l'OCDE

Engagée dans la lutte internationale contre la corruption, la France a ratifié et transposé, par la loi du 30 juin 2000, la convention de l'OCDE de lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Désormais, ce type de corruption peut être poursuivi en France.

L'examen en deux temps de chacun des États parties est organisé dans le cadre de la convention OCDE. Il permet d'évaluer si la transposition dans les textes de la convention de l'OCDE est satisfaisante et porte sur les moyens humains et institutionnels mis en place pour lutter contre la corruption. La France a connu, après l'Allemagne, cet examen en 2003. Des experts canadiens et italiens se sont rendus en France en juin et ont rencontré des fonctionnaires, notamment du ministère des Affaires étrangères, des magistrats, des représentants des entreprises et des syndicats.

Le rapport final de l'OCDE se félicite du changement d'état d'esprit intervenu en France et de la mobilisation des administrations et recommande d'approfondir les efforts de pédagogie et de mobilisation. En particulier, le rapport souhaite que les ambassades et les missions économiques prolongent leur travail d'information des entreprises françaises à l'étranger et continuent d'être un interlocuteur disponible pour réagir aux problèmes de corruption.

Les diplomates, comme tous les fonctionnaires, doivent transmettre au parquet les informations sur les infractions pénales dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. Ils sont régulièrement appelés à relayer l'information sur la législation française, par exemple lors de réunions de sensibilisation. Le cas échéant, le soutien des postes diplomatiques aux entreprises françaises peut se manifester par une intervention auprès des autorités locales.

La politique de la France dans le monde

Relations avec les Balkans

2003 a été une nouvelle année de paix pour les Balkans occidentaux. L'événement dramatique que fut l'assassinat du Premier ministre de Serbie Zoran Djindjic n'a pas infléchi la tendance générale au redressement. L'avènement d'une union rénovée entre la Serbie et le Monténégro en février, en remplacement de la RFS, a marqué une étape dans l'œuvre de stabilisation régionale.

Dans ce contexte, la France a poursuivi son engagement résolu en faveur de la reconstruction, de la démocratisation et de l'intégration européenne de la région.

Engagement militaire et civil

La consolidation de la paix restant une priorité, la France a maintenu sa contribution militaire aux déploiements internationaux sur les trois théâtres concernés, tout en favorisant un engagement accru de l'Union européenne dans le cadre de la PESD :

- Au Kosovo, elle fournit le premier contingent de la KFOR dont elle prendra le commandement dès octobre 2004 ;
- En Bosnie-Herzégovine : elle assure le sixième contingent de la SFOR mais aussi, avec 85 policiers et gendarmes, le premier de la Mission de police de l'Union européenne (MPUE) ; cette mission sans précédent, qui a débuté en janvier, a vu le jour après que son projet eût été défendu par la France ;
- En Macédoine, elle a été la nation-cadre et le premier contributeur de "Concordia", premier déploiement militaire européen dont elle a été le promoteur et qui a pris la relève de l'OTAN en mars ; en décembre, "Proxima", mission européenne de police,

a succédé à "Concordia" ; la France y contribue à hauteur de

40 policiers sur 200. L'implication militaire de la France est doublée d'un engagement civil tout aussi fort : en Bosnie-Herzégovine, deux hauts représentants adjoints sont français, l'un auprès de M. Paddy Ashdown, l'autre pour Mostar ; au Kosovo, deux chefs de piliers de la MINUK (Mission des Nations unies au Kosovo) sur quatre sont également français. Par la présence d'experts dans les dispositifs civils internationaux, mais aussi à travers plusieurs programmes multilatéraux, notamment européens, comme à travers les siens propres, la France marque son appui aux réformes, au renforcement de l'état de droit, à la reconstruction de l'administration et de la justice.

Appui au rapprochement européen

Le sommet UE/Balkans de 2000 tenu sous la présidence française de l'UE avait reconnu la vocation des pays de la région à rejoindre l'Europe ; celle-ci a été réaffirmée par le sommet de Thessalonique de juin, qui a accéléré le processus de rapprochement et s'est traduit par le renforcement du dialogue politique et de la coopération, l'enrichissement du processus de stabilisation et d'association, à l'aide d'instruments utilisés pour l'élargissement (la possibilité de nouer des "partenariats européens" est ouverte), la

promotion de la lutte contre le crime organisé et la coopération dans ce domaine, y compris sur le plan économique, enfin par le développement de la coopération régionale.

Relations avec la Russie et l'Asie centrale

Inaugurée par la visite d'état du président Poutine en France, l'année 2003 a été marquée par un renforcement des relations bilatérales et la poursuite d'une étroite concertation au plus haut niveau entre la France et la Russie sur la plupart des grands sujets de l'actualité internationale.

Aux rencontres régulières des deux ministres des Affaires étrangères s'est ajoutée la deuxième réunion, à Moscou en juillet, du Conseil franco-russe sur les questions de sécurité qui a permis aux quatre ministres des Affaires étrangères et de la Défense d'aborder ensemble les questions de non-prolifération et les crises régionales.

Réuni à l'automne à Moscou, le séminaire gouvernemental franco-russe a rassemblé, autour des thèmes de l'énergie et de la coopération aéronautique et spatiale, les Premiers ministres et plusieurs membres des gouvernements français et russe. Il y a été décidé notamment d'une relance de la coopération décentralisée, d'encouragements à la présence des entreprises françaises dans les régions russes et d'une refonte des structures bilatérales de coopération économique (Conseil économique, financier, industriel et commercial).

Les cérémonies du tricentenaire de Saint-Pétersbourg ont été l'occasion de témoigner, à travers plusieurs expositions et manifestations parrainées par la France, de la dimension culturelle et de l'enracinement historique de la relation franco-russe.

En marge des cérémonies du tricentenaire s'est réuni le sommet UE-Russie qui, par la création de quatre espaces communs de coopération entre l'Union et la Russie, a indiqué les enjeux et l'ambition du partenariat entre deux partenaires que l'élargissement contribue encore à rapprocher. Dans ce cadre, la France s'est affirmée comme un des principaux promoteurs d'un dialogue euro-russe renforcé et a contribué à la recherche de solutions sur les différents dossiers en cours.

2003 a montré que l'engagement de la France en Asie centrale n'était pas circonstanciel et lié au déploiement du contingent français de la FIAS en Afghanistan et de ses éléments d'appui au Tadjikistan, mais appelé à durer et à se diversifier. Outre la visite de nombreux membres du gouvernement dans les pays de cette région, les présidents du Kazakhstan (28 juin) et du Kirghizistan (4-5 octobre) ont été accueillis à Paris. La Conférence organisée à Paris sur "les routes de la drogue" a témoigné d'une prise de conscience de la communauté internationale et des pays de cette région de la nécessaire mobilisation qu'appellent les trafics de stupéfiants en Asie centrale.

Proche-Orient

Le conflit israélo-palestinien

Après plus de deux années d'aggravation, 2003 a semblé apporter un espoir de sortie de crise au Proche-Orient. L'accord des membres du Quartet (Union européenne, Russie, Etats-Unis, Nations unies), fin 2002, sur une "feuille de route" pour parvenir à un règlement global laissait en effet entrevoir la possibilité de reprendre un processus diplomatique largement soutenu.

Le 4 juin à Aqaba, M. Mahmoud Abbas, nouvellement investi dans les fonctions de Premier ministre de l'Autorité palestinienne, et M. Ariel Sharon, Premier ministre israélien, approuvaient publiquement la "feuille de route" en présence du roi de Jordanie et du président des Etats-Unis. Le 29 juin, les factions palestiniennes s'engageaient à observer une trêve des attentats terroristes.

L'espoir d'Aqaba s'éteint toutefois avec la rupture de la trêve le 19 août (attentat-suicide à Jérusalem qui fait vingt victimes), la démission de M. Mahmoud Abbas le 6 septembre, et la décision israélienne de procéder rapidement, pour assurer sa sécurité, à la construction d'une barrière de séparation édifiée pour l'essentiel en territoire palestinien. Les Palestiniens entrent dans une période d'incertitude politique après la démission de M. Mahmoud Abbas. Le gouvernement de son successeur, M. Ahmed Qoreï, est investi le 12 novembre.

Tandis que le consensus international peine à s'imposer sur le terrain, 2003 se termine sans reprise du processus de paix, avec un niveau de violence élevé de part et d'autre et une situation humanitaire préoccupante dans les Territoires palestiniens.

L'action de la France et de l'Union européenne a consisté à se mobiliser pour que la "feuille de route" soit publiée par le Quartet, acceptée par les Parties, puis endossée par le Conseil de sécurité des Nations unies (Résolution 1515 du 18 novembre). Face à l'essoufflement du Quartet et à la poursuite des violences, la France estime que l'Union européenne doit prendre ses responsabilités, notamment sur la question de la barrière de séparation, sur la nécessité que toutes les factions palestiniennes renoncent à la violence et sur l'importance de maintenir l'espoir né de la "feuille de route". La France a également incité l'Union, à travers son représentant spécial, à réfléchir à son propre mécanisme de supervision sur le terrain. Elle soutient aussi les initiatives porteuses d'espoir, comme celle qu'ont présentée le

1er décembre à Genève l'Israélien Yossi Beilin et le Palestinien Yasser Abed Rabbo.

La France maintient l'idée que la paix au Proche-Orient nécessite un effort collectif, qui doit se manifester par la tenue d'une conférence internationale et, le cas échéant, par une présence internationale civile et militaire afin de mettre fin au face à face entre Israéliens et Palestiniens et de contribuer à renforcer une Autorité palestinienne dont l'affaiblissement n'est dans l'intérêt de personne.

Le Maghreb

Le Maghreb, région avec laquelle la France entretient une relation historique et privilégiée, a fait l'objet d'une attention toute particulière de la diplomatie française comme le démontrent les trois visites d'état effectuées dans la région par le président de la République. La visite d'état en Algérie en mars a donné un nouvel élan aux relations franco-algériennes. Le président de la République s'est également rendu au Maroc du 9 au 11 octobre et en Tunisie du 3 au 5 décembre. Ces visites marquent l'importance qu'attache la France aux relations franco-maghrébines, auxquelles elle accorde une priorité politique, dans un contexte international qui rend plus nécessaire que jamais le rapprochement entre les deux rives de la Méditerranée et le dialogue des cultures.

Chacune de ces visites a été marquée par un temps fort, révélateur de la qualité des relations tissées entre la France et les pays du Maghreb.

En Algérie, la première visite d'état depuis l'indépendance a bénéficié d'un accueil spectaculaire. Les deux chefs d'état ont signé le 2 mars la déclaration d'Alger qui vise à l'instauration d'un partenariat d'exception entre les deux pays.

Au Maroc, le chef de l'état a exprimé devant le Parlement le soutien de la France au processus de démocratisation et de consolidation de l'état de droit, processus qui a connu une avancée notable à travers le discours du roi, prononcé durant la visite, en faveur de l'égalité homme-femme. Par ailleurs, le chef de l'état a délivré à Tanger un message en faveur de l'espace euro-méditerranéen, en mettant l'accent sur la priorité que nous accordons au Maghreb dans sa construction.

En Tunisie, le règlement du contentieux immobilier, non résolu depuis 1956, a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération économique.

La politique de la France au Maghreb vise à encourager le rapprochement entre les états de la région et l'Union européenne, notamment dans le cadre du processus euro-méditerranéen de Barcelone, et à favoriser l'intégration régionale. C'est pourquoi elle est particulièrement attachée au "dialogue 5+5", enceinte informelle de dialogue propre à la Méditerranée occidentale et regroupant les cinq états de l'Europe du Sud (Portugal, Espagne, France, Italie, Malte) et les cinq états de l'Union du Maghreb arabe (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie). à la suite de sa visite en Tunisie, le président de la République a participé au sommet des chefs d'état et de gouvernement du dialogue "5+5", premier du genre. Ce sommet a permis de rappeler l'importance d'un Maghreb uni, ce qui implique une solution politique réaliste et durable du conflit du Sahara occidental sous l'égide des Nations unies.

L'Année de l'Algérie

"Djazaïr, une année de l'Algérie en France" a suscité tout au long de l'année une mobilisation sans précédent pour une saison culturelle. Elle a ainsi donné lieu à l'organisation de près de 4 000 manifestations dans 350 villes, avec la participation de 3 500 artistes et intellectuels algériens. Ces événements ont été suivis par plus de 3,5 millions de personnes et ont suscité environ 10 000 articles de presse.

Rythmée par des temps forts, tels que l'exposition "L'Algérie en héritage" à l'Institut du monde arabe, l'hommage à Kateb Yacine à la Comédie Française ou les manifestations consacrées à l'Algérie antique, à Saint Augustin ou à l'émir Abd El-Kader, l'année de l'Algérie a été marquée par la diversité. Les événements organisés ont permis de mieux faire connaître en France l'exceptionnelle richesse du patrimoine artistique de l'Algérie, mais aussi le renouveau actuel, souvent méconnu, de sa vie culturelle.

L'année de l'Algérie s'est inscrite dans le contexte d'une forte relance des relations bilatérales, marquée par la visite d'état du président de la République en Algérie du 2 au 4 mars. Celle-ci a permis de tracer les axes d'un véritable "partenariat d'exception" entre nos deux pays : dialogue politique renforcé, aide aux réformes, partenariat économique, relance

de la coopération décentralisée.

Djazaïr illustre bien la complémentarité qui peut s'instaurer, à l'occasion d'une saison culturelle, entre l'ensemble des acteurs : état, associations, collectivités locales, particuliers, en respectant le rôle de chacun, mais au service d'un même objectif.

L'Afrique

L'orientation de la politique française en Afrique, tournée vers la résolution des conflits, a répondu aux exigences de l'actualité mais aussi à une attention accrue de la communauté internationale (ONU, bailleurs de fonds) et à un engagement fort des Africains. Le bilan est encourageant, même si la vigilance est de mise et s'il reste beaucoup à faire.

La légitimité du pouvoir, le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité des territoires, l'appui systématique aux médiations africaines et aux actions de la communauté internationale sont autant de principes qui ont guidé l'action de la France, et qui ont été explicités par le ministre des Affaires étrangères lors de son intervention devant l'Institut des hautes études de la Défense nationale en juin.

La France, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, a milité pour un engagement accru de la communauté internationale en Afrique. Cela s'est traduit par deux nouvelles opérations de maintien de la paix (en Sierra Leone et au Liberia), le renforcement d'une troisième (la MONUC en République démocratique du Congo), et un intérêt soutenu marqué pour le règlement d'autres situations de crise, notamment en Côte d'Ivoire (MINUCI).

La France a œuvré, de concert avec ses partenaires de l'Union européenne, afin de nourrir la dimension africaine de la politique européenne de sécurité et de défense et le dialogue dans le cadre de l'accord de Cotonou. S'agissant des pays en crise, la France a plaidé auprès de l'UE pour l'ouverture de consultations afin de conforter les transitions par un échéancier de réformes, de convaincre les bailleurs et de favoriser l'intégration de ces pays. Cette politique a été poursuivie avec succès en République centrafricaine. Avec l'opération Artémis (est de la RDC, juin à août), l'UE a déployé sur le continent africain sa première opération de maintien de la paix sur moyens propres. En entérinant, en novembre, le principe de création de la "facilité de paix", d'un montant de 250 MZ, l'UE s'est donné les moyens de contribuer au financement d'opérations de maintien de la paix en Afrique. à l'approche du centenaire de l'Entente cordiale, le continent a été le terrain d'expression privilégié d'une diplomatie commune franco-britannique au service de la paix et du développement, notamment en Afrique de l'ouest et dans la région des grands lacs.

La France a inscrit son action dans le renforcement de l'intégration régionale, avec l'installation de l'Union africaine et de ses institutions lors du sommet de Maputo en juillet, notamment la création d'un Conseil paix et sécurité, et dans l'implication active des organisations sous-régionales comme la CEDEAO dans la résolution des conflits. Elle a trouvé un appui dans la volonté des chefs d'état africains de placer au premier rang de leurs priorités la paix et la sécurité du continent, clairement réaffirmée lors du sommet du G8 à évian, placé sous le signe du soutien à l'Afrique et au NEPAD.

Le sommet Afrique-France (février), la visite d'état du président Chirac au Mali et au Niger (23-26 octobre) et celle effectuée en France par le président Mbeki (17-19 novembre) ont marqué autant d'occasions de réaffirmer notre confiance dans les capacités

des Africains à affronter les défis de la paix et du développement, et notre volonté d'être à leurs côtés : les initiatives sur le commerce, sur le coton, sur l'aménagement du bassin du Niger ou encore sur l'eau en portent témoignage.

En Côte d'Ivoire, l'apaisement a été confirmé, grâce à un engagement sans faille de la communauté internationale (Conseil de sécurité, Union africaine, CEDEAO et Union européenne) qui a soutenu les accords de Linas-Marcoussis des 25 et 26 janvier. La nomination d'un gouvernement de réconciliation, la préparation de projets de loi sur le régime foncier, la nationalité, l'éligibilité, ont constitué autant d'étapes vers la paix. Le déploiement, parallèlement au maintien des troupes françaises de Licorne, d'une opération de maintien de la paix des Nations unies, devrait confirmer l'engagement international jusqu'au terme du processus électoral en octobre 2005.

Cet engagement de la France en Afrique, aux côtés de ses partenaires internationaux, européens et africains, s'est encore vérifié en République centrafricaine, après le coup d'état du 15 mars, ainsi qu'aux Comores, où nous avons appuyé la médiation menée par le président Mbeki au nom de l'Union africaine, et l'action de l'OIF, qui ont permis de relancer le processus de Fomboni par la conclusion, le 20 décembre, de l'accord sur les dispositions transitoires entre l'Union et les îles, en présence notamment de M. Wiltzer.

L'Amérique

Les relations franco-américaines ont traversé une période difficile liée à la crise irakienne. Toutefois les contacts se sont poursuivis et la coopération est restée bonne – voire étroite – dans bien des domaines. Les deux gouvernements ont été animés par la volonté de tenir la relation bilatérale à l'abri de turbulences néfastes, tant pour les Etats-Unis que pour notre pays. Sur la plupart des dossiers, les convergences l'emportent.

Les ministres des Affaires étrangères ont continué à se consulter fréquemment sur l'évolution des crises régionales (Afrique, Proche-Orient et Afghanistan) ; les questions de prolifération et de désarmement nucléaire ont fait l'objet d'une bonne concertation, ainsi que la lutte antiterroriste.

La présidence française du G8 a donné lieu à de nombreux contacts bilatéraux (déplacement en France du président Bush à l'occasion du sommet d'Evian, ainsi que de MM. Powell, Ashcroft, Snow et Evans).

Un groupe d'amitié France-Etats-Unis a été créé le 22 octobre au Congrès américain. Il est présidé par le représentant Amory Houghton et compte plus de cinquante membres.

La relation bilatérale franco-canadienne est intense et s'appuie sur une vision partagée des relations internationales, notamment au sein du G8 (multilatéralisme, diversité culturelle, développement durable), et sur des approches communes dans certains dossiers internationaux (Afrique, Afghanistan, Haïti). Présidente du G8, la France a privilégié les thèmes du développement et de l'Afrique, dans la continuité de la présidence canadienne en 2002.

De fréquents échanges à haut niveau témoignent de la qualité de la relation bilatérale : la visite du Premier ministre au Canada en mai a contribué à approfondir la coopération entre les deux pays et la convergence de vues sur les grands dossiers internationaux. C'est à Paris que M. Jean Chrétien, Premier ministre, a effectué son dernier déplacement officiel à l'étranger, quelques jours avant de quitter la vie politique. Le ministre des Affaires étrangères a pour sa part de fréquents contacts avec son homologue canadien, qui est venu à Paris en octobre.

La relation "directe et privilégiée" que la France entretient avec le Québec a été confortée par la visite du Premier ministre à Québec en mai (réforme de l'état et coopération administrative, diversité culturelle).

Le ministre s'est rendu au Mexique les 17 et 18 juillet. Cette visite s'est inscrite dans un contexte d'intensification du dialogue politique et de très forte convergence de vues sur les questions traitées au Conseil de sécurité, où le Mexique a occupé en 2002-2003 un siège de membre non-permanent. Avec son homologue, le ministre a eu un échange de vues sur la réforme de l'ONU et les crises régionales. Les deux ministres sont convenus de tenir en 2004 une commission binationale impliquant des élus, ainsi que des représentants des opérateurs économiques et des milieux culturels. Avec le président, c'est la question du rôle des pays émergents comme relais des actions de développement en faveur des pays les plus pauvres qui a été abordée.

Le secrétaire d'état aux Affaires étrangères s'est rendu au Panama et au Costa Rica du 2 au 6 novembre. Au Panama, il a représenté la France aux cérémonies du centenaire de l'indépendance et a procédé à l'inauguration d'un laboratoire "Pierre et Marie Curie" à l'Université technologique. Au Costa Rica, M. Muselier a signé une convention portant sur la préservation de l'Île du Coco.

Constatant, au cours du second semestre, la dégradation progressive de la situation en République d'Haïti et ses conséquences, à la veille de la commémoration du bicentenaire de l'indépendance, sur les relations franco-haïtiennes et sur les orientations des programmes d'aide française et européenne, le ministre a mis en place, le 7 octobre, un comité indépendant de réflexion et de propositions, placé sous la présidence de M. Régis Debray et composé de personnalités françaises indépendantes, qui a remis son rapport le 18 janvier 2004. Celui-ci a dressé un constat et formulé un certain nombre de propositions pour réorienter, au profit de la République d'Haïti et de sa population, l'action de l'état, des collectivités territoriales et des organisations non-gouvernementales.

Peu après sa prise de fonctions, le président de la République du Brésil, M. Lula da Silva, a effectué, le 28 janvier, une visite à Paris. Elle a permis d'engager des relations très chaleureuses et de mettre en évidence les convergences de vues sur la mondialisation et sur l'approche multilatérale des questions internationales, en particulier de la crise irakienne, ainsi que la volonté commune d'agir en faveur du partenariat euro-latino-américain et de conduire des actions innovantes, notamment en Afrique.

Ce dialogue a été poursuivi à l'occasion de deux visites au Brésil du secrétaire d'état aux Affaires étrangères et de la réunion, à Paris, les 7 et 8 juillet, de la commission générale franco-brésilienne, sous la présidence des ministres des Affaires étrangères.

Le secrétaire d'état s'est rendu, du 2 au 6 juin, dans trois autres pays de la région (Chili, Pérou, équateur). Il a présidé, les 3 et 4 juin, une réunion des ambassadeurs dans les dix pays d'Amérique du Sud, au cours de laquelle ont été examinés l'ensemble de nos relations bilatérales et régionales ainsi que le renforcement de la coordination de nos actions.

L'Asie et l'Océanie

La situation en Corée du Nord

Vis-à-vis du problème nucléaire nord-coréen, la France a défendu une approche ferme, mais collective, privilégiant une concertation étroite avec les pays de la région. Dans cet

esprit, le ministre des Affaires étrangères s'est rendu en Chine et en République de Corée (Corée du Sud) en janvier. Les entretiens du ministre avec ses homologues sud-coréen, japonais et chinois se sont poursuivis régulièrement en cours d'année. Malgré l'absence de relations diplomatiques, les diplomates français sont en contact régulier avec les autorités nord-coréennes.

La France a appuyé le processus de discussion de Pékin entre les Etats-Unis, la Corée du Nord et la Chine, élargi depuis à la Corée du Sud, au Japon et à la Russie, dès son lancement, en avril. Elle espère qu'il pourra déboucher sur un règlement global par étapes, prenant en compte les préoccupations de la Corée du Nord en matière de sécurité et de développement économique, en vue d'un démantèlement complet, vérifiable et irréversible du programme nucléaire nord-coréen dans le respect du régime international de non-prolifération.

La France a également pris des initiatives pour lutter contre les activités proliférantes de la Corée du Nord. Attachée au traitement dans un cadre multilatéral de cette question, elle a soutenu les efforts de l'AIEA pour obtenir une clarification par la Corée du Nord de ses activités nucléaires et lui demander de se conformer à ses engagements. En liaison avec l'Allemagne, elle est intervenue pour intercepter des cargaisons de matières et d'équipements qui auraient pu être utiles à des programmes d'armes de destruction massive.

La France et ses partenaires, en concertation avec les participants aux discussions à six, se sont efforcés de faire en sorte que l'Union européenne contribue à la recherche d'un règlement global, l'Union pouvant jouer un rôle par son approche des crises de prolifération, qui s'attache à prendre en compte le contexte régional et à privilégier une solution négociée.

"Religion et politique en Asie : histoire et actualité"

L'Institut européen en sciences des religions (IESR, présidé par M. Régis Debray) et le ministère des Affaires étrangères ont organisé à Paris les 2 et 3 octobre le colloque "Religion et politique en Asie : histoire et actualité". Les interventions de trois "grands témoins" invités à cette occasion – M. Abdurrahman Wahid, ancien président de la République d'Indonésie, Mgr Jin Luxian, évêque de Shanghai et M. J.M. Lyngdoh, président de la Commission électorale de l'Inde – et celles d'une quinzaine de chercheurs venant, pour la plupart, des principaux instituts de recherche en France (EPHE, EHESS, EFEQ, CERI) et des centres de recherche du ministère des Affaires étrangères en Asie, ont permis d'apporter à un large public (300 personnes) des éclairages précis et des débats sur un thème qui est au cœur des réflexions actuelles.

L'étroite coopération entre le ministère des Affaires étrangères et l'IESR a permis de centrer les travaux sur les problématiques actuelles des pays d'Asie concernant l'interaction de la religion et de la politique.

Le colloque a permis de mieux percevoir une réalité plus complexe, faisant intervenir dans une région du monde où les aires d'influence culturelles et religieuses sont étroitement imbriquées, les relations historiques et contemporaines entre

religions et identités, les questions des minorités, etc.

Le ministre des Affaires étrangères et le président de la République ont souligné l'importance de tels échanges qui contribuent à approfondir la connaissance et le dialogue sur des questions capitales pour notre avenir.

Les actes du colloque doivent faire l'objet d'une publication.

Le sommet France-Océanie

Le sommet France-Océanie de Papeete a réuni le 28 juillet la quasi-totalité des chefs de gouvernement de l'Océanie.

Lors de ce sommet, le président de la République a annoncé le doublement du volume de l'aide que la France accorde aux pays de la région à travers le "Fonds Pacifique". Il a également annoncé que des dispositions allaient être prises afin de prêter le concours de la France en matière de surveillance des pêches : les pêcheries illégales font subir des dommages considérables aux économies de la région alors que la ressource halieutique en est souvent l'un des principaux supports.

Cette rencontre, qui a permis de constater de nombreuses convergences, tant sur les défis qui restent à relever dans le Pacifique Sud que sur les grands dossiers du monde, et en particulier un engagement unanime des états participants à œuvrer dans le cadre des institutions multilatérales, a également fourni l'occasion de réaffirmer l'engagement prioritaire de la diplomatie française aux côtés des états océaniens. Une nouvelle rencontre se tiendra à Paris en 2006 à l'occasion de l'inauguration du musée des Arts premiers.

L'année de la Chine

Le président de la République et son homologue chinois ont décidé en 1999 l'organisation d'années culturelles croisées dont la programmation a été confiée à un comité mixte franco-chinois. Côté français, le Commissariat général des années France Chine, présidé par M. Jean-Pierre Angremy, de l'Académie française, est l'interlocuteur privilégié des institutions culturelles françaises et chinoises, ainsi que des partenaires privés de ces manifestations.

Pour l'année de la Chine en France, le Commissariat français dispose d'un budget de fonctionnement, d'aide aux projets et de communication de plus de 2 M1 apporté à parts égales par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Culture et de la communication. Sa gestion a été confiée à leur opérateur commun, l'Association française d'action artistique, qui travaille en étroite collaboration avec les commissariats français et chinois.

L'année de la Chine en France (octobre 2003-juillet 2004) connaît depuis son lancement un succès aussi bien public que médiatique. Les tournées du Ballet et de l'Orchestre national de Chine, la participation de quinze photographes chinois aux Rencontres internationales de la photographie

d'Arles, l'exposition Confucius au musée Guimet, ou l'exposition "Alors la Chine" au Centre Georges Pompidou ont, en 2003, compté parmi les principaux événements d'un programme qui compte au total plus de 300 opérations organisées dans toutes les régions de France en collaboration avec les collectivités territoriales.

Les manifestations prévues à l'occasion de la visite d'état du président Hu Jintao et du 40e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la République populaire de Chine constituent le second temps fort de ce programme avec un défilé réunissant plus de 7 000 participants sur les Champs-Elysées pour le nouvel an chinois, l'illumination en rouge de la tour Eiffel et l'ouverture de l'exposition "Le règne de Kang Xi" au château de Versailles. La présentation, au printemps 2004, de l'exposition "Les montagnes célestes" au Grand Palais en sera un nouvel événement majeur. En octobre 2004 commencera l'année de la France en Chine dont le programme, à caractère pluridisciplinaire, bénéficiera de soutiens importants de la part des entreprises françaises.

Le développement et le dialogue des cultures

La direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) a une double mission : promouvoir le rayonnement culturel et scientifique de la France à l'étranger et contribuer à l'expression de notre solidarité avec les pays en développement. Il s'agit d'ailleurs des deux programmes qui lui seront confiés dans le cadre de l'application de la nouvelle loi organique introduisant un budget par objectif. La DGCID dispose, pour mener à bien sa mission, d'un réseau de 1 800 agents expatriés servant dans les services de coopération et d'action culturelle, les centres et instituts culturels, les Alliances françaises et les établissements de recherche. à ces personnels présents dans 154 pays s'ajoutent plus de 2 000 assistants techniques qui mettent en œuvre des projets de coopération. Ce dispositif, unique au monde par son adaptation aux réalités locales, permet à la France de répondre à quelques-uns des défis que lui adresse la société internationale. Par l'aide au développement, elle participe à la lutte contre la pauvreté, au rapprochement des niveaux de vie entre pays. Par le dialogue culturel, par la promotion de la diversité culturelle, elle contribue à rapprocher les esprits et à développer la confiance entre sociétés.

En 2003, les autorités françaises ont intensifié leurs efforts dans ces deux domaines de la solidarité internationale et du dialogue des sociétés. Il en va de la construction d'un monde plus juste et plus pacifique. Il en va aussi de notre influence dans le monde et du rayonnement de nos valeurs.

Un effort accru de solidarité internationale

Traduction concrète de l'impératif de solidarité qui inspire l'action extérieure de la France, l'aide au développement constitue une composante essentielle, et constamment réaffirmée, de la politique étrangère française. Son objectif principal est de favoriser, dans le monde "en développement", l'émergence de sociétés capables tout à la fois de répondre aux besoins de leurs populations et d'assurer leur participation aux affaires publiques. à cet égard, la France a fait siens les objectifs du Millénaire qui prévoient notamment, à l'horizon 2015, la réduction de moitié de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté – moins d'un dollar par jour –, la scolarisation dans le primaire de tous les enfants et la réduction des deux tiers de la mortalité infantile. Pour réaliser ce programme ambitieux, la France s'est engagée, notamment en 2002 à Monterrey, à donner "plus et mieux" pour l'aide au développement.

Un renforcement en volume et en efficacité de l'APD

L'année 2003 a montré la détermination de notre pays à tenir ses engagements. Et d'abord à donner plus pour les pays du Sud. La France a en effet continué d'accroître le volume global de son aide publique au développement. Elle y a consacré 6,4 milliards d'euros, soit 0,41 % de sa richesse nationale, contre 0,38 % en 2002 et 0,36 % en 2000. Cet effort, dont les annulations de dettes constituent une composante importante, lui permet de demeurer le plus généreux donateur du G7.

Au-delà de ces flux publics, les autorités françaises se sont efforcées de mobiliser de nouveaux financements et de nouveaux acteurs au service du développement. à ce titre, elles ont poursuivi leur réflexion sur l'opportunité et les modalités d'une taxation internationale sur les richesses produites par la mondialisation. Elles ont développé des initiatives destinées à permettre aux pays du Sud d'attirer les investissements privés et d'exporter leurs produits. Enfin, elles se sont employées à appuyer ou à susciter l'émergence d'actions de solidarité chez les acteurs non-gouvernementaux. à cet égard, le ministère a apporté, pour un engagement de 50 M d'euros, un soutien à 202 actions d'ONG et à 286 projets de collectivités territoriales.

L'amélioration de l'efficacité des actions de développement a constitué l'autre grande priorité. Elle s'est traduite par le renforcement de l'évaluation, une coordination accrue avec les interventions des autres bailleurs de fonds et l'expérimentation de nouveaux instruments d'aide, telle l'aide-programme mise en œuvre avec l'AFD dans le domaine de l'éducation de base au Burkina Faso et au Niger. Dans les pays pauvres très endettés, le ministère a poursuivi le processus de désendettement additionnel à l'initiative "PPTE" en signant de nouveaux contrats de désendettement-développement (C2D), qui permettent aux états d'affecter les marges budgétaires dégagées par l'annulation de la dette à des dépenses de lutte contre la pauvreté. Toujours dans un souci d'efficacité, le ministère a continué d'apporter son plein soutien au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le NEPAD, dans la ligne des orientations arrêtées par le G8 à évian, sous présidence française.

Naturellement, cet effort accru de solidarité internationale s'est porté en priorité sur l'Afrique, où existent les besoins les plus criants. Ce continent a ainsi reçu 72 % de l'aide bilatérale française.

Agir pour le développement durable

A l'extérieur des frontières comme sur le territoire national, les autorités françaises entendent promouvoir un développement durable, c'est-à-dire une croissance non seulement créatrice de richesses, mais aussi équitable sur le plan social et respectueuse de l'environnement. Aussi les actions de solidarité internationale conduites par la France se caractérisent-elles par la prise en compte conjointe de ces trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement.

- Les interventions relevant de l'aide au développement économique ont eu pour objectif prioritaire de promouvoir des économies plus diversifiées et moins vulnérables. Dans le secteur agricole, le ministère a aidé ses partenaires à évoluer vers la sécurité alimentaire et à améliorer la compétitivité de leurs différentes filières de production, notamment celle du coton. Il a apporté son appui à la structuration du secteur des PME et à l'amélioration de son accès aux financements. Il est intervenu en faveur du développement des infrastructures nécessaires au décollage économique, notamment les infrastructures de transport. Il a activement soutenu l'essor d'un environnement juridique propice au développement du secteur privé. Il a apporté son appui aux politiques d'aménagement du territoire susceptibles d'optimiser les capacités locales de développement. Il a soutenu les processus d'intégration régionale qui, en Afrique (UEMOA, CEMAC, CEDEAO, AFRISTAT), sont de nature à favoriser les échanges au sein de marchés dotés d'une certaine taille critique. Une attention particulière a été apportée, en concertation avec les institutions de Bretton Woods et la Commission européenne, à l'amélioration de la situation macroéconomique des pays d'intervention. Enfin, la France a poursuivi ses

efforts pour aider les états à renforcer les performances de leurs administrations économiques et financières et accroître leurs capacités de négociation internationale.

- Les interventions menées en faveur du développement "social" ont été dictées par le souci prioritaire de renforcer l'accès des populations aux services de base en matière de santé et d'éducation. Dans le domaine sanitaire, les objectifs principaux sont demeurés la lutte contre les maladies transmissibles, particulièrement le sida, l'amélioration des systèmes de santé nationaux ainsi que le renforcement de l'accessibilité et de l'usage des médicaments essentiels. 200 assistants techniques ont été affectés en 2003 dans ce secteur, toutes spécialités confondues. Dans le domaine éducatif, l'objectif premier est resté l'accès universel à l'éducation primaire, le ministère inscrivant ses actions dans le cadre de l'initiative multilatérale "éducation" de la Banque mondiale. 300 coopérants ont été mobilisés pour apporter leur assistance technique aux politiques publiques d'éducation. En marge de ces opérations, le ministère a poursuivi ses actions relatives à la protection des personnes vulnérables. à ce titre, il a lancé un projet destiné à accompagner l'évolution du droit des femmes dans le Maghreb et le Machrek, ainsi que des actions de prise en charge des orphelins en Afrique subsaharienne avec l'UNICEF. Il a également continué à faire connaître l'expertise française en matière de protection sociale.
- Dans le domaine de l'environnement, le ministère des Affaires étrangères a inscrit son action dans le cadre des engagements internationaux auxquels la France a souscrit, notamment à Johannesburg lors du sommet sur le développement durable. Il a aidé ses partenaires du Sud à se doter de la politique publique d'environnement dont ils ont besoin pour appliquer les grandes conventions internationales relatives à la diversité biologique, à la désertification ou au changement climatique. Il est intervenu, sur le terrain, à la demande de ses partenaires, dans le cadre de projets destinés à améliorer la gestion de leurs ressources naturelles. Ses priorités sont restées l'aménagement durable des forêts tropicales humides, la gestion responsable des ressources halieutiques, la protection de la biodiversité animale et végétale, la gestion intégrée des ressources en eau. Ces actions ont été financées, à hauteur de 60 M d'euros, par le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Soixante-dix experts de l'assistance technique ont été mobilisés à cette fin.

Améliorer la gouvernance démocratique

Forte de sa tradition administrative comme de son rôle précurseur en matière de démocratie et de droits de l'homme, la France a le souci d'accompagner non seulement les évolutions économiques et sociales de ses partenaires, mais aussi les processus de réformes politiques dans lesquels ils sont engagés. Ainsi, elle aide nombre de pays en développement, ou en transition, à se doter d'institutions publiques à la fois efficaces et légitimes. En 2003, les opérations conduites par le ministère des Affaires étrangères ont mobilisé au service de cet objectif plus de 130 millions d'euros et 122 assistants techniques.

Dans des sociétés où s'affirme la valeur de la personne humaine, les institutions publiques apparaissent d'autant plus légitimes qu'elles respectent les libertés, individuelles et collectives, et qu'elles sont représentatives des citoyens. Dans cet esprit, le ministère apporte son appui au renforcement de l'état de droit et de la démocratie, notamment dans les pays d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Europe en transition. En 2003, il a continué d'intervenir dans ces pays auprès des assemblées parlementaires, des hautes juridictions (Conseil d'état, Conseil constitutionnel, Cour des comptes), des institutions judiciaires, des médias, des collectivités locales, des institutions policières, des associations de droits de l'homme et des syndicats. Par des actions de formation, par une assistance à

l'élaboration de textes juridiques (codes, lois sur les médias, statuts de la magistrature, lois contre la criminalité organisée) et par la diffusion de documentation, il a aidé ces institutions à faire entrer dans le droit, et à appliquer, le respect des libertés et la participation des citoyens aux affaires publiques.

Tenues d'apparaître comme légitimes, les institutions se doivent également d'être efficaces. C'est particulièrement le cas des administrations, qui ont à appliquer les lois et à mettre en œuvre les politiques décidées par les gouvernements. Pour améliorer les capacités de ces administrations publiques, le ministère a continué, en 2003, à proposer l'expertise de la France en soutien aux programmes nationaux de réforme de l'état, aux processus de décentralisation et de déconcentration, au contrôle de légalité. Naturellement, il a continué, en amont, à appuyer la formation initiale des futurs cadres des pays en développement, en leur proposant des bourses d'études ou en participant à l'amélioration de l'enseignement supérieur dans leur pays.

Le renforcement des capacités des administrations territoriales et municipales a constitué une des préoccupations fortes du ministère. Il a ainsi aidé des mégapoles du Sud à se donner les moyens de maîtriser leur développement, notamment par une assistance en matière de finances locales, de politique d'assainissement et de transport.

Soutenir la diversité culturelle

La France considère comme essentielle la dimension culturelle du développement. à cet égard, elle soutient deux types d'évolution. Elle encourage la diversité culturelle à l'intérieur même des pays en développement ou en transition, laquelle implique l'ouverture aux cultures étrangères et la reconnaissance de la liberté de création artistique et intellectuelle. La France, à ce titre, apporte sa propre langue et sa culture. Par ailleurs, elle s'emploie à renforcer la capacité de ses partenaires à contribuer à la diversité culturelle mondiale, en les aidant à préserver et à développer leur culture propre. Compte tenu de la commercialisation croissante du secteur culturel et de la difficulté de certains pays du Sud à faire face à la concurrence des productions étrangères, le ministère a continué de mettre l'accent, en 2003, sur le second volet de cette action. Celle-ci s'est d'abord concrétisée par des aides à la création artistique, principalement en Afrique et dans les autres pays de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP). L'année a été marquée, de ce point de vue, par le lancement du "Plan images Afrique" qui propose un mécanisme d'aide directe à la production cinématographique et télévisuelle ainsi qu'un fonds de soutien à la distribution des films. Elle a vu le succès du stand "Cinémas du Sud", organisé par le ministère au Festival de Cannes. Le programme "Afrique en créations", porté par l'Association française d'action artistique (AFAA), a notamment permis d'organiser les Rencontres de la photographie africaine de Bamako et les Rencontres chorégraphiques d'Afrique et de l'océan Indien à Tananarive, vitrines internationales pour le meilleur de la création africaine. Il a permis de soutenir la présence d'artistes africains dans de grandes manifestations internationales, comme la biennale de Venise.

L'appui au développement culturel de nos partenaires s'est également matérialisé par un soutien à la mise en place de politiques publiques dans le domaine de la culture. Le ministère a ainsi continué, en 2003, à appuyer les réseaux de bibliothèques et le secteur de l'édition dans les pays de la Zone de solidarité prioritaire. Il a poursuivi son appui aux politiques de protection et de valorisation du patrimoine. Enfin, dans le but de garantir le droit des gouvernements à protéger et promouvoir la culture de leur pays, il s'est efforcé de les rallier à ses positions sur la nécessité d'adopter une convention internationale relative à la diversité culturelle.

L'action humanitaire de la France en 2003

Le plan gouvernemental présenté par le secrétaire d'état aux Affaires étrangères devant le Conseil des ministres du 11 juin a confirmé que l'action humanitaire était une des priorités de la politique étrangère de la France et s'inscrivait dans le droit fil de nos valeurs et de nos traditions humanistes. Ce plan tendait tout à la fois à "redonner cohérence et efficacité à nos outils publics" et à "renforcer le partenariat avec les autres acteurs de l'action humanitaire d'urgence".

Tout au long de l'année, la France a ainsi eu l'occasion d'exprimer sa solidarité avec des populations éprouvées par des conflits ou des catastrophes naturelles, technologiques ou épidémiologiques dans trente-huit pays sur tous les continents.

Quatre crises ont dominé l'actualité. Que ce soit en Irak ou au Liberia, la France est un des tout premiers pays à avoir soutenu l'action des organisations internationales (UNICEF, CICR, HCR essentiellement) et celle des organisations de solidarité internationale engagées dans l'accueil des réfugiés et personnes déplacées, la réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement, la remise en état des équipements hospitaliers. En Algérie, lors du tremblement de terre de Boumerdès en mai, et en Iran, lors de celui de Bam en décembre, des unités de la Sécurité civile ont été aussitôt engagées pour porter secours aux victimes, sauver des vies humaines en participant aux recherches dans les décombres ou soigner des blessés en déployant sur place en trente-six heures un hôpital de campagne complet.

Le Fonds d'urgence humanitaire est intervenu, à la faveur d'une dotation exceptionnelle, renforcée par le versement de contributions de collectivités locales sur le fonds de concours, à hauteur de près de 20 millions d'euros.

Un rôle de premier plan dans le dialogue culturel

Le dialogue culturel international est une préoccupation fondamentale du gouvernement français. Car s'il importe de réduire les écarts de développement entre les nations, il est tout aussi impératif de réduire les fractures culturelles, les fossés d'incompréhension entre sociétés qui nourrissent les tensions et les conflits internationaux.

Composante ancienne de l'action extérieure de l'état, la promotion du dialogue culturel international se matérialise par un soutien aux échanges de toute nature – artistiques, intellectuels, scientifiques, universitaires, audiovisuels – susceptibles de rapprocher les esprits et les représentations. Parce qu'ils permettent à des publics différents de se retrouver, au-delà de leur culture d'origine, autour des contenus universels associés aux vérités scientifiques, aux œuvres d'art, aux principes juridiques et politiques. Ou parce qu'ils favorisent la découverte et la reconnaissance d'autres réalités culturelles.

Le ministère des Affaires étrangères a ainsi porté une attention particulière, en 2003, aux pays et aux régions du monde avec lesquels, compte tenu du contexte international, ont existé des tensions ou des risques de rupture. C'est le cas du Moyen-Orient, placé au cœur de l'instabilité internationale. Le cas aussi des Etats-Unis avec lesquels il importait, au moment du différend sur la guerre en Irak, de se recentrer sur nos valeurs communes. Naturellement, le dialogue culturel a continué de trouver dans l'Europe en voie d'unification un point d'application privilégié. Car, en complément de l'Europe intégrée des institutions et des politiques publiques, la France entend favoriser l'émergence d'une société européenne, d'un espace commun pour le savoir et la formation, le débat d'idées, la création artistique, l'information.

Promouvoir les échanges artistiques et intellectuels

La circulation des œuvres et des idées, leur partage transnational, est une préoccupation ancienne de la diplomatie culturelle française. Avec la diffusion de notre langue, leur promotion demeure la mission essentielle des établissements culturels français à l'étranger.

Le ministère s'emploie d'abord à faire connaître le patrimoine et la création culturelle française. Grâce à son réseau d'établissements, il a organisé à l'étranger, en 2003, plus de 10 000 événements culturels. La célébration du 40e anniversaire du traité de l'Elysée a certainement constitué un temps fort. Colloques, concerts, festivals de cinéma ou expositions : ce sont au total 814 événements franco-allemands qui ont été organisés en 2003, dont 346 hors de France et d'Allemagne, dans 83 pays répartis sur tous les continents.

De grandes opérations commencées l'année précédente ont été poursuivies. Il en est ainsi du programme "Tintas frescas", destiné à faire connaître le théâtre français contemporain en Amérique latine. Des festivals récurrents, mettant à l'honneur les diverses facettes de la culture française, ont été soutenus, notamment en Asie, avec le "French May" de Hong Kong et le "Printemps français" de Manille. Des festivals plus spécialisés, comme "Sounds French" à New York, consacré à la musique contemporaine, et "France danse" au Japon, ont impliqué de très grands noms de la culture française, comme Pierre Boulez. Les autorités françaises ont aussi activement participé au tricentenaire de Saint-Pétersbourg. Elles ont apporté leur soutien à la présence des artistes français dans les biennales à l'étranger ainsi qu'à l'exportation, selon les mécanismes du marché, des industries culturelles françaises, notamment du disque et du film.

Pour faire connaître le livre et les auteurs français, le ministère a poursuivi son ambitieux programme d'invitation d'écrivains et d'intellectuels, notamment grâce au Fonds d'Alembert qui a permis d'organiser 26 cycles de débats, colloques ou conférences. Il a continué d'expédier environ un million de livres et d'offrir des abonnements à des revues. Enfin, plus de 500 traductions d'œuvres françaises ont été publiées, avec son soutien financier, par des éditeurs étrangers.

L'accueil des cultures étrangères en France constitue le pendant de ces actions de diffusion de la culture française. En 2003, dans le cadre des saisons culturelles étrangères en France, l'Algérie a été mise à l'honneur. "Djazaïr" a donné lieu à l'organisation de plus de 3 000 manifestations, dans 350 villes. à Paris, des lieux prestigieux, comme la Comédie-Française, le Louvre ou la Bibliothèque nationale de France, ont été associés à l'événement. Ce foisonnement de manifestations a invité la société française à développer un nouveau regard, plus riche et plus complexe, sur ce pays si proche. En octobre 2003, étaient lancées "les années croisées France-Chine". Comme l'année de l'Algérie, cet

événement, destiné à se prolonger en 2004, a immédiatement bénéficié d'un écho exceptionnel dans les médias et le public français. L'invitation de créateurs étrangers dans des résidences d'artistes en France constitue une autre forme de l'accueil des cultures étrangères. L'année 2003, dans ce domaine, a été marquée par le lancement, avec la Mairie de Paris, d'un programme de résidences au Couvent des Récollets.

La sauvegarde du site d'Angkor

Le programme international de sauvegarde du site d'Angkor est une des opérations phares du ministère. Menée sous l'égide de l'UNESCO, elle associe d'autres départements ministériels français et s'appuie sur une coopération étroite avec le gouvernement du Cambodge. Elle bénéficie d'un partenariat bilatéral franco-japonais dynamique et constructif. Pour faire le bilan de dix années d'activités et proposer des axes prioritaires pour la décennie à venir, la France a organisé à Paris, les 14 et 15 novembre, une conférence rassemblant plus de deux cent cinquante représentants de trente-six pays et d'une douzaine d'organisations internationales intervenant sur ce site prestigieux. La Conférence de Paris a permis de constater le sauvetage de 15 monuments majeurs de l'ensemble angkorien et le développement de solides instruments de préservation, parmi lesquels un établissement gestionnaire du site, une police du patrimoine, un arsenal juridique complet et moderne.

Le partage de la langue française

La langue française constitue un instrument privilégié du dialogue culturel international. Présente sur tous les continents, elle est en effet l'une des rares langues d'usage et d'enseignement universel. En 2003, 181 millions de personnes la pratiquaient quotidiennement et 82 millions en faisaient l'apprentissage à travers le monde. Elle dispose d'un statut de langue officielle et de langue de travail dans de nombreuses instances internationales. Enfin, les états regroupés au sein de l'Organisation internationale de la francophonie, très différents par leur appartenance culturelle et leur niveau de développement, représentent un quart des pays de la planète.

Ainsi, la France appuie le développement de la langue française à l'étranger, conçue comme une langue de médiation culturelle internationale. Cet appui se traduit notamment par un fort soutien à la francophonie multilatérale, espace de dialogue Nord-Sud dans lequel des pays d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient, d'Amérique et d'Asie opèrent régulièrement des rapprochements de points de vue sur des problèmes globaux comme la diversité culturelle, la sécurité ou le développement.

Il se traduit également, sur le plan bilatéral, par des actions de promotion du français dans presque tous les pays du monde. Ainsi, en 2003, un enseignement de français a été dispensé à 500 000 élèves dans le réseau des établissements culturels et des Alliances françaises. 300 000 certifications de français ont été distribuées. 90 000 élèves étrangers ont été scolarisés dans les lycées français de l'AEFE. Le ministère a également continué d'apporter son appui à la présence de notre langue dans les systèmes éducatifs étrangers. Il a ainsi participé à la formation des professeurs de français, qui étaient au nombre de

900 000 en 2003. Il a offert son expertise pour la mise en place de filières d'enseignement bilingue francophone ou pour la fabrication d'outils d'apprentissage du français.

L'Europe, où la France souhaite promouvoir le plurilinguisme, a constitué dans ce domaine une priorité géographique. Le ministère y a systématiquement encouragé l'enseignement de deux langues vivantes. Il s'est efforcé, avec les autorités allemandes, de relancer l'apprentissage du français outre-Rhin, où 1,5 million de jeunes apprenaient notre langue en 2003. Dans la perspective de l'élargissement, il a mis en œuvre, au bénéfice de 3 000 personnes, un plan d'action pour le français au sein des institutions européennes. De grands pays émergents, comme la Chine, l'Inde, le Mexique et le Brésil, où la demande de langue française est en expansion, ont également constitué un point d'application privilégié de la politique linguistique extérieure.

Soutenir les échanges universitaires et scientifiques

Le partage des savoirs, à travers les échanges universitaires et scientifiques, constitue une dimension du dialogue des sociétés aussi décisive que le partage d'une langue, le partage d'idées ou d'expériences artistiques.

à cet égard, la France s'est fixé pour objectif d'attirer les étudiants étrangers dans ses établissements d'enseignement supérieur et d'apparaître comme un espace de formation de premier plan en Europe et dans le monde. En participant ainsi à la formation des jeunes élites, elle entend les familiariser avec nos approches, nos pratiques et nos conceptions. En 2003, les étudiants étrangers étaient au nombre de 220 000 dans l'ensemble des établissements français d'enseignement supérieur, soit une augmentation de 48 % sur quatre ans. Ce résultat, qui doit être consolidé, a été obtenu grâce à une politique de délivrance de visas mieux adaptée ainsi qu'à des campagnes de promotion de nos études supérieures, via l'agence Edufrance. Il est également le fruit d'une ambitieuse politique de bourses qui, chaque année, permet d'aider 10 000 étudiants à poursuivre leurs études dans notre pays. Naturellement, les programmes d'échanges entre universités et les réseaux universitaires bilatéraux (franco-allemand, franco-italien, franco-néerlandais), que le ministère encourage, contribuent aussi à la mobilité étudiante. Alternative possible à la formation en France des étudiants étrangers dans les premiers cycles : leur formation sur place, dans des universités "françaises" ou à l'intérieur de filières francophones d'établissements nationaux. L'université Galatasaray, créée en 1992 à Istanbul, est désormais forte de 1 680 étudiants turcs. En 2003, deux nouvelles universités étaient en cours de création : l'une en Egypte, l'autre en Arménie et plus de 200 filières francophones, essentiellement en Asie du Sud-Est et dans l'Europe en transition, accueillaient des étudiants d'une quarantaine de nationalités.

Le soutien aux séjours d'études à l'étranger des jeunes français constitue le volet complémentaire de ces actions. De nombreux programmes y concourent. Et c'est l'un des objectifs que s'est fixé le "Conseil national pour le développement de la mobilité internationale", mis en place en 2003 sous l'autorité du Premier ministre, en complément du renforcement de l'attractivité du territoire pour les étudiants étrangers grâce à une politique d'accueil améliorée.

Dans le même esprit, le ministère apporte son soutien aux échanges scientifiques. Dans ce domaine, son objectif est double : internationaliser la recherche française et favoriser l'intégration des chercheurs du Sud à la société mondiale de la connaissance en voie d'élaboration. Avec le ministère de la Jeunesse, de l'éducation et de la recherche, il s'est doté d'une palette d'instruments au service de ces objectifs, parmi lesquels des programmes favorisant la mobilité des chercheurs, la mise en place de réseaux et

l'établissement de laboratoires conjoints. L'année 2003 a notamment vu l'extension à trente pays d'Europe de la formule des PAI, programmes bilatéraux permettant de financer des projets de recherche impliquant des laboratoires français et étrangers. Au cours de l'année, un millier de projets ont été financés dans ce cadre, sur le territoire européen. Hors d'Europe, la France a consolidé des programmes de recherche en Asie et mis en place de nouveaux programmes de recherche en réseaux (P2R) avec la Chine. Dans la Zone de solidarité prioritaire, des programmes ont été développés sur les thématiques du développement durable (eau, climat, biodiversité, environnement, sida, maladies émergentes). La coopération dans le domaine de la recherche en sciences sociales, dont les retombées en matière de compréhension interculturelle sont évidentes, a continué de faire l'objet d'une attention particulière. Elle bénéficie de l'existence de 26 centres de recherche mêlant, hors du territoire national, chercheurs français et étrangers. L'année 2003 a été marquée, dans ce secteur, par la campagne archéologique d'Afghanistan et le projet global de conservation d'Angkor en liaison avec l'UNESCO.

Culture et coopération en chiffres

- 154 ambassades dotées d'un service de coopération et d'action culturelle
 - 148 établissements culturels français et 283 Alliances françaises bénéficiant du soutien financier de la DGCID et/ou d'une aide en personnel, enseignant la langue française à 500 000 étrangers
 - 26 centres de recherche et 176 missions archéologiques
 - 160 000 élèves dans 269 établissements scolaires français à l'étranger (AEFE)
 - environ 20 000 étudiants et stagiaires étrangers en France, boursiers du gouvernement français
 - 62 espaces EduFrance, actifs dans quarante pays, assurant la promotion de l'enseignement supérieur français
 - 1 million de livres expédiés chaque année à l'étranger
 - 167 millions de foyers ayant accès par câble ou satellite à la télévision francophone TV5, 45 millions d'auditeurs de RFI
 - 550 projets de développement en cours de réalisation, financés par le Fonds de solidarité prioritaire
 - 2101 assistants techniques travaillant auprès d'organismes étrangers
 - 202 actions portées par des organisations de solidarité internationales soutenues par la DGCID
 - 286 actions portées par des collectivités territoriales soutenues par la DGCID
 - au total, environ 30 000 personnes de toutes fonctions et nationalités, travaillant au développement et à la coopération internationale française sous ses multiples aspects.

Appuyer la diffusion des images et des informations

Le domaine de la communication occupe une place grandissante dans la plupart des sociétés. Il est essentiel d'y être présent. Pour faire comprendre notre pays, le rapprocher des publics étrangers. Pour mieux être en mesure, aussi, de faire comprendre l'étranger aux publics français. Bref, pour jouer notre rôle de médiateur culturel international. Nos instruments les plus précieux, en la matière, demeurent nos grands opérateurs

audiovisuels extérieurs : TV5 et RFI. Ces deux grandes entreprises de communication ont continué, en 2003, à proposer un regard français sur l'évolution du monde et à offrir, dans le même temps, une programmation reflétant la diversité de la société internationale et de ses cultures. TV5, qui a poursuivi la modernisation de sa grille de programmes, peut être reçue par 167 millions de foyers dans le monde. RFI et RMC-Moyen-Orient sont écoutées par 45 millions d'auditeurs.

En même temps que ces opérateurs, le ministère a soutenu toutes les actions susceptibles d'accroître la présence de la France dans le paysage audiovisuel mondial : l'internationalisation des chaînes françaises de télévision, l'exportation commerciale

– avec le concours de TVFI – des programmes télévisés français, la mise à disposition gratuite dans certains pays – par le biais notamment de CFI – de milliers de programmes d'information, de documentaires et de fictions télévisées.

Si les actions de coopération internationale ainsi menées par le ministère des Affaires étrangères sont au service du rapprochement entre sociétés, elles concourent aussi, de façon déterminante, au rayonnement de notre pays. En apportant une aide au développement à près d'un tiers des états de la planète, elles contribuent à renforcer avec ceux-ci une relation de partenariat plus générale, impliquant le développement de positions communes sur la scène internationale (diversité culturelle, développement durable, promotion du multilatéralisme) et des échanges économiques mutuellement avantageux en termes de croissance et d'emploi. En cherchant à assurer la participation de la société française à la circulation internationale des idées, des savoirs, des informations et des objets culturels, elles permettent à la France non seulement de consolider son influence à l'étranger, mais aussi d'accroître son dynamisme interne et sa créativité.

L'Association française d'action artistique

L'Association française d'action artistique est l'opérateur délégué du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Culture et de la communication pour les échanges artistiques internationaux. Elle accompagne les créateurs français à l'étranger dans le domaine des arts visuels, de l'architecture, du patrimoine et des arts de la scène (théâtre, arts du cirque et de la rue, danse, musiques). Elle organise les saisons culturelles étrangères en France et apporte son soutien à la création contemporaine africaine (programme Afrique en créations). En 2003, elle a soutenu plus de 1 500 projets, accompagné 5 000 artistes et compagnies, touché 12 millions de personnes dans 140 pays et cinq continents. Elle a notamment organisé avec succès "Djazaïr, une année de l'Algérie en France" et le lancement des années croisées France-Chine.

La communication et l'information

Présenter et expliquer la politique étrangère de la France

La fonction du porte-parole est de présenter et d'expliquer la politique étrangère de la France. à cet égard, 2003 a été une année dominée par l'affaire iraquienne et plusieurs crises africaines.

L'activité de la direction de la communication et de l'information (DCI) se traduit d'abord par la présentation et la mise en valeur des positions de politique étrangère des autorités françaises. Qu'il s'agisse de leur donner de l'écho, à travers des interviews écrites ou audiovisuelles à des organes de presse français ou étrangers, de les faire connaître à travers le bulletin d'information de la DCI, et surtout à travers la rubrique Actualités du site France diplomatie, traduite en quatre langues (anglais, allemand, espagnol, arabe - 300 000 visiteurs par mois environ en 2003), ou d'encourager les postes à diffuser et à faire reprendre ces prises de position par les organes de presse de leur pays de résidence, les porte-parole et la direction s'attachent à fonctionner en réseau. Cette action s'appuie sur certains postes régionaux qui assurent aux meilleures conditions d'efficacité et de coût la traduction et la diffusion dans les principales langues de la planète.

L'institution quotidienne du point de presse, qu'il se déroule en face à face ou à travers le système électronique, formule bien rodée et systématisée avec succès depuis 2002, est cruciale. Elle permet, avec toute l'autorité et la prévisibilité qui est celle d'un rendez-vous régulier, de faire entendre notre position mais aussi de répondre aux questions des journalistes. La réforme du point de presse, souhaitée par le ministre lors de la Conférence des ambassadeurs et mise en œuvre à partir du mois d'octobre, associe désormais davantage les directeurs, sous l'autorité du secrétaire général, à l'élaboration des langages.

La communication en "off" est également essentielle. Elle s'exerce spontanément à travers les très nombreuses réponses aux appels des journalistes. Les porte-parole n'y suffisent évidemment pas : une bonne part de cette communication en "off" est effectuée par les adjoints au porte-parole, au nombre de six, chacun doté d'une double spécialisation géographique et fonctionnelle.

Au cours de l'année écoulée, la DCI a renforcé et modernisé sa capacité à communiquer avec les journalistes selon d'autres modalités.

De nombreux argumentaires ont vu le jour, en "off" comme en "on" et les principales rubriques du site France Diplomatie ont pu ainsi être actualisées. Le porte-parole organise désormais sur une base hebdomadaire des rencontres "off" avec des responsables des différentes directions du ministère sur des sujets liés directement ou indirectement à l'actualité. Les journalistes apprécient particulièrement ce type de contact.

Les méthodes de travail renouvelées l'an passé ont été développées et améliorées : multifax, abonnement au point de presse, envoi de mails aux journalistes intéressés, doublant systématiquement notre méthode de communication classique via Internet, le télégramme de presse et le "fil DCI".

Plus que jamais, une approche professionnelle est nécessaire pour développer les techniques, voies et moyens permettant de toucher et de convaincre, en initiative comme

en défense, la presse et, au-delà, l'opinion publique mondiale. La seconde session de l'Institut diplomatique qui a souhaité accorder à cette question une place significative dans la formation des diplomates en témoigne. Y contribuent également les modules presse / communication dans les différents stages de formation et d'insertion.

Promouvoir l'action du ministère des Affaires étrangères et l'image de la France dans le monde

Une des missions de la DCI est d'assurer le rayonnement du ministère en France et de coordonner sa présence dans de nombreuses manifestations publiques (expositions, colloques, salons, conférences de presse, etc.). Ainsi, en 2003, les Journées du Patrimoine ont été une nouvelle fois l'occasion d'ouvrir le ministère au public (près de 9 000 visiteurs). De même, la participation à des salons, tels le salon de l'Étudiant ou celui des Formations internationales et Expolangues, a permis d'expliquer à un très nombreux public (près de 6 000 personnes renseignées) son rôle et ses missions et de répondre aux questions sur la carrière diplomatique.

Ressources éditoriales, audiovisuelles et photographiques

Outre les textes officiels de politique étrangère qu'elle diffuse en continu (déclarations du ministre des Affaires étrangères, du porte-parole, des autorités françaises), la DCI a réalisé et diffusé une large gamme de documents à l'intention des postes diplomatiques et consulaires, du grand public et des médias : brochures présentant les activités des directions du ministère, ouvrage "France" en coédition avec la Documentation française.

Au total, plus de 100 000 documents ont été diffusés en 2003. S'y ajoute le magazine trimestriel d'information "Label France" (165 000 exemplaires en dix éditions linguistiques, également accessibles sur Internet), destiné aux personnalités d'influence et aux relais d'opinion étrangers dans le monde entier. Parmi la centaine d'articles, de reportages et d'entretiens exclusifs parus en 2003, citons les dossiers sur le G8, les jeunes en France, Paris, l'année de l'Algérie, Pierre Soulages.

La numérisation complète des activités de photographie a permis de valoriser le travail du photographe officiel du ministère (231 entretiens du ministre en France, 27 voyages à l'étranger, plusieurs reportages pour nourrir le fonds "Images de France") et de mieux exploiter les ressources de la photothèque de la direction des Archives et de la DCI. Simultanément de nouveaux champs s'ouvrent, avec par exemple la réactualisation du cédérom "Images de France".

Les reportages vidéo (points de presse, déplacements du ministre, visites de personnalités étrangères, couverture d'événements organisés par le ministère des Affaires étrangères) complètent cet effort d'illustration : mis en ligne sur Internet, ils ont attiré cette année près de 47 000 internautes.

L'intérêt du public institutionnel pour des vidéos sur la France ne se dément pas. L'année 2003 a vu l'entrée dans le catalogue de vidéos libres de droits de la DCI de deux documentaires, l'un consacré à la "18e campagne de rénovation de la tour Eiffel", et l'autre, "à l'image de la nature", portant sur le développement durable. Par ailleurs, un nouvel épisode tourné au Tchad est venu enrichir la série "Un jour, un Français, un pays", tandis qu'un numéro sur Moscou a inauguré le premier numéro d'une nouvelle série intitulée "Regards sur les ambassades" consacrée au réseau diplomatique.

Internet

Avec l'appui de la cellule Internet, le ministère s'est mobilisé pour offrir au site France.diplomatie de nouvelles rubriques plus riches en informations : "Urgence humanitaire France", qui met à disposition les éléments opérationnels sur la situation humanitaire dans les divers pays et sur les intervenants français, "environnement" qui expose les orientations de la diplomatie et de la coopération environnementale, "coopération économique et financière" ou encore "coopération militaire et de défense".

Le nombre de visites sur le site France.diplomatie s'est stabilisé en 2003 avec une moyenne mensuelle de 2,821 millions. La consultation a atteint un pic de 3,435 millions lors de la crise iraquienne. à cette occasion, la création d'un site spécial, avec un hébergement indépendant, a permis de soulager les serveurs de France.diplomatie, d'assurer une mise à jour en temps réel et de proposer une meilleure ergonomie pour les internautes. Les médias ayant publié un dossier en ligne sur l'Iraq ont fait la promotion de ce site special.diplomatie. Par ailleurs, l'année a été marquée par des événements qui ont donné lieu à des dossiers spéciaux : "les routes de la drogue de l'Asie centrale à l'Europe", les championnats du monde d'athlétisme à Paris, le forum mondial de l'eau ou encore le sommet mondial de la société de l'information.

La gestion du courrier électronique reçu via le site a été rationalisée : en rubrique "nous écrire", un dispositif de FAQ (questions les plus fréquemment posées) oriente les internautes directement sur les pages concernées du site, ce qui a permis de diminuer d'un tiers le volume du courriel envoyé au webmestre par rapport à l'année précédente (hors "Réaction à l'actualité internationale").

Enfin, en 2003, l'action de suivi et d'aide au développement des sites Internet des postes a été intensifiée. Une maquette type a été créée et validée, et dix postes l'ont mise en œuvre lors de la refonte de leur site (Belgrade, Bruxelles, Port-au-Prince, Dublin, Mascate, Accra, Manama, Madrid, Moscou et Damas).

Invitations de journalistes

En concertation avec les postes et les directions géographiques du ministère, la DCI a poursuivi ses programmes d'invitations bilatérales et développé ses programmes d'invitations thématiques (G8, diversité culturelle, PESC-PESD), dont ont bénéficié, en 2003, 135 journalistes de 75 pays. Tous ont pu rencontrer des interlocuteurs de haut niveau : élus, fonctionnaires, chercheurs ou journalistes.

La Marseillaise

Afin de permettre aux postes diplomatiques et consulaires d'accompagner les cérémonies du

14 juillet, la DCI a fait réaliser au printemps un coffret sur la Marseillaise comprenant un CD et un DVD.

Le CD audio comprend plusieurs interprétations et harmonisations de l'hymne national, ainsi qu'un enregistrement exclusif réalisé pour le ministère des Affaires étrangères de l'intégrale de la Marseillaise (sept couplets sous sept harmonisations différentes). Il contient également l'histoire de l'hymne racontée par Frédéric Robert, musicologue et spécialiste de la Marseillaise. Le cédérom offre en outre la possibilité d'imprimer les paroles de l'hymne

en français, anglais, espagnol et allemand, ainsi que les partitions officielles de la Garde républicaine.

Le DVD est construit quant à lui autour de cinq grands chapitres : l'histoire de l'hymne national en images, le protocole – notamment le défilé du 14 juillet – et l'orchestration officielle, une riche iconographie sur le thème de la Marseillaise, des concerts, et une petite histoire des polémiques qui se sont fait jour autour des paroles de ce qui allait devenir l'hymne national français à partir de la IIIe République.

La télévision parlementaire

La chaîne parlementaire LCP-Assemblée nationale diffuse depuis la fin de l'année une émission mensuelle de 45 minutes intitulée Quai d'Orsay.presse animée par Richard Michel, président de la chaîne. À l'occasion de ce nouveau rendez-vous médiatique à portée pédagogique, le porte-parole analyse l'actualité diplomatique, expose les positions françaises sur les dossiers de politique étrangère et en explicite les raisons et les objectifs.

Par ailleurs, une convention de partenariat a été signée en juillet avec la chaîne parlementaire Public Sénat, destinée à mieux rendre compte des actions de la diplomatie française sur cette antenne.

Ce partenariat, fondé sur un échange de services, devrait faciliter et enrichir le traitement de l'actualité internationale sur la chaîne parlementaire, et assurer une plus large médiatisation des manifestations organisées par le ministère des Affaires étrangères.

Annexes

Chronologie 2003, quelques repères

Le Budget du ministère des Affaires étrangères pour 2003

Organigramme du ministère des Affaires étrangères

Carte du réseau diplomatique et consulaire

Carte des déplacements à l'étranger du président de la République, du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères, des ministres délégués et du secrétaire d'État

Carte des visites en France des chefs d'État, Premiers ministres des Affaires étrangères

Glossaire

Pour en savoir plus sur le ministère et la politique étrangère de la France

Chronologie 2003, quelques repères

JANVIER

3-4 - visite en Côte d'Ivoire du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

4 - visite du Premier ministre libanais, M. Hariri

7 - visite du ministre allemand des Affaires étrangères, M. Fischer

8-11 - Moscou - Pékin - Shanghai - Séoul - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

13 - visite de la ministre japonaise des Affaires étrangères, Mme Kawaguchi

13 - visite du roi Abdallah II de Jordanie

14 - visite du chancelier allemand, M. Schroeder

15-24 - table ronde sur la Côte d'Ivoire et signature de l'accord de Marcoussis

16-17 - visite du Premier ministre algérien, M. Benflis

16-17 - Phnom-Penh - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Muselier

17 - Berlin - visite du Premier ministre, M. Raffarin

17 - Addis-Abeba - Nairobi - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

21 - visite du Premier ministre ivoirien, M. Affin N'Guessan

22-23 - 80e sommet franco-allemand à Paris et Berlin

22-24 - Lilongwe - Lusaka - Gaborone - visite du secrétaire d'état aux Affaires étrangères, M. Muselier

27 - visite du ministre Egyptien des Affaires étrangères, M. Maher al-Sayed

28 - visite du ministre saoudien des Affaires étrangères, le prince Saoud al-Faysal Bin Abdulaziz Al Saoud

28 - visite du président brésilien, M. Lula da Silva

28 - visite du Premier ministre roumain, M. Nastase

29-31 - visite du ministre australien des Affaires étrangères, M. Downer

29-1er février - visite au Canada du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

30 - Budapest - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

FÉVRIER

3 - Rome - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

4 - Le Touquet - 25e sommet franco-britannique

5 - visite du président algérien, M. Bouteflika

5-7 - La Havane - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

5-8 - New Delhi - Bangalore - Agra - Manama - visite du Premier ministre, M. Raffarin

6 - Stockholm - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

7 - visite du Premier ministre finlandais, M. Lipponen

10-12 - visite du président russe, M. Poutine

10-13 - Colombo - Jaffna - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Muselier

11 - La Valette - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

12 - visite du ministre allemand des Affaires étrangères, M. Fischer

12-16 - Victoria - Tananarive - Bangui - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

13 - visite du ministre chypriote des Affaires étrangères, M. Kassoulides

13 - visite du Premier ministre libanais, M. Hariri

13 - visite du ministre tchèque des Affaires étrangères, M. Svoboda

13-14 - visite en Pologne de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

15 - visite de la présidente finlandaise, Mme Halonen

17 - Bruxelles - sommet extraordinaire de l'Union européenne sur l'Iraq

19-21 - visite du président de la Confédération helvétique, M. Couchepin

20-21 - 22e conférence des chefs d'état d'Afrique et de France

21-27 - Ouagadougou - Kinshasa - Kisangani - Ndjamen - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

24 - Berlin - visite du président de la République, M. Chirac

24 - visite du président croate, M. Mesic

25 - visite du ministre guinéen des Affaires étrangères, M. Fall

26 - visite du Premier ministre espagnol, M. Aznar

26 - visite du ministre italien des Affaires étrangères, M. Frattini

28 - visite de la ministre suisse des Affaires étrangères, Mme Calmy-Rey

MARS

2-4 - visite en Algérie du président de la République, M. Chirac

3 - Doha - visite du secrétaire d'état aux Affaires étrangères, M. Muselier

5 - réunion des ministres des Affaires étrangères français, allemand et russe

5-7 - Vienne - Bratislava - Prague - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

6 - Vatican - visite du secrétaire d'état aux Affaires étrangères, M. Muselier

7 - visite du Premier ministre hongrois, M. Medgyessy

10 - Luanda - Yaoundé - Conakry - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

12 - visite de la ministre espagnole des Affaires étrangères, Mme Palacio

13-14 - visite au Brésil du secrétaire d'état aux Affaires étrangères, M. Muselier

15 - Belgrade - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

15-17 - Kyoto - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Wiltzer

16 - Nancy - visite du grand-duc Henri de Luxembourg

17 - visite du ministre polonais des Affaires étrangères, M. Cimoszewicz

19 - visite du Premier ministre libanais, M. Hariri

19 - visite du Premier ministre malgache, M. Sylla

20 - visite du "Premier ministre" palestinien, M. Abbas

23-24 - Prague - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

25-26 - visite du ministre dominicain des Affaires étrangères, M. Tolentino Dipp

26-27 - visite du ministre des Affaires étrangères de Serbie-et-Monténégro, M. Svilanovic

27 - visite du chef du gouvernement andorran, M. Forne Molne

27 - Londres - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

27 - visite de la ministre lettone des Affaires étrangères, Mme Kalniete

27-30 - Gaborone - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

31 - visite du président de la Confédération helvétique, M. Couchebin

AVRIL

1er - visite de la ministre estonienne des Affaires étrangères, Mme Ojuland

1er-3 - Tunis - Lisbonne - visite du secrétaire d'état aux Affaires étrangères, M. Muselier

1er-4 - Tallinn - Riga - Vilnius - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

2 - visite du ministre brésilien des Affaires étrangères, M. Amorim

2 - visite du ministre grec des Affaires étrangères, M. Papandréou

4 - visite conjointe des ministres allemand et russe des Affaires étrangères

4 - Vatican - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

4 - visite du président mozambicain, M. Chissano

6-10 - visite du président sénégalais, M. Wade

7 - visite du ministre roumain des Affaires étrangères, M. Geoana

7 - Göteborg - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

7-8 - Niamey - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

8 - visite de la présidente lettone, Mme Vike-Freiberga

8 - visite de la vice-Première ministre luxembourgeoise, Mme Polfer

8-9 - visite du ministre d'Etat koweïtien pour les Affaires étrangères, Cheikh Mohamed Sabah Al-Salem Al-Sabah

9 - visite du ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, M. Chaath

9 - visite du ministre britannique des Affaires étrangères, M. Straw

9-10 - Sainte-Maxime - 3e réunion des ministres des Affaires étrangères de la Méditerranée occidentale et de l'Union du Maghreb

10 - visite de la ministre japonaise des Affaires étrangères, Mme Kawaguchi

11-12 - Saint-Pétersbourg - sommet entre le président de la République et ses homologues russe et allemand

11-13 - Madrid - Le Caire - Damas - Beyrouth - Riyad - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

12-14 - Washington - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

15 - visite du Premier ministre suédois, M. Persson

16 - Skopje - visite du Premier ministre, M. Raffarin

16 - Athènes - sommet de l'Union européenne élargie

22 - Lisbonne - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

22-23 - visite du Premier ministre portugais, M. Durao Barroso

22-24 - Ankara - Amman - Téhéran - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

23 - visite du Premier ministre malaisien, Seri Mahathir Mohamad

24 - Berlin - dîner des ministres des Affaires étrangères français, allemand et anglais

24-26 - Pékin - visite du Premier ministre, M. Raffarin

25 - visite de la ministre sud-africaine des Affaires étrangères, Mme Dlamini-Zuma Nkos

25-26 - Brazzaville - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

26-27 - Dacca - visite du secrétaire d'état aux Affaires étrangères, M. Muselier

26-30 - visite de la Première ministre néo-zélandaise, Mme Clark

27-28 - Prague - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

27-30 - visite du président malgache, M. Ravalomanana

28-29 - Vienne - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

28-29 - visite des ministres des Affaires étrangères estonienne, Mme Ojuland, lettonne, Mme Kalniete, et lituanien, M. Valionis

29 - Bruxelles - sommet sur la Défense européenne (Belgique, France, Allemagne, Luxembourg)

29 - visite du Premier ministre japonais, M. Koizumi

29 - visite du ministre norvégien des Affaires étrangères, M. Petersen

29 - visite du ministre mexicain des Affaires étrangères, M. Derbez

29 - La Haye - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Muselier

MAI

5 - visite de la ministre nigérienne des Affaires étrangères, Mme Mindaoudou

5 - visite du ministre ougandais des Affaires étrangères, M. Wapakhabulo

6-11 - visite du Premier ministre centrafricain, M. Goumba

8 - Londres - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

9 - Visite du ministre des Affaires étrangères britannique, M. Straw

9 - Wroclaw - 4e sommet du Triangle de Weimar (Pologne, France, Allemagne)

12 - visite de l'émir du Qatar, Cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani

12-17 - visite du Premier ministre thaïlandais, M. Shinawatra

13 - visite du ministre néerlandais des Affaires étrangères, M. de Hoop Scheffer

14 - visite du président lituanien, M. Pakasas

15-17 - visite du ministre comorien des Affaires étrangères, M. El-Amine Souef

16 - visite de la ministre suédoise des Affaires étrangères, Mme Lindh

18-23 - visite du Premier ministre de Vanuatu, M. Nipake Natapei

19 - visite du Premier ministre norvégien, M. Magne Bondevik

19-23 - visite du ministre kirghize des Affaires étrangères, M. Aitmatov

21 - visite du ministre afghan des Affaires étrangères, M. Abdullah

21 - Stockholm - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

21-22 - Paris - conférence ministérielle sur les "routes de la drogue"

21-24 - visite au Canada du Premier ministre, M. Raffarin

25-26 - Jérusalem - Ramallah - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

25-27 - Amsterdam - Varsovie - Berlin - Dublin visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

25-28 - Kaboul - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Muselier

26-27 - Hersonissou - réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne élargie avec leurs homologues de la rive sud de la Méditerranée

27-28 - visite du Premier ministre ukrainien, M. Yanoukovytch

28 - visite du ministre sri-lankais des Affaires étrangères, M. Fernando

28-29 - Libreville - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

JUIN

1er-3 - évian - sommet du G8

2-7 - Sao Paulo - Santiago du Chili - Valparaiso - Lima - Quito - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Muselier

5-6 - Bruxelles - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin (Convention européenne)

6 - visite du Premier ministre grec, M. Simitis

8-11 - visite du président du Timor oriental, M. Gusmao

10 - Berlin - visite du président de la République, M. Chirac

11-12 - visite du Premier ministre britannique, M. Blair

13 - visite du Premier ministre libanais, M. Hariri

13 - visite du Premier ministre sénégalais, M. Seck

14 - Berlin - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

15-17 - visite du Premier ministre marocain, M. Jettou

16-19 - visite du président de Serbie-et-Monténégro, M. Marovic

17 - Nouakchott - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

17-19 - Oulan-Bator - visite du secrétaire d'état aux Affaires étrangères, M. Muselier

18-19 - visite du président croate, M. Mesic

19 - visite de l'émir du Qatar, Cheikh Hamad Bin Khalifa Al Thani

19-20 - Lomé - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

23 - visite du ministre slovaque des Affaires étrangères, M. Kukan

24 - visite du ministre burkinabe des Affaires étrangères, M. Ouédraogo

24-25 - visite du président des Comores, M. Assoumani

25-28 - visite du président yéménite, M. Saleh

26 - Berlin - visite du Premier ministre, M. Raffarin

26-28 - Le Cap - Johannesburg - Accra - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

26-28 - Tunis - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Wiltzer

26-29 - visite du président estonien, M. Ruutel, et du Premier ministre roumain, M. Nastase

27 - visite du président afghan, M. Karzaï

28 - visite du président kazakh, M. Nazarbaev

28-30 - Saint-Pétersbourg - visite du Premier ministre, M. Raffarin

30-1er juillet - visite de la ministre chilienne des Affaires étrangères, Mme Alvear Valenzuela

JUILLET

1er - visite du ministre andorran des Affaires étrangères, M. Minoves Triquell

1er - visite du sultan d'Oman, S.M. Qabous Bin Saïd Al Saïd

2-4 - visite du président pakistanais, le général Mucharraf

3 - visite de la ministre colombienne des Affaires étrangères, Mme Barco

3-6 - Bamako - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

4 - visite du ministre indonésien des Affaires étrangères, M. Wirayuda

4 - visite du ministre omanais des Affaires étrangères, M. bin Alawi bin Abdallah

7-8 - visite du ministre brésilien des Affaires étrangères, M. Amorim

8 - Moscou - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

9-12 - Maputo - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

11 - Luxembourg - visite du Premier ministre, M. Raffarin

15-16 - visite du président tchèque, M. Klaus

15-17 - visite du président argentin, M. Kirchner

15-18 - visite du président arménien, M. Kotcharian

17-18 - Mexico - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

19 - visite du ministre ivoirien des Affaires étrangères, M. Bamba

21-25 - visite au Brunei et en Indonésie du secrétaire d'état aux Affaires étrangères, M. Muselier

22 - Kuala Lumpur - visite du président de la République, M. Chirac

24-25 - visite au Maroc du Premier ministre, M. Raffarin

28 - Papeete - premier sommet France-Océanie

28-29 - Nicosie - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

28-29 - Libreville - Brazzaville - Bangui - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

28-3 août - visite du Premier ministre ivoirien, M. Diarra

30 - visite du ministre angolais des Affaires étrangères, M. de Miranda

31 - visite de la ministre suisse des Affaires étrangères, Mme Calmy-Rey

AOÛT

1er-3 - Andorre - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

6-8 - Shawinigan - entretien du président de la République, M. Chirac, avec le Premier ministre canadien, M. Chrétien, et le Premier ministre québécois, M. Charest

21 - visite du ministre allemand des Affaires étrangères, M. Fischer

25 - Berne - visite du Premier ministre, M. Raffarin

27 - Bruxelles - visite du Premier ministre, M. Raffarin

SEPTEMBRE

1er - visite du Premier ministre vietnamien, M. Khoan

1er-3 - visite du ministre jordanien des Affaires étrangères, M. Muasher

2 - rencontre entre les ministres des Affaires étrangères français, allemand et britannique

3 - visite du ministre canadien des Affaires étrangères, M. Graham

4 - Dresde - visite du président de la République, M. Chirac

5 - visite en Sardaigne des Premiers ministres français et espagnol, M. Raffarin et M. Aznar

6-13 - visite du président mauritanien, M. Ould Sid'Ahmed Taya

8 - visite du ministre sénégalais des Affaires étrangères, Cheikh Tidiane Gadio

8-9 - visite du Premier ministre roumain, M. Nastase

11 - Tolède - visite du président de la République, M. Chirac

12 - visite du Premier ministre irlandais, M. Ahern

13-16 - visite du président égyptien, M. Moubarak

17-20 - visite du président tchadien, M. Déby

18 - Berlin - 81e sommet franco-allemand

19 - visite du coprince d'Andorre, Mgr Vives Sicilia

19 - Stockholm - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin (hommage à Anna Lindh)

20 - Berlin - rencontre entre le chancelier allemand, le président de la République, et le Premier ministre britannique

21-24 - New York - visite du président de la République, M. Chirac (58e AGNU)

29 - visite du président italien, M. Ciampi

29-30 - Vienne - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

30 -1er octobre - visite du Premier ministre togolais, M. Sama

OCTOBRE

1er - visite du ministre des Affaires étrangères de Serbie-et-Monténégro, M. Svilanovic

1er-2 - visite du roi Abdallah II de Jordanie

3 - visite du président algérien, M. Bouteflika

3 - visite du ministre canadien des Affaires étrangères, M. Graham

3 - visite de la ministre lettone des Affaires étrangères, Mme Kalniete

3 - visite du vice-Premier ministre du Qatar, Cheikh Hamad Bin Jassem Bin Jabor Al-Thani

4 - Rome - sommet extraordinaire de l'Union européenne élargie

4-8 - visite du président kirghiz, M. Akaev

5-7 - Moscou - visite du Premier ministre, M. Raffarin

6 - visite du président comorien, M. Assoumani

9 - visite de la ministre espagnole des Affaires étrangères, Mme Palacio

9-11 - visite au Maroc du président de la République, M. Chirac

10-11 - Vienne - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

12 - visite du chancelier allemand, M. Schroeder

13-14 - visite du président péruvien, M. Toledo Manrique

15 - Londres - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

15 - visite de la vice-Première ministre luxembourgeoise, Mme Polfer

16-17 - Bruxelles - Conférence intergouvernementale - le président de la République, M. Chirac, représente le chancelier allemand, M. Schroeder, au Conseil européen

19 - Vatican - visite du Premier ministre, M. Raffarin

20 - visite du président gabonais, M. Bongo

20 - visite du ministre d'état singapourien, M. Lee Kuan Yew

21 - Berlin - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

21 - Téhéran - visite conjointe des ministres des Affaires étrangères français, britannique et allemand

22 - visite du ministre danois des Affaires étrangères, M. Moeller

22-25 - visite au Mali et au Niger du président de la République, M. Chirac

23 - Ljubljana - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

23-24 - Helsinki - Bratislava - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

27 - visite du Premier ministre malgache, M. Sylla

27-29 - visite du roi Albert II de Belgique

31 - Lisbonne - visite du Premier ministre, M. Raffarin

NOVEMBRE

2-6 - Panama - San José - visite du secrétaire d'état aux Affaires étrangères, M. Muselier

6 - Carcassonne - 16e Sommet franco-espagnol

7 - visite de travail du président russe, M. Poutine

10 - visite du Premier ministre finlandais, M. Vanhanen

10 - Monrovia - visite du secrétaire d'état aux Affaires étrangères, M. Muselier

10-12 - New Delhi - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

14-15 - Paris - conférence sur la sauvegarde et le développement d'Angkor

15 - visite du chancelier allemand, M. Schroeder

17-19 - visite du président sud-africain, M. Mbeki

19-21 - visite du président roumain, M. Iliescu

19-22 - visite du Premier ministre cap-verdien, M. Pereira Neves

19-24 - Nouvelle-Zélande - Australie - visite du secrétaire d'état aux Affaires étrangères, M. Muselier

20 - visite du ministre ukrainien des Affaires étrangères, M. Grichtchenko

21 - visite du ministre sud-coréen des Affaires étrangères, M. Young-Kwan

21 - Libreville - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin

24 - Londres - 26e sommet franco-britannique

26 - visite de la ministre portugaise des Affaires étrangères, Mme Patrício Gouveia

26 - visite du ministre comorien des Affaires étrangères, M. El-Amine Souef.

27-28 - visite du président bulgare, M. Parvanov

27-28 - visite en République centrafricaine du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Wiltzer

30-1er décembre - visite en Pologne du Premier ministre, M. Raffarin

DÉCEMBRE

2 - visite du ministre finlandais des Affaires étrangères, M. Tuomioja

3-4 - visite du président sénégalais, M. Wade

3-5 - Tunis - visite du président de la République, M. Chirac

3-7 - visite du président congolais, M. Sassou Nguesso

4 - visite en Bulgarie de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Lenoir

5-6 - Cameroun - visite du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

5-6 - Tunis - 1er sommet des pays du Dialogue 5+5

8 - visite du président gabonais, M. Bongo

8-9 - visite du Premier ministre pakistanais, M. Khan Jamali

9 - visite du chancelier allemand, M. Schroeder

9 - visite du Premier ministre canadien, M. Chrétien

10 - visite du président équato-guinéen, M. Obiang Nguema Mbasogo

10 - visite du ministre israélien des Affaires étrangères, M. Shalom

10-12 - Genève - sommet mondial sur la société de l'Information

11-12 - visite du ministre des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, M. Ivanic

12-13 - Bruxelles - sommet de l'Union européenne élargie (Constitution)

13-16 - visite du Premier ministre des Tonga, le prince Ulukalala Lavaka Ata

15 - visite du Premier ministre nigérien, M. Amadou

16-17 - visite du ministre slovène des Affaires européennes, M. Potocnik

17 - visite du Premier ministre libanais, M. Hariri

18 - visite de la ministre macédonienne des Affaires étrangères, Mme Mitreva

18-19 - 19e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Paris

19 - visite du président algérien, M. Bouteflika

20 - visite aux Comores du ministre délégué à la Coopération et à la francophonie, M. Wiltzer

Un Budget pour 2003 de 4117,46 M€

Le budget du ministère des Affaires étrangères pour 2003 s'établit en loi de finances initiale à 4 117,46 M€. Il enregistre une augmentation de 13,3 % (+ 487 M€) par rapport à la loi de finances 2002.

L'inscription sur son budget des crédits du Fonds européen de développement (FED) en 2002, puis des crédits destinés au financement des contrats de désendettement-développement en 2003, marque l'élargissement du champ d'intervention du ministère des Affaires étrangères. Elle conforte sa vocation interministérielle, dans la perspective de la mise en œuvre de la loi organique sur les lois de finances. Dans un souci de sincérité budgétaire, certaines dotations, dont les insuffisances ont donné lieu les années précédentes à des ouvertures de crédits en loi de finances rectificative, ont été massivement remises à niveau.

Préserver le fonctionnement du ministère et renforcer sa sécurité

Dans ce contexte, avec 9 409 emplois budgétaires inscrits en projet de loi de finances, les effectifs budgétaires ont été préservés. Des moyens nouveaux en crédits et en emplois obtenus (mesure nouvelle de 5,3 MZ et 15 emplois de gendarmes) ont permis de renforcer notamment la sécurité de nos représentations diplomatiques à l'étranger. Parallèlement, les moyens de fonctionnement du ministère, qui conditionnent le renforcement de la sécurité de nos implantations à l'étranger, ont progressé de 3,7 M€.

Des moyens nouveaux pour le traitement de la demande d'asile

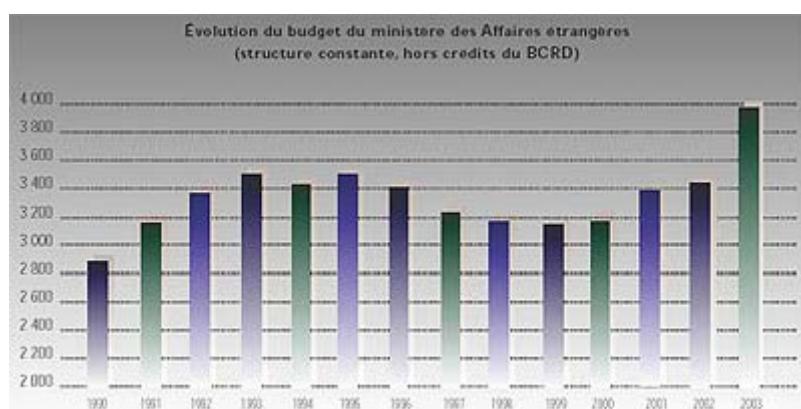
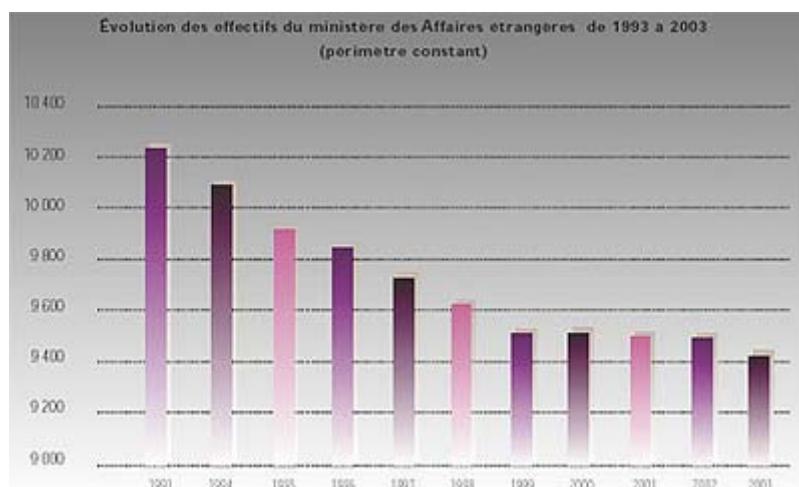
L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), établissement public sous tutelle du ministère des Affaires étrangères, est chargé de l'instruction des demandes d'asile (55 000 en 2003) et de la protection des réfugiés (102 182 réfugiés recensés en 2002).

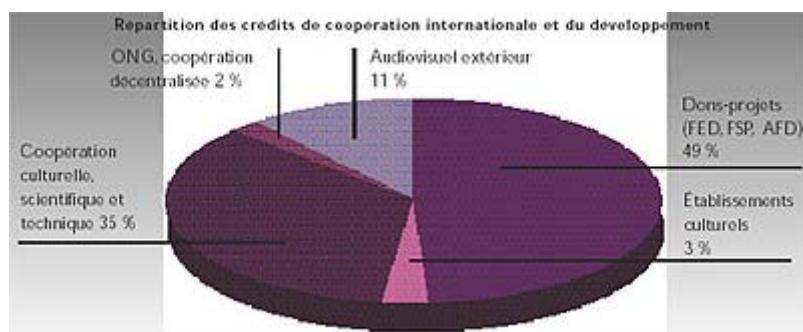
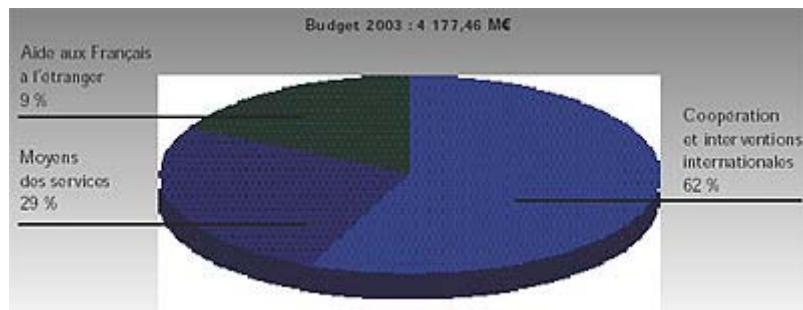
Afin de permettre à l'OFPRA de faire face à l'importance de la demande d'asile et d'anticiper la réforme qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2004 (unification des demandes d'asile par l'OFPRA), une mesure nouvelle de 5,6 MZ€ a permis le recrutement de 66 agents nouveaux et le regroupement des services de l'Office sur un site unique.

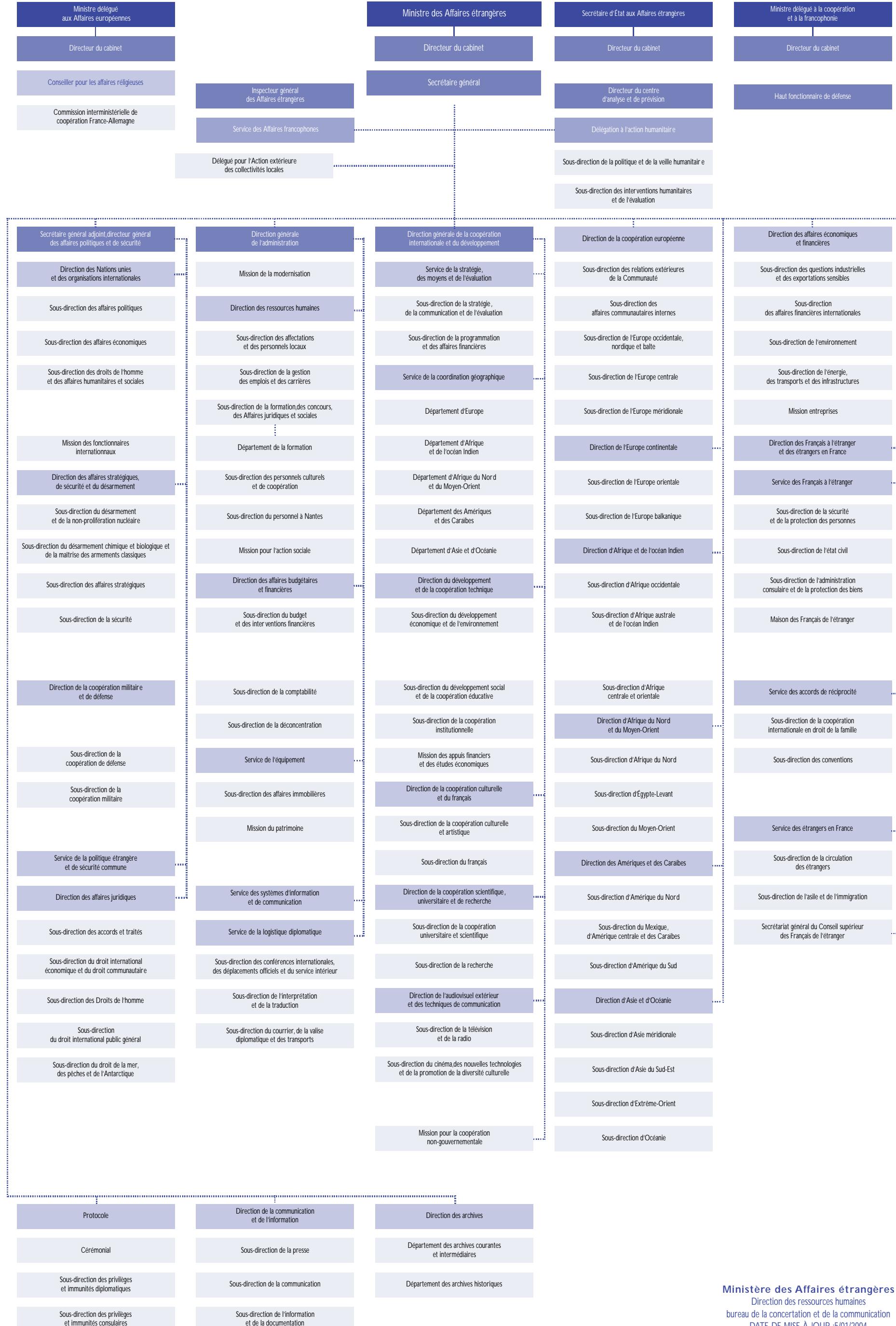
Les axes prioritaires du budget du ministère

Une politique de présence et une stratégie d'influence ont été mises en œuvre par le ministère des Affaires étrangères, selon cinq axes prioritaires :

- assurer la sécurité, la cohérence et l'efficacité du réseau des services de l'état à l'étranger ;
- relancer notre aide publique au développement, conformément aux engagements pris par le président de la République ;
- promouvoir le rayonnement culturel de la France ;
- veiller à la sécurité des Français à l'étranger ;
- améliorer les procédures d'instruction des demandes d'asile.







**REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DE LA FRANCE
À L'ÉTRANGER ET AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
AU 1^{er} JANVIER 2004**



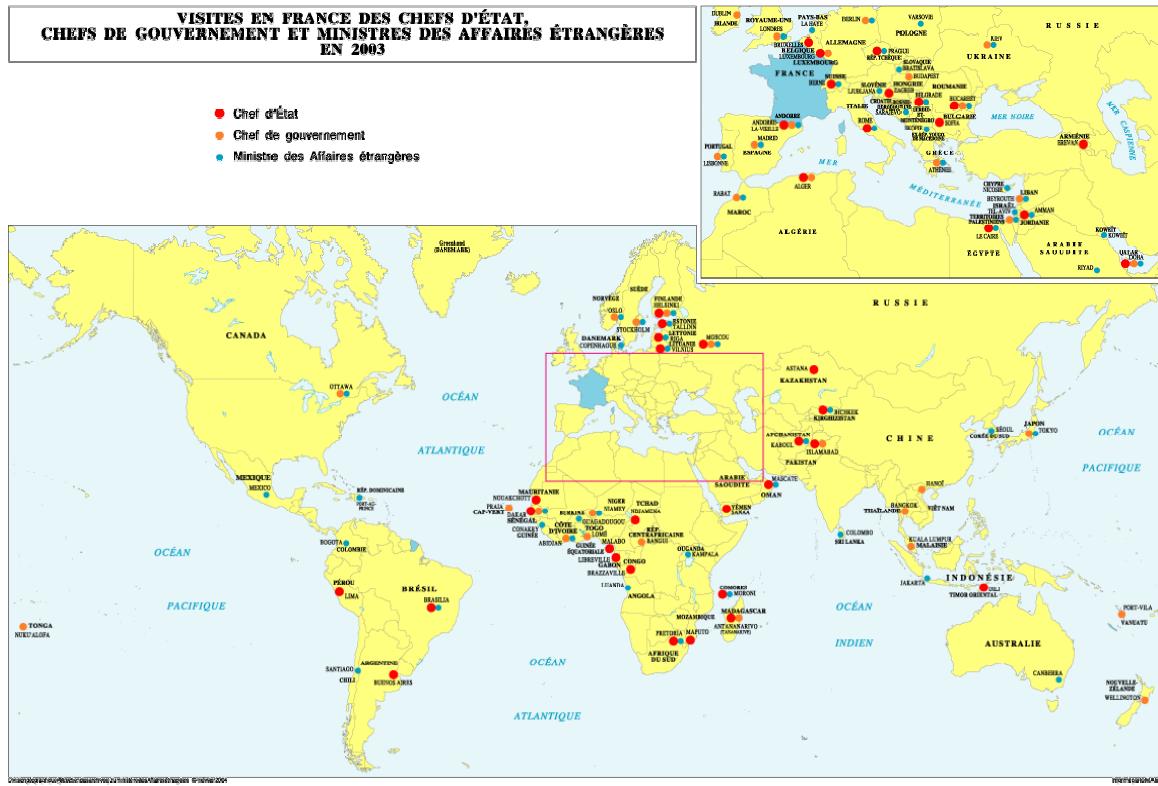
**VISITES À L'ÉTRANGER DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
DU PREMIER MINISTRE, DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DES MINISTRES DÉLÉGUÉS ET DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
EN 2003**

- Président de la République
- Premier Ministre
- Ministre des Affaires étrangères
- Ministres délégués et secrétaire d'Etat



**VISITES EN FRANCE DES CHEFS D'ÉTAT,
CHEFS DE GOUVERNEMENT ET MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
EN 2003**

- Chef d'Etat
- Chef de gouvernement
- Ministre des Affaires étrangères



Glossaire

ACT	Activités du commandement de la transformation
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger
AFAA	Association française d'action artistique
AFD	Agence française de développement
AGIR	Application de gestion et d'intervention sur les risques des communautés françaises à l'étranger
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
APD	Aide publique au développement
BCAH	Bureau de la coordination humanitaire (ONU)
CCI	Centre de conférences internationales
CCT	Comité du contre-terrorisme de l'ONU
C2D	Contrats de désendettement et développement
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CERI	Centre d'études et de recherches internationales
CFI	Canal France international
CHEAR	Centre des hautes études de l'armement
CICR	Comité international de la Croix-rouge
CIG	Conférence intergouvernementale
CJCE	Cour de justice des Communautés européennes
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COCON	Comité de coopération consulaire de l'UE
COREPE R	Comité des Représentants permanents
CPI	Cour pénale internationale
CTPM	Comité technique paritaire ministériel
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire
DCI	Direction de la communication et de l'information
DFAE	Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France
DGCID	Direction générale de la coopération internationale et du développement
DREE	Direction des relations économiques extérieures

	du ministère de l'Economie et des Finances
EFEO	Ecole française d'Extrême-Orient
EMUE	Etat-major de l'UE
EHESS	Ecole des hautes études en sciences sociales
EPHE	Ecole pratique des hautes études
FED	Fonds européen de développement
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIAS	Force internationale d'assistance à la sécurité
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
G7/G8	Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (Etats-Unis, Canada, France, Grande-Bretagne, Japon, Italie, Allemagne, Russie)
G77	Groupe des pays non-alignés
GACT	Groupe d'action contre le terrorisme
HCR	Haut commissariat aux réfugiés
IESR	Institut européen en sciences des religions
IGAE	Inspection générale des affaires étrangères
IHEDN	Institut des hautes études de défense nationale
ITER	Projet de réacteur thermonucléaire expérimental
JAI	Justice Affaires intérieures
KFOR	Force de l'Otan au Kosovo
LOLF	Loi organique relative aux lois de finance
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MANUA	Mission de l'ONU en Afghanistan
MINUCI	Mission de l'Onu en Côte d'Ivoire
MINUK	Mission de l'Onu au Kosovo
MONUC	Mission de l'ONU au Congo
MPUE	Mission de police de l'UE
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NFR	Force de réaction de l'Otan
NSG	Groupe des fournisseurs nucléaires
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OPPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMP	Opérations de maintien de la paix
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUE	Organisation des Nations unies pour l'environnement

OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
P2R	Programmes de recherche en réseaux
PAC	Politique agricole commune
PAI	Programmes d'actions intégrées
PIB	Produit intérieur brut
PESD	Politique européenne de sécurité et de défense
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme de l'Onu pour l'environnement
PPTE	Pays pauvres très endettés
RDC	République démocratique du Congo
RFI	Radio France Internationale
RFY	République fédérale de Yougoslavie
RP	Représentation permanente
SIDA	Syndrome immuno-déficitaire acquis
SFOR	Opération militaire de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine
SGCI	Secrétariat général à la coopération interministérielle
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SPHP	Service de protection des hautes personnalités
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour la science et la culture
UNICEF	Organisation des Nations unies pour l'enfance
UNODC	United Nations office on drugs and crime
ZSP	Zone de solidarité prioritaire

**Pour en savoir plus sur le ministère des Affaires étrangères
et la politique extérieure de la France
Missions et services du ministère**

www.diplomatie.gouv.fr/mae/missions/fr/structure/sommaire.html
<http://www.diplomatie.gouv.fr/mae/activite.html>

Budget

www.diplomatie.gouv.fr/mae/activite.html

- Projet de budget 2004 du ministère des Affaires étrangères
 - "Budget et réforme du ministère des Affaires étrangères"
- intervention de M. Dominique de Villepin devant le Sénat à propos du projet de loi de finances pour 2004

Rapport de l'Inspection générale des Affaires étrangères pour l'année 2003

http://www.diplomatie.gouv.fr/mae/pdf/rapport_iqae_2003.pdf
Et aussi

Coopération internationale et développement

www.diplomatie.gouv.fr/cooperation/dgcid/

Les publications du ministère

www.diplomatie.gouv.fr/mae/publications/publications.html

Archives et patrimoine

www.diplomatie.gouv.fr/archives/

La politique européenne

www.diplomatie.gouv.fr/thema/dossier.asp?DOS=POLEUROPE
Les Français et l'étranger

www.diplomatie.gouv.fr/thema/dossier.asp?DOS=FRANCAIS
<http://www.diplomatie.gouv.fr/thema/dossier.asp?DOS=FRANCAIS>